SAMEDI 28 NOVEMBRE 2026

Loi de finances pour 2027 *(Suite)*

SOMMAIRE

LOI DE FINANCES POUR 2027 *(SUITE)* **1**

PREMIÈRE PARTIE *(SUITE)* **1**

Rappel au règlement **1**

Discussion des articles (Suite) **1**

Après l'article 26 *(Suite)* **1**

Article 27 **11**

Après l'article 27 **14**

Article 28 **16**

Article 29 **18**

M. Pascal Savoldelli **18**

Article 30 **18**

Après l'article 30 **20**

Demande d'examen séparé **22**

Discussion des articles (Suite) **22**

Après l'article 30 *(Suite)* **22**

Article 31 **25**

Article 32 **26**

Après l'article 32 **26**

Article 34 **27**

Mme Isabelle Briquet **27**

Mme Florence Blatrix Contat **27**

M. Marc Laménie **27**

M. Grégory Blanc **27**

Mme Cécile Cukierman **27**

Mme Manon Bouquin **27**

Après l'article 34 **35**

Article 35 **35**

Mme Isabelle Briquet **35**

M. Simon Uzenat **35**

M. Grégory Blanc **35**

M. Jean-François Husson **35**

Mme Cécile Cukierman **36**

M. Bernard Delcros **36**

M. Pierre Barros **36**

Après l'article 35 **38**

Article 36 **41**

Mme Isabelle Briquet **41**
Mme Florence Blatrix Contat **41**
Mme Manon Bouquin **41**
M. Patrick Kanner **41**
Après l'article 36 **43**
Article 37 **43**
M. Thierry Cozic, président de la commission des finances **43**
Mme Isabelle Briquet **43**
M. Jean-François Husson **43**
M. Grégory Blanc **43**
M. Stéphane Sautarel **44**
M. Pierre Barros **44**
M. Cédric Vial **44**
Mme Manon Bouquin **44**
M. Simon Uzenat **44**
M. Ronan Dantec **44**
M. Pascal Savoldelli **44**
M. Adel Ziane **44**
M. Michaël Weber **44**
M. Patrick Kanner **45**
M. Daniel Fargeot **45**
M. Jean-Baptiste Lemoyne **45**
Mme Florence Blatrix Contat **45**
Après l'article 37 **50**
Article 38 **50**
M. Pierre Barros **50**
Article 39 **51**
Article 40 **51**
Après l'article 40 **52**
Article 41 **56**
M. Marc Laménie **56**
M. Pascal Savoldelli **56**
Après l'article 41 **58**
Avant l'article 42 **59**
Article 42 **59**
Après l'article 42 **74**
Article 44 **75**
Article 45 **75**
Après l'article 45 **75**
Article 46 **76**
Article 48 **76**

Après l’article 48 **77**
Article 49 **77**
Article 50 **78**
Article 51 **79**
M. Victorin Lurel **79**
Après l’article 51 **80**
Article 53 **80**
Article 54 **80**
Après l’article 55 **81**

Ordre du jour du dimanche 29 novembre 2026 **82**

SÉANCE
du samedi 28 novembre 2026

31e séance de la session ordinaire 2026-2027

PRÉSIDENCE DE M. ROGER KAROUTCHI,
VICE-PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 9 h 45.

Loi de finances pour 2027 *(Suite)*

M. le président. – L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances (PLF), considéré comme rejeté par l'Assemblée nationale, pour 2027.

PREMIÈRE PARTIE *(SUITE)*
Rappel au règlement

M. Pascal Savoldelli. – Je souhaite procéder à un rappel au règlement sur le fondement de l'article 35 *bis* de notre règlement, relatif à la sincérité des débats.

Nous reprenons nos travaux ce matin dans un contexte nouveau. Depuis hier, c 'est officiel : la France est entrée en récession, après deux trimestres consécutifs de recul de son PIB. Au printemps, le ministre de l'économie raillait les « oiseaux de malheur ». Les oiseaux se sont posés.

Ce PLF repose sur une hypothèse de croissance de 1 % que le Haut Conseil des finances publiques jugeait déjà optimiste avant cet élément nouveau. Désormais, les choses sont claires : nous délibérons sur une fiction comptable. D'autant que le Gouvernement aggrave le mal : couper dans la dépense en pleine récession, c'est réduire l'activité, donc les recettes ; c'est creuser le déficit que l'on prétend combler.

Difficile de poursuivre nos débats comme si de rien n'était. Nous l'avons dit dès le début de l'examen du texte, et les faits nous donnent raison : ce budget devait être retiré.

Acte en est donné.

Discussion des articles *(Suite)*

Après l'article 26 (Suite)

M. le président. – Amendement n°I-356 rectifié *bis* de M. Dhersin et *alii*.

M. Franck Dhersin. – Accélérer les projets sur friches, non artificialisants, est un axe de progrès économique et écologique dans le cadre du ZAN. Nous conférons à ces projets un avantage comparatif, notamment en matière d'études, de fiscalité et de délais.

M. le président. – Sous-amendement n°I-3101 rectifié *ter* de Mme Romagny et *alii*.

Le sous-amendement n°I-3101 rectifié ter n'est pas défendu.

L'amendement n°I-356 rectifié bis, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.

M. le président. – Amendement n°I-2077 rectifié de M. Gillé et *alii*.

M. Rémi Féraud. – Il s'agit d'exonérer les habitats temporaires de taxe d'aménagement.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général de la commission des finances*. – Satisfait : retrait ?

M. David Amiel, *ministre de l'action et des comptes publics*. – Avis défavorable.

L'amendement n°I-2077 rectifié n'est pas adopté.

M. le président. – Amendement n°I-1306 de Mme Blatrix Contat et du groupe SER.

Mme Isabelle Briquet. – La proposition de loi sur la transformation des bâtiments en logements soumettait ces opérations à la taxe d'aménagement avec part communale et part départementale. Dans la version reprise en loi de finances pour 2025, la seconde a disparu. Pourtant, les départements, aux finances très contraintes, financent la politique des espaces naturels sensibles et les CAUE. Nous rétablissons cette part départementale.

M. le président. – Amendement n°I-566 rectifié *quinquies* de Mme Noël et *alii*.

L'amendement n°I-566 rectifié quinquies n'est pas défendu.

M. le président. – Amendement identique n°I-571 rectifié de M. Roux et *alii*.

M. Michel Masset. – Il s'agit, là aussi, de soutenir les CAUE, qui conseillent gratuitement collectivités et particuliers. Ils sont financés par la part départementale de la taxe d'aménagement, à laquelle échappent les transformations de bâtiments en logements. Nous proposons d'y soumettre ces opérations pour financer la qualité de nos constructions et de nos paysages.

M. le président. – Amendement identique n°I-1765 rectifié de M. Mérillou et *alii*.

Mme Isabelle Briquet. – Défendu.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Ce serait contradictoire avec notre vote précédent visant à favoriser la conversion de bureaux en logements. Avis défavorable.

M. David Amiel, *ministre*. – Avis défavorable.

L'amendement n°I-1306 n'est pas adopté, non plus que les amendements identiques nos I-571 rectifié et I-1765 rectifié.

M. le président. – Amendement n°I-1340 de Mme Briquet et du groupe SER.

Mme Isabelle Briquet. – Donnons une bouffée d'oxygène aux départements en mettant la taxe d'aménagement au service du ZAN.

M. le président. – Amendement n°I-567 rectifié *quinquies* de Mme Noël et *alii*.

L'amendement n°I-567 rectifié quinquies n'est pas défendu.

M. le président. – Amendement identique n°I-572 rectifié de M. Roux et *alii*.

M. Jean-Jacques Michau. – Il s'agit des entrepôts et parkings couverts : plutôt qu'une exonération automatique de 50 %, nous proposons une faculté laissée aux collectivités, pour plus de souplesse.

M. le président. – Amendement n°I-568 rectifié *quinquies* de Mme Noël et *alii*.

L'amendement n°I-568 rectifié quinquies n'est pas défendu.

M. le président. – Amendement identique n°I-573 rectifié de M. Roux et *alii*.

M. Jean-Jacques Michau. – Défendu.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Avis défavorable. Nous avons déjà mis en cohérence, hier, fiscalité et ZAN, madame Briquet. D'autre part, nous ne voulons pas augmenter les impôts de production.

M. David Amiel, *ministre*. – Avis défavorable.

L'amendement n°I-1340 n'est pas adopté, non plus que les amendements nos I-572 rectifié et I-573 rectifié.

M. le président. – Amendement n°I-139 rectifié de M. Fouassin et *alii*.

M. Jean-Baptiste Lemoyne. – Défendu.

L'amendement n°I-139 rectifié, repoussé par la commission et le Gouvernement, est retiré.

M. le président. – Amendement n°I-2716 rectifié de M. Amard et *alii*.

L'amendement n°I-2716 rectifié n'est pas défendu.

M. le président. – Amendement n°I-441 rectifié *bis* de M. Menonville et *alii*.

M. Bernard Delcros. – Défendu.

M. le président. – Amendement n°I-446 rectifié *bis* de M. Canévet et *alii*.

M. Michel Canévet. – Des gendarmes logés pour nécessités de service, pas toujours dans des conditions très décentes, sont obligés d'avoir un second logement pour héberger leur famille. Il n'est pas normal qu'ils doivent s'acquitter de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS).

M. le président. – Amendement n°I-610 rectifié *quinquies* de M. Coste et *alii*.

M. Pascal Coste. – Défendu.

M. le président. – Amendement identique n°I-923 rectifié *ter* de M. Pellevat et *alii*.

L'amendement n°I-923 rectifié ter n'est pas défendu.

M. le président. – Amendement identique n°I-1369 rectifié *bis* de M. Sol et *alii*.

M. Jean-Claude Anglars. – Défendu.

M. le président. – Amendement identique n°I-1956 rectifié *ter* de M. Vial et *alii*.

Mme Laure Darcos. – Défendu.

M. le président. – Amendement identique n°I-2185 rectifié *bis* de Mme Belrhiti et *alii*.

L'amendement n°I-2185 rectifié bis n'est pas défendu.

M. le président. – Amendement n°I-1629 rectifié de Mme Delattre et *alii*.

M. Michel Masset. – Des exploitants agricoles mettent à disposition de leurs saisonniers un logement temporaire. En zone rurale, c'est souvent la seule solution d'hébergement pour ces travailleurs. Or l'administration assimile ces logements à des résidences secondaires. Exonérons-les de THRS, car ce sont des outils de travail.

M. le président. – Amendement identique n°I-2664 rectifié *bis* de M. Bleunven et *alii*.

M. Michel Canévet. – Défendu.

M. le président. – Amendement n°I-1855 rectifié de M. Arnaud et *alii*.

M. Michel Canévet. – Défendu.

M. le président. – Amendement n°I-1073 de M. Grégory Blanc et *alii*.

Mme Ghislaine Senée. – Donnons aux communes la faculté de majorer la THRS en fonction du marché local, en relevant le plafond de 60 % à 200 %.

M. le président. – Amendement n°I-2886 de M. Grégory Blanc et *alii*.

Mme Ghislaine Senée. – Le relèvement est ici limité à 100 %.

M. le président. – Amendement n°I-1310 de M. Féraud et du groupe SER.

M. Rémi Féraud. – Permettons aux communes en zone tendue de majorer la THRS jusqu'à 100 %, pour rendre cette taxe efficace. *(M. Jean-Baptiste Lemoyne s'exclame.)*

M. le président. – Amendement identique n°I-2383 de M. Brossat et du groupe CRCE-K.

M. Pierre Barros. – Défendu.

M. le président. – Amendement n°I-1651 rectifié *ter* de M. Bourgi et *alii*.

Mme Isabelle Briquet. – Défendu.

M. le président. – Amendement n°I-1311 de Mme Blatrix Contat et du groupe SER.

Mme Isabelle Briquet. – Défendu.

M. le président. – Amendement n°I-1307 de Mme Blatrix Contat et du groupe SER.

Mme Isabelle Briquet. – Défendu.

M. le président. – Amendement n°I-2344 rectifié *bis* de M Roiron et *alii*.

Mme Isabelle Briquet. – Défendu.

M. le président. – Amendement identique n°I-2460 de Mme Cukierman et du groupe CRCE-K.

Mme Cécile Cukierman. – Les communes nouvelles dont une des communes fondatrices au moins était classée en zone tendue doivent pouvoir majorer la THRS.

M. le président. – Amendement n°I-2335 rectifié de M. Delcros et *alii*.

M. Bernard Delcros. – Il arrive en effet qu'une commune nouvelle ne soit plus éligible à la majoration alors qu'une des communes fondatrices était en zone tendue. Nous proposons de maintenir l'éligibilité pendant cinq ans, avant retour au droit commun.

M. le président. – Amendement n°I-1304 de Mme Briquet et du groupe SER.

Mme Isabelle Briquet. – Défendu.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Retrait de l'amendement n°I-446 rectifié *bis*: nous avons traité la question des bâtiments non éligibles à la THRS il y a deux ans.

Qui dit habitants temporaires dit création de charges pour les communes. Dès lors, retrait des amendements relatifs aux travailleurs saisonniers.

Avis défavorable aux amendements instaurant une présomption d'usage professionnel : l'usage professionnel pourrait se retourner contre les contribuables s'ils sont imposés à la CFE.

De même, nous sommes défavorables à la hausse du plafond de majoration de la THRS – certains vont jusqu'à 200 %, ce qui est extrêmement élevé. Nous sommes défavorables aussi à l'affaiblissement de la distinction entre zones tendues et non tendues : le zonage vise à éviter la multiplication des résidences secondaires dans les premières.

Avis défavorable aux amendements permettant de délibérer en 2027 sur une imposition au titre de 2027.

Sur les trois amendements relatifs aux communes nouvelles, nous sollicitons l'avis du Gouvernement.

M. David Amiel, *ministre*. – Avis défavorable aux trois derniers amendements, car une commune nouvelle est une entité juridique nouvelle : on ne peut préjuger qu'elle serait en zone tendue parce que l'une des communes fondatrices l'était. Ne prenons pas le risque de fragiliser le dispositif dans son ensemble au plan constitutionnel.

Pour le reste, mêmes avis que la rapporteure générale, sauf sur l'amendement n°I-1311, qui prévoit un relèvement du plafond de majoration de la THRS de 60 à 80 % : avis de sagesse. *(M. Rémi Féraud s'en félicite.)*

M. Michel Canévet. – En matière de THRS, madame la rapporteure générale, il reste à régler les questions très particulières des gendarmes et des travailleurs saisonniers – sans qui les fruits et légumes resteraient dans les champs…

Je pense aussi aux propriétaires de plusieurs gîtes. À La Forêt-Fouesnant, sept gîtes ont été aménagés dans un même corps de ferme : le propriétaire doit payer sept taxes d'habitation, comme s'il avait sept résidences secondaires !

M. Rémi Féraud. – Nous devons tout faire pour que les personnes qui habitent en zone tendue puissent continuer d'accéder au logement. L'avis de sagesse du Gouvernement sur l'amendement rehaussant le plafond de majoration de la THRS à 80 % est un progrès, même si je propose d'aller jusqu'à 100 %.

M. Grégory Blanc. – Relever le plafond à 200 % serait déraisonnable, madame la rapporteure générale ? Mais ce qui fait le montant de la taxe, c'est moins le taux que l'assiette ! Quand on part de 400 euros, un doublement est sans effet notable. Il n'y a pas que Paris et Biarritz : de petites communes rurales, où les montants de taxe sont faibles, perdent des habitants parce qu'elles sont envahies de résidences secondaires !

Les amendements nos I-1369 rectifié bis et I-610 rectifié quinquies sont retirés.

L'amendement n°I-441 rectifié bis n'est pas adopté.

L'amendement n°I-446 rectifié bis est adopté et devient un article additionnel.

L'amendement n°I-1956 rectifié ter n'est pas adopté.

Les amendements identiques nos I-1629 rectifié et I-2664 rectifié bis ne sont pas adoptés, non plus que les amendements nos I-1855 rectifié, I-1073, I-2886, I-1310, I-2383 et I-1651 rectifié ter.

L'amendement n°I-1311 est adopté et devient un article additionnel.

L'amendement n°I-1307 n'est pas adopté, non plus que les amendements nos I-2344 rectifié bis, I-2460, I-2335 rectifié et I-1304.

M. le président. – Amendement n°I-2581 rectifié *bis* de M. Jean-Baptiste Blanc et *alii*.

L'amendement n°I-2581 rectifié bis n'est pas défendu.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Je le reprends au nom de la commission. Il s'agit de tirer les conséquences d'une décision récente du Conseil constitutionnel.

M. David Amiel, *ministre*. – Avis défavorable.

L'amendement n°I-2581 rectifié ter est adopté et devient un article additionnel.

M. le président. – Amendement n°I-2253 rectifié de Mme Gasto Oustric et *alii*.

M. Jean-Jacques Michau. – Les établissements publics fonciers (EPF) achètent des logements pour le compte des collectivités en attendant un projet de rénovation. Or ces bâtiments sont soumis à la taxe sur les logements vacants. C'est aberrant : il est normal que des logements en attente de rénovation soient temporairement vides ! Nous proposons une exonération pendant un an.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Le mécanisme que vous proposez est complexe pour un cas très particulier. Nous inclinons à demander un retrait, mais qu'en pense le Gouvernement ?

M. David Amiel, *ministre*. – Nous sommes d'accord pour permettre aux communes et EPCI d'exonérer les EPF de taxe sur les logements vacants le temps de mener à bien les rénovations. Mais il est exact que votre dispositif est très complexe. Avis favorable sous réserve de suppression des deuxième et troisième alinéas.

M. Jean-Jacques Michau. – J'accepte la rectification.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Dans ce cas, sagesse.

L'amendement n°I-2253 rectifié bis est adopté et devient un article additionnel.

M. le président. – Amendement n°I-2761 rectifié de M. Chantrel et *alii*.

M. Simon Uzenat. – Défendu.

M. le président. – Amendement n°I-2958 rectifié *bis* de M. Le Gleut et *alii*.

M. Pascal Coste. – Défendu.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Retrait.

M. David Amiel, *ministre*. – Avis défavorable.

M. Jean-Baptiste Lemoyne. – Nos compatriotes établis hors de France devraient pouvoir bénéficier d'un statut de résidence d'attache, exonérant leur bien en France de THRS. En effet, ils peuvent être amenés à se replier en France pour des raisons de sécurité ou économiques. Cette demande est légitime et formulée de longue date.

Mme Sophie Primas. – Très bien !

L'amendement n°I-2761 rectifié n'est pas adopté, non plus que l'amendement n°I-2958 rectifié bis.

M. le président. – Amendement n°I-448 rectifié *bis* de M. Canévet et *alii*.

M. Michel Canévet. – L'autonomie financière et fiscale des collectivités territoriales est extrêmement réduite depuis la suppression de la taxe d'habitation.

Mme Sophie Primas. – C'est vrai !

M. Michel Canévet. – Elle est même nulle pour les départements et les régions.

Rendons aux collectivités une certaine liberté fiscale en instaurant une contribution territoriale comportant une part communale, une part départementale et une part régionale. Son taux maximal serait fixé annuellement par le Parlement.

Nous rétablirions ainsi un lien entre les habitants et leurs collectivités.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Avis défavorable, même si la réflexion est intéressante. Nous avons tous dénoncé la suppression de la taxe d'habitation, qui a rompu le lien entre le citoyen et les services publics locaux. Mais convenez qu'il s'agit d'une réforme massive, qui nécessite une coordination avec les associations d'élus.

M. David Amiel, *ministre*. – Outre le travail nécessaire avec les associations d'élus, une telle mesure devrait s'inscrire dans une réforme fiscale d'ensemble, dans le cadre de laquelle d'autres impôts baisseraient. Nous ne voulons pas d'alourdissement de la charge fiscale globale. Il s'agit d'une réflexion structurelle, dont je souhaite qu'elle fasse partie du débat présidentiel. Avis défavorable.

M. Simon Uzenat. – C'est vous-même qui disiez hier, monsieur le ministre, qu'on ne peut pas prendre les mêmes décisions dans un pays entré officiellement en récession. Une prise de conscience de la situation s'impose : nos comptes risquent de se dégrader davantage encore.

La suppression de la taxe d'habitation coûte 23 milliards d'euros, financés par la dette. Il est nécessaire, d'autre part, de rétablir le lien entre les citoyens et les collectivités et de redonner des marges de manœuvre aux acteurs publics.

Certes, cette réforme est trop importante pour se faire au détour d'un amendement, mais l'enjeu est majeur !

M. Michel Canévet. – En effet, la suppression de la taxe d'habitation se traduit par 23 milliards d'euros de dette chaque année ! Je retire l'amendement, mais la commission des finances devrait se saisir du sujet. *(M. Jean-Baptiste Lemoyne renchérit.)*

L'amendement n°I-448 rectifié bis est retiré.

M. le président. – Amendement n°I-820 rectifié *ter* de M. Fargeot et *alii*.

M. Bernard Delcros. – Il s'agissait, dans le même esprit que l'amendement précédent, de créer une contribution aux infrastructures communales. Je le retire.

L'amendement n°I-820 rectifié ter est retiré.

M. le président. – Amendement n°I-1292 de M. Féraud et du groupe SER.

M. Rémi Féraud. – Certains propriétaires jouent sur le statut de logement vide ou de résidence secondaire. Fusionner la THRS et la taxe sur les logements vacants serait source de cohérence et éviterait l'optimisation fiscale.

M. le président. – Amendement n°I-2384 de M. Brossat et du groupe CRCE-K.

M. Pascal Savoldelli. – M. Brossat va dans le même sens que M. Féraud : ils font équipe ! *(Sourires)* À Paris, 300 000 logements sont des résidences secondaires ou des logements vacants. Cette situation crée un marché parallèle décorrélé des besoins des habitants. On la rencontre aussi au Pays basque, sur la Côte d'Azur et ailleurs encore.

Nous devons adapter notre fiscalité, et cette question émerge au niveau européen – voyez ce qui se passe à Barcelone ou Lisbonne. Nous proposons d'autoriser les communes à instituer une contribution unique fusionnant la THRS et la taxe sur la vacance. Défendre le parc privé des résidences principales devrait nous rassembler…

Les amendements n^os^I-1292 et I-2384, repoussés par la commission et le Gouvernement, ne sont pas adoptés.

M. le président. – Amendement n°I-1090 de M. Féraud et *alii*.

M. Rémi Féraud. – Défendu.

M. le président. – Amendement identique n°I-2385 de M. Brossat et du groupe CRCE-K.

M. Pascal Savoldelli. – Défendu.

Les amendements identiques n^os^I-1090 et I-2385, repoussés par la commission et le Gouvernement, ne sont pas adoptés.

M. le président. – Amendement n°I-175 rectifié de Mme Vermeillet et *alii*.

Mme Sylvie Vermeillet. – Le groupe centriste propose à nouveau la décorrélation de la THRS et de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). La corrélation avait du sens du temps de la taxe d'habitation. Elle est devenue contre-productive.

Dans certains villages, les résidences secondaires sont majoritaires. Quand une maison se vend, les locaux n'ont plus les moyens d'acheter. Résultat : les familles partent et les écoles ferment.

Laissons la liberté aux élus de prendre les mesures nécessaires pour garder sur nos territoires des habitants qui les font vivre !

M. le président. – Amendement n°I-1294 de M. Féraud et du groupe SER.

M. Rémi Féraud. – Le problème est le même dans les zones très tendues, à commencer par les grandes métropoles. Corréler la cotisation foncière des entreprises (CFE) avec la taxe foncière pouvait être logique pour éviter un report de fiscalité sur les entreprises. Mais la corrélation de la THRS et de la taxe foncière est devenue porteuse d'effets pervers. Encourageons le retour de logements en résidences principales.

M. le président. – Amendement identique n°I-2382 de M. Brossat et du groupe CRCE-K.

M. Pascal Savoldelli. – Défendu.

M. le président. – Amendement n°I-1961 rectifié de Mme Havet et *alii*.

M. Michel Canévet. – Défendu.

M. le président. – Amendement identique n°I-2456 de Mme Cukierman et *alii*.

Mme Cécile Cukierman. – Il est aberrant de lier la population et les professionnels redevables de la taxe sur le foncier bâti à la hausse de la THRS. Ni nos élus ni nos concitoyens ne le comprennent !

M. le président. – Amendement n°I-1071 de M. Grégory Blanc et *alii*.

M. Grégory Blanc. – Les deux années passées, cette mesure a été votée d'abord, puis abandonnée en seconde délibération. Je pense qu'il y a une forte majorité dans notre assemblée pour la soutenir. Pour démontrer notre unité, replions-nous tous sur la rédaction de Mme Vermeillet. Je rends mon amendement identique au sien.

M. Michel Canévet. – Je fais de même.

Mme Cécile Cukierman. – Nous aussi.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Monsieur Blanc, ces dispositions ont disparu dans la navette ; elles n'ont jamais fait l'objet d'une seconde délibération.

M. Grégory Blanc. – Dont acte – désolé.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Avis défavorable à tous les amendements. Si la proposition de Mme Vermeillet était adoptée, les collectivités pourraient augmenter le taux de la THRS d'une année sur l'autre jusqu'à 2,5 fois la moyenne nationale, qui est actuellement de 22 %. Un contribuable pourrait donc voir son taux passer de 10 à 60 % d'une année à l'autre ! *(Mme Sophie Primas s'en émeut.)*

Une majoration est déjà possible, que vous venez de porter à 80 %. De plus, nous avons adopté l'année

dernière, sur l'initiative du rapporteur général, un mécanisme de déliaison raisonné fondé sur la moyenne départementale. Si nous adoptions l'amendement de Mme Vermeillet, nous serions responsables d'une envolée du taux pour certains contribuables.

M. David Amiel, *ministre*. – Même avis que la rapporteure générale. La hausse pourrait être extrêmement importante pour les propriétaires de résidences secondaires. En zone tendue, une majoration est déjà possible, de manière encadrée, pour lutter contre la rareté du logement. La hausse que vous rendriez possible serait d'autant plus forte que le mécanisme ferait boule de neige, puisque l'augmentation pourrait être appliquée chaque année. *(Mme Christine Lavarde et M. Jean-François Husson renchérissent.)*

M. Bernard Delcros. – Ne laissons pas croire qu'il s'agirait d'une augmentation obligatoire. Nous voulons autoriser les collectivités à adapter le taux aux réalités de leur territoire. C'est une liberté laissée aux élus locaux. *(Murmures désapprobateurs sur les travées du groupe Les Républicains)*

M. Arnaud Bazin. – Et le contribuable ?

M. Grégory Blanc. – Cessez de chercher à faire peur ! Pour la taxe Gemapi aussi, une fourchette est prévue : combien d'EPCI sont au plafond ? Très peu, et nombre d'établissements ne lèvent même pas la taxe.

Il s'agit d'un outil à la disposition des collectivités, qui répond à des demandes de terrain. Il y a une vingtaine d'années, les taux étaient déliés, ce qui permettait aux collectivités de mener une politique fiscale adaptée à la réalité de leur territoire.

Mme Cécile Cukierman. – Voulons-nous, oui ou non, donner aux élus locaux les moyens d'une administration politique et pas simplement gestionnaire ? Libre à un conseil municipal d'augmenter la THRS jusqu'au taux maximal ; si les habitants ne le souhaitent pas, cette équipe sera battue aux élections.

M. Albéric de Montgolfier. – Les contribuables concernés ne votent pas dans la commune !

Mme Cécile Cukierman. – Ce n'est pas vrai : de nombreux propriétaires de résidence secondaire s'inscrivent sur la liste électorale de la commune où ils ont cette résidence. C'est d'ailleurs ce qui rend l'arbitrage parfois compliqué au sein de la commune.

Donnons aux élus locaux les moyens de décider par eux-mêmes. Défend-on la liberté communale ou les plus riches ? La vraie question est là.

M. Simon Uzenat. – Nous ne pouvons pas nous faire les chantres de la libre administration des collectivités et répéter que nous faisons confiance aux élus tout en considérant, comme Mme la rapporteure générale vient de le faire, que nous serions responsables d'une hausse massive de fiscalité. Il n'y a pas de hausse automatique : les élus décideront en fonction des réalités locales. Figurez-vous que certains résidents secondaires demandent eux-mêmes à contribuer davantage. Quand un propriétaire de cinq maisons est obligé d'en vendre une, ça ne me fait ni chaud ni froid. *(Mme Sophie Primas s'exclame.)*

Mme Sophie Primas. – Nous voyons bien les grosses ficelles employées. Les communes sont déjà libres d'augmenter le taux : vous proposez d'augmenter le plafond prévu par la loi. D'autre part, nous déplorons tous la rupture du lien entre le citoyen et sa commune du fait de la suppression de la taxe d'habitation. Mais, avec la THRS, ce lien n'existe pas ! Les propriétaires de résidence secondaire ne votent pas dans la commune et paient pour des services qu'ils n'utilisent pas.

M. Grégory Blanc. – Bien sûr que si !

Mme Sophie Primas. – Très peu. Je voterai contre ces amendements. *(Applaudissements sur les travées des groupes Les Républicains et INDEP)*

M. Cédric Vial. – Oui, il faut une grande réforme fiscale ; la situation actuelle n'est pas tenable. Je suis pour la liberté dans tous les cas ou presque, mais, en l'absence d'une telle réforme, je ne suis pas favorable à la mesure proposée.

Pensez aux saisonniers dans les territoires touristiques et les territoires de montagne chers à Jean-Michel Arnaud – qui ne serait sans doute pas très content de la position prise par son groupe. Ils seraient touchés de plein fouet par les augmentations de THRS, alors que nous sommes nombreux à vouloir les soutenir. Ce serait une erreur majeure. *(Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains ; Mme Laure Darcos applaudit également.)*

M. Albéric de Montgolfier. – Les propriétaires de cinq maisons sont loin d'être les seuls concernés. Beaucoup de personnes ont une double résidence pour des raisons professionnelles – comme les gendarmes dont nous avons parlé il y a quelques minutes. Il y a aussi les Français de l'étranger. Et aussi ceux qui ont deux résidences pour des raisons familiales. Ce n'est souvent pas un luxe, mais une nécessité. Ne leur infligeons pas une double peine. Au reste, nous n'aurions pas ces débats si la taxe d'habitation n'avait pas été supprimée… *(Mme Sophie Primas et M. Jean-François Husson renchérissent.)*

M. Jean-François Husson. – La ministre de l'aménagement du territoire nous a aimablement mis au défi de trouver en quelques jours une solution aux problèmes nés de la disparition de la taxe d'habitation. De fait, quand on prend une décision funeste, c'est comme le fusil à un coup : ça porte une fois, puis ça met le bazar pendant des années ! Vous sentez bien, monsieur le ministre, que, bien que nous soyons modérés, il y a un peu de tension sur le sujet…

Commençons par repousser cette escalade de fiscalité sur les résidences secondaires. D'autant que,

comme on l'a vu lors des dernières élections, la colère monte parmi les contribuables concernés, qui, parfois, sèment la zizanie dans les équipes municipales.

Mme Sylvie Vermeillet. – Dans certains villages du Jura, on ferme des écoles parce que les locaux n'ont plus les moyens d'acheter des maisons.

Mme Sophie Primas. – La faute au ZAN !

Mme Sylvie Vermeillet. – Parfois, les résidences secondaires sont plus nombreuses que les principales ! Que dites-vous aux maires concernés ?

M. Emmanuel Capus. – La gauche veut augmenter les impôts, Sylvie Vermeillet aussi. *(Protestations sur de nombreuses travées du groupe UCI ; applaudissements sur des travées des groupes INDEP et Les Républicains)* Nous sommes contre. Il y a d'autres manières de redonner de la liberté aux collectivités territoriales !

M. Michel Canévet. – Monsieur Vial, Jean-Michel Arnaud a cosigné l'amendement de Mme Vermeillet. Il ne s'agit pas d'augmenter les impôts, mais de faire confiance aux élus pour décider localement de leur stratégie fiscale.

M. Pierre Barros. – Non, monsieur Capus, nous n'avons plus d'autres leviers. La fiscalité locale a été trop malmenée !

M. Jean-François Husson. – Vous voulez dire déglinguée !

M. Pierre Barros. – Et même détruite, en effet, ces dernières années. Les moyens supplémentaires que nos communes pourraient en tirer ne sont pas négligeables, à l'heure où les maires préparent leur budget. Ce sont des services et des emplois publics qui pourraient peut-être être sauvés.

M. Rémi Féraud. – Je rends l'amendement n°I-1294 identique à celui de Mme Vermeillet.

M. Pascal Savoldelli. – *Idem* pour l'amendement n°I-2382.

À la demande du groupe Les Républicains, les amendements identiques nos I-175 rectifié, I-1961 rectifié bis, I-2456 rectifié, I-1071 rectifié, I-1294 rectifié et I-2382 rectifié sont mis aux voix par scrutin public.

M. le président. – Voici le résultat du scrutin n°183 :

Nombre de votants	344
Nombre de suffrages exprimés	329
Pour l'adoption	145
Contre	184

Les amendements nos I-175 rectifié, I-1961 rectifié bis, I-2456 rectifié, I-1071 rectifié, I-1294 rectifié et I-2382 rectifié ne sont pas adoptés.

M. le président. – Amendement n°I-1316 rectifié de M. Féraud et du groupe SER.

M. Rémi Féraud. – Il s'agit de sanctionner la fraude consistant à déclarer une résidence comme principale sur Gérer mes biens immobiliers (GMBI) quand la déclaration d'impôt montre qu'elle ne l'est pas.

M. le président. – Amendement n°I-2386 de M. Brossat et du groupe CRCE-K.

M. Pascal Savoldelli. – Défendu.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Deux époux peuvent vivre séparément : dans ce cas, une seule résidence apparaît sur la déclaration commune. Il y a eu deux décisions du Conseil d'État à ce sujet.

M. David Amiel, *ministre*. – Avis défavorable.

M. Rémi Féraud. – Le cas dont vous parlez existe en effet, mais nous ne visons pas les contribuables de bonne foi. Nous voulons sanctionner les fraudeurs – Mme Goulet y sera sensible *(Mme Nathalie Goulet apprécie.)* Il est parfaitement possible de distinguer les deux situations.

L'amendement n°I-1316 rectifié n'est pas adopté, non plus que l'amendement n°I-2386.

M. le président. – Amendement n°I-828 rectifié de M. Dossus et *alii*.

Mme Ghislaine Senée. – On dénombre 2,9 millions de logements vacants et 4,2 millions de mal logés. Nous renforçons la progressivité de la taxe sur les logements vacants (TLV) dans les zones tendues.

L'amendement n°I-828 rectifié, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.

M. le président. – Amendement n°I-453 rectifié *ter* de M. Canévet et *alii*.

M. Michel Canévet. – Défendu.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Retrait.

M. David Amiel, *ministre*. – Avis défavorable.

L'amendement n°I-453 rectifié ter est retiré.

M. le président. – Amendement n°I-2457 rectifié de Mme Cukierman et du groupe CRCE-K.

Mme Cécile Cukierman. – Nous proposons une majoration progressive de la TFPB pour les ménages détenant au moins trois logements. Nous luttons ainsi contre la concentration immobilière. Un effort supplémentaire s'impose pour ces personnes qui récoltent des subsides issus de leur patrimoine.

M. le président. – Amendement n°I-1284 rectifié de Mme Blatrix Contat et du groupe SER.

Mme Florence Blatrix Contat. – Nous défendons une progressivité de la taxe foncière pour les multipropriétaires, alors que les 10 % des Français les mieux dotés détiennent la moitié du parc immobilier.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Avis défavorable.

M. David Amiel, *ministre*. – Même avis.

L'amendement n°I-2457 rectifié n'est pas adopté, non plus que l'amendement n°I-1284 rectifié.

M. le président. – Amendement n°I-2660 de M. Frontoni et *alii*.

Mme Gaëlle Frontoni. – Cet amendement s'inscrit dans la droite ligne de l'action du député Lenoir. Les entreprises dont l'activité s'exerce en plein air sont assujetties à la taxe foncière au même titre que les magasins. Certains commerces, comme les pépiniéristes, sont exclus, d'autres non. Nous y remédions.

M. le président. – Amendement n°I-183 rectifié *bis* de M. Canévet et *alii*.

M. Michel Canévet. – Les surfaces extérieures de négoce de matériaux de construction ne doivent pas être taxées de la même manière que les constructions bâties.

M. le président. – Amendement identique n°I-553 rectifié *bis* de Mme Belloir et *alii*.

M. Pascal Coste. – Défendu.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Avis défavorable. Mesurez les conséquences de ces amendements sur les finances des collectivités locales !

M. David Amiel, *ministre*. – Le manque à gagner est évalué entre 100 et 300 millions d'euros. Avis défavorable.

À la demande du groupe UNT, l'amendement n°I-2660 est mis aux voix par scrutin public.

M. le président. – Voici le résultat du scrutin n°184 :

Nombre de votants	344
Nombre de suffrages exprimés	344
Pour l'adoption	16
Contre	328

L'amendement n°I-2660 n'est pas adopté.

Les amendements identiques nos I-183 rectifié bis et I-553 rectifié bis ne sont pas adoptés.

M. le président. – Amendement n°I-1342 de M. Jacquin et du groupe SER.

M. Michaël Weber. – La réforme de la fiscalité minière adoptée dans la loi de finances pour 2026 a rétabli de la justice entre communes. Cependant, cette avancée reste incomplète, laissant de côté les communes qui ne sont plus concernées par l'exploitation, mais qui subissent les conséquences de l'après-mine. Nous créons une tranche de 15 % pour l'intercommunalité des communes concernées.

L'amendement n°I-1342, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.

M. le président. – Amendement n°I-1821 rectifié de M. Weber et *alii*.

M. Michaël Weber. – Nous fixons la redevance communale des mines à 0,05 % pour l'hydrogène naturel.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Avis défavorable ; nous avons fixé ce tarif l'an dernier. Sauf si le ministre nous explique que les choses ont été mal faites, pourquoi déjà changer la fiscalité ?

M. David Amiel, *ministre*. – Malheureusement, nous devons évoluer, madame le rapporteur général. Le tarif actuel fait obstacle à la rentabilité des exploitations. Nous devons donner de la lisibilité fiscale à cette filière naissante. Avis favorable.

M. Michaël Weber. – De plus en plus de territoires sont concernés par la potentielle exploitation de l'hydrogène. Nombre de start-up s'interrogent sur ces potentialités. Votons cet amendement.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Le Gouvernement vient de reconnaître que le travail avait été mal fait. Sagesse.

L'amendement n°I-1821 rectifié, modifié par la suppression du gage, est adopté et devient un article additionnel.

M. le président. – Amendement n°I-1312 de M. Lurel et du groupe SER.

M. Victorin Lurel. – Nous luttons contre les échouements massifs de sargasses en offrant la possibilité d'augmenter de 20 % le plafond de la taxe de séjour. Cela serait utile, car nous ne disposons que de quelques subventions de l'État pour agir.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Cela fait dix fois que l'on parle du problème, bien réel. La loi de finances pour 2026 prévoit des crédits. Votre amendement renchérit le coût du séjour pour les touristes ; je ne suis pas sûre que cela soit bénéfique aux Antilles. En outre, les sargasses ne sont pas considérées comme des déchets. Avis défavorable.

M. David Amiel, *ministre*. – Avis défavorable.

M. Victorin Lurel. – Ce n'est pas la énième fois que l'on parle de la taxe de séjour. Nous sommes raisonnables : la hausse se situe entre 20 centimes et 4 euros. Les maires sont responsables. Pour ma part, je trouve que c'est une bonne idée que les touristes soient mis à contribution. Monsieur le ministre, Mme Barbut songe à faire prospérer cette idée ; peut-être existe-t-il un problème de coordination au sein du Gouvernement…

L'amendement n°I-1312 n'est pas adopté.

M. le président. – Amendement n°I-352 rectifié *bis* de M. Dhersin et *alii*.

M. Franck Dhersin. – Nous sécurisons l'institution du versement mobilité régional et rural (VMRR) dans les collectivités d'outre-mer, souvent dotées d'une autorité organisatrice de la mobilité (AOM) unique.

M. le président. – Amendement n°I-2305 rectifié de M. Buval et du RDPI.

M. Jean-Baptiste Lemoyne. – Nous n'augmentons aucun impôt. Cet amendement, de sécurité juridique, conforte l'action des AOM uniques dans les outre-mer. C'est essentiel.

M. le président. – Amendement n°I-2853 rectifié *bis* de M. Théophile et *alii*.

M. Michel Masset. – La loi de finances pour 2026 a ouvert aux Drom la possibilité de percevoir un versement mobilité. Nous autorisons explicitement le VMRR et sécurisons sa perception. Je rends mon amendement identique à l'amendement n°I-2305 rectifié.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Je vous invite à rendre les autres amendements identiques à l'amendement n°I-2305 rectifié, qui reçoit un avis favorable. *(M. Jean-Baptiste Lemoyne l'accepte.)*

M. David Amiel, *ministre*. – Même avis.

Les amendements identiques nos I-352 rectifié ter, I-2305 rectifié et I-2853 rectifié ter sont adoptés et deviennent un article additionnel.

M. le président. – Amendement n°I-1254 de M. Lurel et du groupe SER.

M. Victorin Lurel. – Nous corrigeons une inégalité de traitement en outre-mer. Nous généralisons les zones France Ruralités Revitalisation (ZFRR) à toutes les communes des Drom comprises dans la zone spéciale d'action rurale délimitée par décret.

M. le président. – Amendement n°I-280 rectifié de M. Alexandre et du RDPI.

M. Rodolphe Alexandre. – Quelle incongruité : nous allégeons d'un côté une exemption fiscale et de l'autre on l'interdit. Je parle de la contradiction entre les ZFRR et les zones franches d'activité nouvelle génération (ZFANG).

M. le président. – Amendement n°I-97 rectifié de M. Fouassin et *alii*.

M. Jean-Baptiste Lemoyne. – Comment justifier qu'une infirmière s'installant dans une ZFRR dans l'Hexagone bénéficie d'un allègement, et pas à Cilaos ou à Maripasoula ? Corrigeons cela.

M. le président. – Amendement identique n°I-158 rectifié de Mme Malet et *alii*.

L'amendement n°I-158 rectifié n'est pas défendu.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Avis défavorable. Il n'y a pas d'incohérence législative : les mêmes dispositions s'appliquent dans l'Hexagone et on ne peut pas cumuler les zonages. Or c'est bien ce que vous demandez.

M. David Amiel, *ministre*. – Avis défavorable.

M. Rodolphe Alexandre. – Ce n'est pas cela ! Nous devrions pouvoir choisir entre ZFRR et ZFANG. Nous vivons dans de véritables déserts médicaux, il nous faut attirer de jeunes médecins. Certains sont prêts à revenir au pays, à La Réunion et à Mayotte en tout cas.

L'amendement n°I-1254 est adopté et devient un article additionnel.

(M. Rodolphe Alexandre applaudit.)

Les amendements nos I-280 rectifié et I-97 rectifié n'ont plus d'objet.

M. le président. – Amendement n°I-104 rectifié de M. Fouassin et *alii*.

M. Jean-Baptiste Lemoyne. – Défendu.

M. le président. – Amendement n°I-733 rectifié de M. Lurel et *alii*.

M. Victorin Lurel. – Nous devons reconstituer la filière photovoltaïque en outre-mer.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Retrait.

M. David Amiel, *ministre*. – Avis défavorable.

L'amendement n°I-104 rectifié n'est pas adopté, non plus que l'amendement n°I-733 rectifié.

M. le président. – Amendement n°I-149 rectifié *bis* de Mme Malet et *alii*.

L'amendement n°I-149 rectifié bis n'est pas défendu.

M. le président. – Amendement identique n°I-1203 rectifié de M. Lurel et du groupe SER.

M. Victorin Lurel. – Défendu.

M. le président. – Amendement n°I-735 rectifié *bis* de M. Lurel et *alii*.

M. Victorin Lurel. – Défendu.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Retrait.

M. David Amiel, *ministre*. – Avis défavorable.

L'amendement n°I-1203 rectifié n'est pas adopté, non plus que l'amendement n°I-735 rectifié bis.

M. le président. – Amendement n°I-379 de M. Persaud.

L'amendement n°I-379 n'est pas défendu.

M. le président. – Amendement n°I-2783 rectifié du Gouvernement.

M. David Amiel, *ministre*. – Coordination.

L'amendement n°I-2783 rectifié, accepté par la commission, est adopté et devient un article additionnel.

M. le président. – Amendement n°I-2081 rectifié *ter* de M. Fricoteaux et *alii*.

M. Rodolphe Alexandre. – Il s'agit de permettre aux médecins qui font valoir leur droit à la retraite de pratiquer un cumul d'activité en ZFRR. Nous favorisons ce cumul dans la limite de cinq ans.

L'amendement n°I-2081 rectifié ter, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.

M. le président. – Amendement n°I-2255 rectifié *bis* de Mme Gasto Oustric et *alii*.

M. Jean-Jacques Michau. – La CFE est calculée sur le chiffre d'affaires réalisé deux ans auparavant. Nous proposons un dégrèvement quand l'activité s'effondre.

L'amendement n°I-2255 rectifié bis, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.

M. le président. – Amendement n°I-655 de M. Hochart et *alii*.

Mme Carine Leroy. – La France compte 258 prélèvements obligatoires de nature juridique différente. Le contribuable paie deux fois : l'impôt, puis sa complexité. Nous proposons de simplifier, taxe par taxe, sans faire perdre un euro aux bénéficiaires. Nous commençons par la taxe sur la création de locaux à usage de bureaux, de locaux commerciaux et de locaux de stockage (TCBCS) perçue en Île-de-France.

L'amendement n°I-655, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.

M. le président. – Amendement n°I-1286 de M. Ros et du groupe SER.

M. Simon Uzenat. – Cet amendement soumet les centres de données à la TCBCS en Île-de-France, dans les Bouches-du-Rhône, le Var et les Alpes-Maritimes : ainsi nous répartissons plus justement les charges et renforçons les capacités d'aménagement.

Nous exonérons les surfaces inférieures à 2 500 m², pour préserver les centres de données de proximité.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Avis défavorable : cette question a été tranchée en 2022 par le Conseil d'État, selon lequel les *data centers* ne sont pas des espaces de stockage.

M. David Amiel, *ministre*. – Même avis.

L'amendement n°I-1286 n'est pas adopté.

M. le président. – Amendement n°I-1298 de M. Jacquin et du groupe SER.

Mme Karine Daniel. – La multiplication des petits colis concurrence les commerces physiques. Une mission d'information a fait des recommandations, dont créer un éco-score pour évaluer leur impact environnemental. Nous instaurons une taxe fondée sur cet éco-score.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Avis défavorable, car inconstitutionnel.

M. David Amiel, *ministre*. – Avis défavorable.

L'amendement n°I-1298 n'est pas adopté.

M. le président. – Amendement n°I-296 rectifié *quater* de M. Panunzi et *alii*.

M. Jean-Raymond Hugonet. – Défendu.

L'amendement n°I-296 rectifié quater, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.

M. le président. – Amendement n°I-297 rectifié *quater* de M. Panunzi et *alii*.

M. Jean-Raymond Hugonet. – Défendu.

L'amendement n°I-297 rectifié quater, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.

M. le président. – Amendement n°I-298 rectifié *quater* de M. Panunzi et *alii*.

M. Jean-Raymond Hugonet. – *Pace è salute !*

L'amendement n°I-298 rectifié quater, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.

M. le président. – Amendement n°I-629 rectifié *ter* de Mme Housseau et *alii*.

M. Michel Canévet. – Certaines communes dotées de sources d'eau minérale peuvent instituer une contribution sur des volumes vendus en France, mais pas sur les volumes à l'étranger. Il faut y remédier.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Le recouvrement des taxes sur les boissons non alcoolisées est aligné sur celui de la TVA. Or la TVA n'est pas due pour les exportations, car elle est déclarée dans le pays importateur. Avis défavorable.

M. David Amiel, *ministre*. – Avis défavorable.

L'amendement n°I-629 rectifié ter n'est pas adopté.

M. le président. – Amendement n°I-1915 rectifié *bis* de Mme Housseau et *alii*.

M. Bernard Delcros. – Cet amendement corrige les conséquences d'une jurisprudence de 2025 sur les carrières qui considère leurs terrains comme industriels. Cela engendre des redressements qui peuvent dépasser le chiffre d'affaires annuel. Nous proposons de rétablir les règles fiscales antérieures, pour avoir une imposition adaptée.

M. le président. – Amendement identique n°I-2967 rectifié *bis* de M. Uzenat et *alii*.

M. Simon Uzenat. – Défendu.

M. le président. – Sous-amendement n°I-3161 rectifié de M. Labar et *alii*.

M. Stéphane Sautarel. – Ce sous-amendement rend opérationnels les deux amendements en

introduisant des précisions dans le code général des impôts.

M. le président. – Amendement n°I-2973 rectifié de Mme Frontoni et *alii*.

Mme Gaëlle Frontoni. – Défendu.

M. le président. – Amendement n°I-1916 rectifié de Mme Housseau et *alii*.

M. Bernard Delcros. – Repli.

M. le président. – Amendement n°I-2968 rectifié *ter* de M. Uzenat et *alii*.

M. Simon Uzenat. – Défendu.

M. le président. – Amendement n°I-2974 rectifié de Mme Frontoni et *alii*.

Mme Gaëlle Frontoni. – Défendu.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Ces amendements répondent à un problème auquel j'ai été sensibilisée par plusieurs départements. Les entreprises concernées, incapables de payer le redressement, peuvent être mises en liquidation.

La commission n'avait examiné que les amendements, aussi elle en demandait le retrait. En revanche, je suis favorable à titre personnel au sous-amendement n°I-3161 rectifié qui apporte une réponse conforme à la décision du Conseil d'État de 2025 sur les carrières.

Aussi, avis favorable aux amendements identiques n^{os}I-1915 rectifié *bis* et I-2967 rectifié *bis* sous réserve de l'adoption du sous-amendement n°I-3161 rectifié. Avis défavorable pour le reste.

M. David Amiel, *ministre*. – Même avis. Le sous-amendement apporte les solutions techniques nécessaires.

Le sous-amendement n°I-3161 rectifié est adopté.

Les amendements identiques n^{os}I-1915 rectifié bis et I-2967 rectifié bis, sous-amendés, et modifiés par la suppression du gage, sont adoptés et deviennent un article additionnel.

Les amendements n^{os}I-2973 rectifié, I-1916 rectifié, I-2968 rectifié ter et I-2974 rectifié n'ont plus d'objet.

M. le président. – Amendement n°I-2689 rectifié de M. Lozach et *alii*.

M. Victorin Lurel. – Nous ne retenons que 25 % du prix de revient des sols et des terrains affectés à certaines opérations nécessaires à l'exploitation industrielle avant application de la majoration de 3 %.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Retrait.

M. David Amiel, *ministre*. – Avis défavorable.

L'amendement n°I-2689 rectifié n'est pas adopté.

M. le président. – Amendement n°I-2690 rectifié de M. Lozach et *alii*.

M. Michaël Weber. – Nous instaurons une réduction de 50 % de la valeur locative des terrains en question dans les zones FRR ou FRR+.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Retrait.

M. David Amiel, *ministre*. – Avis défavorable.

L'amendement n°I-2690 rectifié n'est pas adopté.

M. le président. – Amendement n°I-2691 rectifié *bis* de M. Lozach et *alii*.

M. Michaël Weber. – Nous instaurons un mécanisme de lissage sur cinq ans des augmentations des valeurs locatives.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Retrait.

M. David Amiel, *ministre*. – Avis défavorable.

L'amendement n°I-2691 rectifié bis n'est pas adopté.

M. le président. – Amendement n°I-2969 rectifié de M. Levi et *alii*.

Mme Laure Darcos. – Cet amendement rédactionnel sécurise l'actualisation annuelle du produit des deux taxes spéciales d'équipement (TSE) au profit de l'établissement public local Société du grand projet du Sud-Ouest.

L'amendement n°I-2969 rectifié, accepté par la commission et le Gouvernement, est adopté et devient un article additionnel.

Article 27

M. le président. – Amendement n°I-1078 de M. Grégory Blanc et *alii.*

M. Grégory Blanc. – Imaginez devoir payer pour faire appel à un gendarme ou à un policier ! Une taxe a été instaurée pour recourir au juge. La justice est-elle une mission régalienne de l'État ou non ? Si oui, on doit pouvoir la saisir, que l'on soit riche ou pauvre. L'aide juridictionnelle existe, certes, mais elle ne s'applique pas à tous ; certaines personnes à faibles revenus ne peuvent y prétendre.

M. le président. – Amendement identique n°I-1314 de Mme Blatrix Contat et du groupe SER.

Mme Florence Blatrix Contat. – Cet amendement supprime la pérennisation du droit de timbre de 225 euros imposé aux justiciables qui souhaitent faire appel quand le recours à un avocat est obligatoire. Recourir à la justice ne doit pas devenir un privilège. Le financement de la justice relève de la solidarité nationale.

M. le président. – Amendement identique n°I-2558 de Mme Cukierman et du groupe CRCE-K.

M. Pascal Savoldelli. – L'aide juridictionnelle est une politique publique, c'est donc au Gouvernement d'en assumer la charge sans se défausser de ses responsabilités en reportant sur ceux qui souhaitent

recourir à la justice les conséquences du sous-investissement de l'État. Supprimons l'article, sans quoi les plus modestes en paieront le prix.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Avis défavorable. L'article 27 sécurise la contribution pour l'aide juridique en première instance et harmonise celles qui ont déjà été instituées en appel et devant les juridictions commerciales. Vous souhaitez qu'il n'y ait pas de droit d'accès pour ester en justice, mais supprimer cet article ne réglera pas votre problème.

M. David Amiel, *ministre*. – Même avis.

M. Grégory Blanc. – Vous avez raison. Mais supprimer cet article empêche de l'étendre – et c'est déjà ça !

Comment a-t-on pu penser que la justice devait être payante ? Pour les auteurs d'infractions, d'accord. Mais pour les victimes, les bras m'en tombent. Vous êtes en pleine cavalerie budgétaire, mais vous refusez de remettre en cause les excès du pacte Dutreil. Remettons les choses à leur place.

M. Pascal Savoldelli. – Il ne faut pas se défausser s'agissant des moyens de la justice. Le système judiciaire en France, c'est 77 euros par habitant contre 136 euros en Allemagne et 245 euros en Suisse. Quand on pense que 90 % des victimes de violences sexistes et sexuelles (VSS) ne portent pas plainte, ce n'est pas la peine d'en rajouter.

M. David Amiel, *ministre*. – Ces frais de justice ou droits de timbre existent, notamment en Espagne, souvent prise pour modèle. Le produit de cette contribution finance précisément l'aide juridictionnelle, et donc aide les Français les plus modestes à accéder à la justice.

Les amendements identiques nos I-1078, I-1314 et I-2558 ne sont pas adoptés.

M. le président. – Amendement n°I-2746 rectifié de M. Amard et *alii*.

L'amendement n°I-2746 rectifié n'est pas défendu.

M. le président. – Amendement n°I-2559 de Mme Cukierman et du groupe CRCE-K.

M. Pierre Barros. – Défendu.

M. le président. – Amendement n°I-437 rectifié de M. Pernot et *alii*.

L'amendement n°I-437 rectifié n'est pas défendu.

M. le président. – Amendement identique n°I-640 rectifié *bis* de M. Coste et *alii.*

M. Pascal Coste. – Cet amendement met fin à ce qui constitue dans les faits une taxe sur la protection de l'enfance : nous alignons le régime applicable aux départements sur celui qui s'applique à l'État.

M. le président. – Amendement identique n°I-922 rectifié *ter* de M. Pellevat et *alii*.

M. Franck Dhersin. – Défendu.

M. le président. – Amendement identique n°I-1687 rectifié *bis* de M. Michallet et *alii*.

L'amendement n°I-1687 rectifié bis n'est pas défendu.

M. le président. – Amendement identique n°I-1735 rectifié *bis* de Mmes Romagny et *alii*.

L'amendement n°I-1735 rectifié bis n'est pas défendu.

M. le président. – Amendement identique n°I-2340 rectifié *bis* de M. Delcros et *alii*.

M. Bernard Delcros. – Défendu.

M. le président. – Amendement identique n°I-2561 de Mme Cukierman et du groupe CRCE-K.

M. Pascal Savoldelli. – Défendu.

M. le président. – Amendement n°I-659 rectifié de M. Saury et *alii*.

L'amendement n°I-659 rectifié n'est pas défendu.

M. le président. – Amendement n°I-578 de M. Canévet et *alii*.

M. Michel Canévet. – Défendu.

M. le président. – Amendement n°I-41 de Mme Lavarde, au nom de la commission des finances.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Nous étendons la contribution pour l'aide juridique (CPAJ) à la justice administrative.

M. le président. – Sous-amendement n°I-3123 rectifié *ter* de M. Lefèvre et *alii*.

M. Jean-François Husson. – Défendu.

M. le président. – Amendement n°I-1695 rectifié *ter* de M. Canévet et *alii*.

M. Michel Canévet. – Nous introduisons un droit de timbre de 225 euros pour améliorer les moyens de la justice.

M. Vincent Delahaye. – Très bien !

M. le président. – Amendement n°I-2562 de Mme Cukierman et du groupe CRCE-K.

M. Pascal Savoldelli. – Défendu.

M. le président. – Amendement n°I-866 de Mme Bouquin et *alii*.

Mme Manon Bouquin. – La justice est un service public essentiel, mais son fonctionnement a un coût, largement payé par les contribuables. Comme en matière de santé, nous introduisons un ticket modérateur. C'est une contribution progressive, qui commence à 35 euros pour les personnes physiques. Les plus modestes bénéficieraient d'une exonération et les procédures sensibles, notamment pénales, en seraient exemptées. Cela rapporterait 50 millions d'euros de recettes supplémentaires chaque année. Responsabilisons les justiciables tout en garantissant l'accès au juge.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Avis défavorable sur l'amendement n°I-2559 qui supprime des dispositions de l'article.

Les amendements n°I-640 rectifié *bis* et identiques alignent les départements sur le régime d'exemption de l'État. L'État est exempté du paiement de la CPAJ, du droit de timbre de 225 euros en appel et de la contribution pour la justice économique. Les collectivités et leurs groupements sont déjà exemptés de CPAJ, mais soumis au paiement des autres droits de timbre. M. Alexandre souhaitait exclure spécifiquement les territoires d'outre-mer. Pourquoi exempter l'État et non les autres niveaux de collectivités ? Je propose de sous-amender : les mots « les départements » seraient remplacés par « les collectivités et leurs groupements ».

M. Pascal Coste. – Très bien ! Elles n'ont pas la compétence, mais ce n'est pas grave !

M. le président. – Ce sera donc le sous-amendement n°I-3168 de Mme Lavarde, au nom de la commission des finances.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Avis défavorable à l'amendement n°I-578 de Michel Canévet : passer de 50 à 120 euros semble excessif.

Avis favorable au sous-amendement n°I-3123 rectifié *ter* sur l'amendement n°I-41 de la commission, qui différencie le montant de CPAJ selon les différents niveaux de juridictions administratives. L'amendement n° I-578 n'est pas compatible avec cette combinaison.

Retrait de l'amendement n°I-1695 rectifié *ter*, dont l'objectif est satisfait, avec un montant plus raisonnable, par l'amendement de la commission. Avis défavorable à la suppression de la CPAJ par l'amendement n°I-2562. Avis défavorable à l'amendement n°I-866 qui propose une réforme d'ensemble de la CPAJ.

M. David Amiel, *ministre*. – Mêmes avis que le rapporteur général.

Avis favorable au sous-amendement n°I-3168 du rapporteur général sur l'amendement n°I-640 et identiques, et à ce dernier ainsi sous-amendé.

Sagesse sur le sous-amendement n°I-3123 rectifié *ter* sur l'amendement n°I-41 de la commission.

Dans la navette, il faudra aller plus loin en prévoyant deux échéances : le 1er novembre 2027 pour le Conseil d'État et le 1er novembre 2028 pour les tribunaux administratifs et les cours administratives d'appel, pour tenir compte des différents degrés de numérisation des procédures entre les échelons.

Je suggère à Mme le rapporteur général de rectifier son amendement n°I-41 en ce sens, en complément du sous-amendement de M. Husson.

L'amendement n°I-2559 n'est pas adopté.

Le sous-amendement n°I-3168 est adopté.

Les amendements identiques nos I-640 rectifié bis, I-922 rectifié ter, I-2340 rectifié bis et I-2561, sous-amendés, et modifiés par la suppression du gage, sont adoptés.

L'amendement n°I-578 n'est pas adopté.

M. Jean-François Husson. – J'accepte la modification suggérée par le ministre.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Je préfère que cela soit traité dans la navette.

M. Jean-François Husson. – Soit.

Le sous-amendement n°I-3123 rectifié ter est adopté.

L'amendement n°I-41, sous-amendé, est adopté.

Les amendements nos I-1695 rectifié ter, I-2562 et I-866 n'ont plus d'objet.

M. le président. – Amendement n°I-42 de Mme Lavarde, au nom de la commission des finances.

L'amendement rédactionnel n°I-42, accepté par le Gouvernement, est adopté.

M. le président. – Amendement n°I-1079 de M. Grégory Blanc et *alii*.

M. Grégory Blanc. – Défendu.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Avis défavorable.

M. David Amiel, *ministre*. – Même avis.

M. Grégory Blanc. – Vous étendez la contribution pour la justice économique à toutes les entreprises, y compris aux microentreprises et aux TPE, lorsqu'elles doivent engager une injonction de payer – et il peut y en avoir beaucoup… On marche sur la tête ! La justice est un service public régalien. C'est contradictoire avec toute votre argumentation sur le soutien aux petites entreprises. On veut les aider à faire valoir leurs droits et vous leur demandez de payer !

L'amendement n°I-1079 n'est pas adopté.

M. le président. – Amendement n°I-2560 de Mme Cukierman et du groupe CRCE-K.

M. Pierre Barros. – Nous proposons de supprimer la contribution pour la justice économique. C'était une expérimentation auprès de douze tribunaux de commerce. Le Gouvernement l'étend sans évaluation, à l'aveugle. Cela pose un problème d'accès à la justice, alors que cela coûte entre 100 et 200 euros selon l'instance concernée.

M. le président. – Amendement n°I-43 de Mme Lavarde, au nom de la commission des finances.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Coordination. Avis défavorable à l'amendement n°I-2560.

M. David Amiel, *ministre*. – Avis favorable à l'amendement n°I-43, avis défavorable à l'amendement n°I-2560.

M. Patrick Kanner. – Hier, on a su exonérer les collectivités territoriales et c'est très bien. Mais faire payer l'accès à la justice est incohérent, alors que cela devrait être un service public accessible à toutes et tous. Pourquoi cet entêtement ? Nous voterons contre.

L'amendement n°I-2560 n'est pas adopté.

L'amendement n°I-43 est adopté.

L'article 27, modifié, est adopté.

Après l'article 27

M. le président. – Amendement n°I-1526 rectifié *bis* de M. Canévet et *alii*.

M. Michel Canévet. – Les courtiers de marchandises assermentés sont une profession réglementée. Faute d'une formation adaptée, leur nombre diminue en France. Le Conseil national des courtiers assermentés a cherché à la mettre en place, en lien avec la Chancellerie. Pour la financer, nous prévoyons un droit de timbre de 2 000 euros dont s'acquitteront les candidats à cette formation.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Le code de commerce pose des conditions pour être inscrit comme courtier assermenté près d'une cour d'appel.

Vous créez un droit de timbre, mais supprimez la condition d'aptitude aux ventes de meubles aux enchères, pour la remplacer par l'exigence d'une expérience professionnelle.

Le droit actuel est peu compréhensible. Le Gouvernement a demandé s'il pouvait modifier ce droit par décret au Conseil constitutionnel, qui a répondu par la négative le 8 octobre. Je suis dubitative ; cette question ne relève pas de la loi de finances. Avis du Gouvernement ?

M. David Amiel, *ministre*. – Effectivement, le débat, quoique important, est éloigné de la loi de finances. Il nécessite d'apprécier les évolutions de cette profession. Retrait ?

L'amendement n°I-1526 rectifié bis n'est pas adopté.

M. le président. – Amendement n°I-2563 de Mme Cukierman et du groupe CRCE-K.

M. Pascal Savoldelli. – « Du racket institutionnel », c'est ainsi que la Cimade qualifie le droit de timbre pour les étrangers voulant obtenir un titre de séjour. Bruno Retailleau propose de le doubler, de 300 à 600 euros, dans un amendement n°I-332 rectifié *ter*, à suivre. L'accès aux titres pluriannuels étant très restrictif, un étranger doit acquitter de manière répétée ces taxes, dont le montant est un des plus élevés de l'Union européenne. Nous y mettons terme. L'État ne peut continuer à faire des droits fondamentaux des étrangers une source de rendement.

M. le président. – Amendement identique n°I-2707 rectifié *ter* de MM. Amard et Mellouli.

L'amendement n°I-2707 rectifié ter n'est pas défendu.

M. le président. – Amendement n°I-332 rectifié *ter* de M. Retailleau et *alii*.

M. Arnaud Bazin. – Défendu.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Avis défavorable à l'amendement n°I-2563 ; avis favorable à l'amendement n°I-332 rectifié *ter*.

M. David Amiel, *ministre*. – Un équilibre a été trouvé l'an dernier. Avis défavorable à ces deux amendements contraires.

M. Pascal Savoldelli. – L'amendement pour lequel Arnaud Bazin a dit « défendu » fait passer le droit de timbre de 300 à 600 euros. Deux projets de société et deux conceptions de la République s'affrontent.

M. Grégory Blanc. – La droite extrême et l'extrême droite se rejoignent... Pour les touristes qui viennent se prélasser en France, pas question d'augmenter la taxe de séjour ; mais on taxe les étrangers qui viennent travailler chez nous ! Des chefs d'entreprise nous disent pourtant qu'ils peinent à conserver leur personnel, notamment en raison des démarches administratives et des droits de timbre.

M. Jean-François Husson. – J'entends les leçons d'humanisme du sénateur Grégory Blanc. Balayez donc devant votre porte ! Quand je vois les écologistes s'allier avec LFI…

M. Grégory Blanc. – Je suis de Place publique !

M. Jean-François Husson. – Vu le nombre de demandes de titres de séjour, il faut plus de personnel pour les traiter. Marie-Carole Ciuntu a formulé des propositions. Il faut être attentif aux coûts et répondre au besoin de main-d'œuvre.

M. Arnaud Bazin. – Monsieur Savoldelli, vous aviez excellemment présenté l'amendement de Bruno Retailleau, il ne m'a pas paru nécessaire d'allonger les débats. *(Sourires)*

L'amendement n°I-2563 n'est pas adopté.

L'amendement n°I-332 rectifié ter est adopté et devient un article additionnel.

M. le président. – Amendement n°I-992 rectifié de M. Szczurek et du groupe UNT.

Mme Carine Leroy. – Nous souhaitons créer un timbre touristique forfaitaire de 50 euros pour tout visa court séjour de tourisme. Le nombre de ces visas a dépassé 2 millions en 2025, en hausse constante. Le rendement serait de 102 millions d'euros par an.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Avis défavorable.

M. David Amiel, *ministre*. – Avis défavorable.

À la demande du groupe UNT, l'amendement n°I-992 rectifié est mis aux voix par scrutin public.

M. le président. – Voici le résultat du scrutin n°185 :

Nombre de votants	344
Nombre de suffrages exprimés	344
Pour l'adoption	15
Contre	329

L'amendement n°992 rectifié n'est pas adopté.

M. le président. – Amendement n°I-653 rectifié de M. Hochart et *alii*.

M. Léon Levasseur. – Le Gouvernement s'est fixé l'objectif du plein emploi, soit un taux de chômage de 5 %. Nous en sommes loin, avec 8,3 % de chômeurs en 2026.

Le coût collectif en formation, en intégration et en dépenses sociales pour un travailleur venu d'un pays extra-européen est à la charge des contribuables, tandis que l'avantage salarial reste à l'entreprise. Nous créons une contribution de 1 000 euros par an et par salarié, tant que nous n'avons pas atteint ce taux de chômage de 5 %. Les particuliers employeurs en sont exclus. Cette mesure rapporterait 1,3 milliard d'euros par an. Elle incite à recruter d'abord parmi ceux qui cherchent déjà un emploi en France.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Avis défavorable.

M. David Amiel, *ministre*. – Avis défavorable.

À la demande du groupe UNT, l'amendement n°I-653 rectifié est mis aux voix par scrutin public.

M. le président. – Voici le résultat du scrutin n°186 :

Nombre de votants	344
Nombre de suffrages exprimés	344
Pour l'adoption	15
Contre	329

L'amendement n°I-653 rectifié n'est pas adopté.

M. le président. – Amendement n°I-2894 rectifié *ter* de M. Margueritte et *alii*.

M. David Margueritte. – Nos amendements n^{os}I-2894 rectifié *ter* et I-2893 rectifié *ter* permettent au Gouvernement de tenir ses engagements. Le garde des sceaux s'est en effet engagé devant l'Assemblée nationale à faire contribuer les détenus aux frais d'incarcération, évalués à 130 euros par jour. La population carcérale a augmenté de 46 % en vingt ans.

Nous créons une contribution de 5 euros par jour. Cet amendement-ci cible les détenus qui travaillent.

Ces contributions abonderont le fonds de garantie des victimes.

M. le président. – Amendement n°I-2893 rectifié *ter* de M. Margueritte et *alii*.

M. David Margueritte. – Celui-ci concerne les détenus disposant des ressources nécessaires pour s'acquitter de cette contribution.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Avis du Gouvernement ? Je comprends votre logique, mais je voudrais m'assurer que le coût de la collecte ne sera pas supérieur à la recette générée.

M. David Amiel, *ministre*. – Sagesse.

M. Grégory Blanc. – J'invite les auteurs de ces amendements à visiter des prisons ! Seuls 2 % des détenus travaillent. La plupart des détenus subissent des sorties sèches, et se retrouvent sans hébergement. Résultat : 37 % de récidive à un an, pour un coût de 2 milliards d'euros ! Travaillons plutôt sur le taux de récidive.

Pénaliser les détenus qui ont un patrimoine important, pourquoi pas, mais ce n'est pas le cas de l'immense majorité.

Mme Nathalie Goulet. – Je voterai ces amendements. Avec Raphaël Daubet, nous avons mené une commission d'enquête sur la criminalité organisée. Un marchand de biens de Dubaï nous a expliqué qu'un de ses clients achetait chaque semaine des biens immobiliers en cryptoactifs, par téléphone, depuis sa cellule.

Ces amendements sont une très bonne idée.

M. David Margueritte. – Monsieur Blanc, pas de leçons ! Nous visitons souvent des prisons, nous les connaissons aussi bien que vous. J'étais avocat et vice-président chargé de la formation de la région Normandie : nous organisions des formations pour les détenus.

Mme Marie-Carole Ciuntu. – Absolument !

M. David Margueritte. – L'amendement satisfait vos préoccupations. On parle d'une contribution de 5 euros pour alimenter un fonds de garantie pour les victimes.

L'amendement n°I-2894 rectifié ter est adopté et devient un article additionnel.

L'amendement n°I-2893 rectifié ter n'a plus d'objet.

M. le président. – Amendement n°I-864 rectifié de Mme Bouquin et *alii*.

Mme Manon Bouquin. – Nous proposons une taxe de 14 % sur les transferts d'argent effectués depuis la France vers un pays hors Union européenne.

Les ménages européens ont transféré 52 milliards d'euros vers des pays tiers en 2024 – plus 51 % en cinq ans. La France est particulièrement concernée : 3,4 milliards d'euros transférés rien que vers le Maroc, notamment.

Cette taxe pourrait être un instrument de coopération diplomatique, à l'heure où la France peine à renvoyer ses OQTF. Seuls les pays qui ne coopèrent pas y seraient soumis.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Avis défavorable.

M. David Amiel, *ministre*. – Même avis.

À la demande du groupe UNT, l'amendement n°I-864 rectifié est mis aux voix par scrutin public.

M. le président. – Voici le résultat du scrutin n°187 :

Nombre de votants	344
Nombre de suffrages exprimés	344
Pour l'adoption	15
Contre	329

L'amendement n°I-864 rectifié n'est pas adopté.

Article 28

M. le président. – Amendement n°I-774 de M. Giletti et *alii*.

Mme Manon Bouquin. – Nous supprimons l'article 28, qui maintient certains avantages fiscaux en faveur de panneaux photovoltaïques. Malgré l'état préoccupant de nos finances publiques, nous finançons des équipements produits à l'étranger, notamment en Chine. Il faut privilégier les outils préservant notre politique énergétique plutôt que de prolonger des avantages fiscaux sans en évaluer les bénéfices.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Avis défavorable.

M. David Amiel, *ministre*. – Même avis.

À la demande du groupe UNT, l'amendement n°I-774 est mis aux voix par scrutin public.

M. le président. – Voici le résultat du scrutin n°188 :

Nombre de votants	344
Nombre de suffrages exprimés	344
Pour l'adoption	15
Contre	329

L'amendement n°I-774 n'est pas adopté.

M. le président. – Amendement n°I-3088 de Mme Lavarde, au nom de la commission des finances.

L'amendement de coordination n°I-3088, accepté par le Gouvernement, est adopté.

M. le président. – Amendement n°I-1919 rectifié *bis* de M. Uzenat et *alii*.

M. Simon Uzenat. – Nous soutenons le développement de la propulsion vélique dans le transport maritime, très dépendant des énergies fossiles, *via* un dispositif de suramortissement pour des équipements européens. Cela favoriserait le développement d'une industrie décarbonée.

Nous proposons une déduction de 100 % et de 60 % selon les équipements visés.

M. le président. – Amendement n°I-2241 rectifié *bis* de Mme Girardin et *alii*.

M. Jean-Jacques Michau. – L'amendement n°I-2235 rectifié *bis* prolonge jusqu'au 31 décembre 2030 le suramortissement permettant aux armateurs de déduire de leur bénéfice imposable le coût de certains équipements nécessaires à la décarbonation des navires.

L'amendement n°I-2241 rectifié *bis* va plus loin en soutenant la propulsion par le vent : si le vent assure au moins 5 % de la propulsion d'un navire, l'armateur pourra déduire 100 % du surcoût.

M. le président. – Amendement n°I-2235 rectifié *bis* de Mme Girardin et *alii*.

M. Jean-Jacques Michau. – Défendu.

M. le président. – Amendement n°I-44 de Mme Lavarde, au nom de la commission des finances.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Coordination.

Défavorable à l'amendement n°I-1919 rectifié *bis* : il existe déjà un suramortissement pour le verdissement des navires incluant la propulsion vélique. *Idem* sur l'amendement n°I-2241 rectifié *bis*.

Avis favorable à l'amendement n°I-2235 rectifié *bis*, gage de stabilité.

M. David Amiel, *ministre*. – Avis défavorable aux trois premiers amendements et avis favorable à l'amendement n°I-44.

L'amendement n°I-1919 rectifié bis n'est pas adopté, non plus que l'amendement n°I-2241 rectifié bis.

L'amendement n°I-2235 rectifié bis est adopté, de même que l'amendement n°I-44.

M. le président. – Amendement n°I-1459 rectifié *ter* de M. Louault et *alii*.

M. Vincent Louault. – Défendu.

M. le président. – Amendement n°I-1462 rectifié *bis* de M. Louault et *alii*.

M. Vincent Louault. – Défendu.

M. le président. – Amendement n°I-267 rectifié de M. Masset et *alii*.

M. Michel Masset. – Nous réorientons le soutien public au photovoltaïque. Les installations solaires de particuliers bénéficient d'un taux de TVA de 5,5 %. Toutefois, le droit européen interdit de moduler la TVA selon l'origine des biens. L'avantage bénéficie donc indirectement aux panneaux importés, d'où notre

amendement qui prévoit un crédit d'impôt conditionné à des critères de résilience et de durabilité.

M. le président. – Amendement identique n°I-2184 rectifié de Mme Belrhiti et *alii*.

L'amendement n°I-2184 rectifié n'est pas défendu.

M. le président. – Amendement n°I-585 rectifié *quinquies* de M. Piednoir et *alii*.

M. Pascal Coste. – Défendu.

M. le président. – Amendement n°I-584 rectifié *quinquies* de M. Piednoir et *alii*.

M. Pascal Coste. – Défendu.

M. le président. – Amendement n°I-583 rectifié *quinquies* de M. Piednoir et *alii*.

M. Pascal Coste. – Défendu.

M. le président. – Amendement n°I-2047 rectifié *quater* de Mme Berthet et *alii*.

L'amendement n°I-2047 rectifié quater n'est pas défendu.

M. le président. – Amendement n°I-3050 rectifié *bis* de M. Gremillet et *alii*.

M. Pascal Coste. – Défendu.

M. le président. – Amendement n°I-251 rectifié *bis* de M. Michau et *alii*.

M. Jean-Jacques Michau. – Depuis une doctrine fiscale d'octobre 2025, l'ajout d'une batterie fait basculer une installation photovoltaïque au taux de TVA de 20 %. C'est un frein direct à l'autoconsommation. Nous proposons d'inclure les batteries de stockage dans le taux de 5 % applicable aux panneaux.

M. le président. – Amendement identique n°I-700 rectifié *bis* de M. Lévrier et *alii*.

M. Pascal Coste. – Défendu.

M. le président. – Amendement identique n°I-1380 rectifié *ter* de M. Jean-Baptiste Blanc et *alii*.

L'amendement n°I-1380 rectifié ter n'est pas défendu.

M. le président. – Amendement identique n°I-1639 rectifié *ter* de M. Bourgi et *alii*.

M. Simon Uzenat. – Défendu.

M. le président. – Amendement n°I-2048 rectifié *ter* de Mme Berthet et *alii*.

L'amendement n°I-2048 rectifié ter n'est pas défendu.

M. le président. – Amendement n°I-268 rectifié *bis* de M. Masset et *alii*.

M. Michel Masset. – Nous proposons d'étendre le taux réduit à la batterie associée, d'ajouter un critère de pilotage et de préciser que le taux s'applique à l'équipement comme à la batterie, même lorsqu'ils sont facturés ensemble. La fiscalité ne doit pas pénaliser les solutions les plus efficaces.

M. le président. – Amendement identique n°I-2046 rectifié *ter* de Mme Berthet et *alii*.

L'amendement n°I-2046 rectifié ter n'est pas défendu.

M. le président. – Amendement n°I-1460 rectifié *ter* de M. Louault et *alii*.

M. Vincent Louault. – Défendu.

M. le président. – Amendement n°I-1461 rectifié *ter* de M. Louault et *alii*.

M. Vincent Louault. – Défendu.

M. le président. – Amendement n°I-269 rectifié *bis* de M. Masset et *alii*.

M. Michel Masset. – Les batteries permettent de stocker l'énergie photovoltaïque produite en milieu de journée, à un moment où l'on consomme peu, pour l'utiliser le soir. Nous appliquons un taux réduit de TVA de 5,5 % à la livraison et à l'installation de batteries dans les logements. C'est du bon sens.

M. le président. – Amendement identique n°I-1515 rectifié de M. Jadot et *alii*.

M. Thomas Dossus. – Nous étendons la TVA à 5,5 % aux batteries associées au photovoltaïque résidentiel.

M. le président. – Amendement identique n°I-2045 rectifié ter de Mme Berthet et *alii*.

L'amendement n°I-2045 rectifié ter n'est pas défendu.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Les panneaux solaires bénéficient d'un taux de TVA réduit lorsqu'ils sont achetés seuls, mais pas lorsqu'ils sont achetés avec une batterie…

Avis défavorable aux amendements n^{os}I-1459 rectifié *ter*, I-1462 rectifié *bis*, I-267 rectifié et I-585 rectifié *quinquies* qui suppriment le taux réduit pour les panneaux photovoltaïques.

Avis défavorable à l'amendement n°I-1461 rectifié *ter,* car le crédit d'impôt n'est pas l'outil adapté.

Demande de retrait des amendements n^{os}I-584 rectifié *quinquies*, I-583 rectifié *quinquies*, I-3050 rectifié *bis*, I-251 rectifié *bis*, I-700 rectifié *bis* et I-1639 rectifié *ter* pour un défaut de codification.

J'ai un doute de la conformité au droit européen des amendements n^{os}I-268 rectifié *bis*, I-1460 rectifié *ter*, I-269 rectifié *bis* et I-1515 rectifié qui prévoient l'application du taux de 5,5 % pour les panneaux solaires avec batterie. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. David Amiel, *ministre*. – En effet, la directive TVA n'autorise pas l'application du taux réduit à la livraison et à l'installation de batteries. Or dans une offre composite, c'est le taux de TVA le plus élevé qui s'applique.

Avis défavorable sur l'ensemble des amendements de la discussion commune. Les entreprises peuvent vendre séparément la batterie et le panneau solaire…

Mme Sophie Primas. – Simplification…

M. David Amiel, *ministre*. – Nous nous battons au niveau européen, mais je suis bien obligé de vous décrire le cadre juridique actuel.

Les amendements de la discussion commune, du n°I-1459 rectifié ter au n°I-1515 rectifié, ne sont pas adoptés.

L'article 28, modifié, est adopté.

Article 29

M. Pascal Savoldelli. – La DGFiP a perdu un tiers de ses effectifs depuis 2018. En 2026, elle a perdu 552 emplois ; en 227, ce sera 222.

M. Emmanuel Capus. – Excellent !

M. Pascal Savoldelli. – Dans le même temps, l'administration a notifié davantage – 17,1 milliards d'euros en 2025 –, mais encaissé moins – 11,4 milliards. Entre les deux, les contentieux, les défaillances et la fameuse pratique des règlements d'ensemble.

Notre conception de l'État de droit, c'est une loi fiscale qui s'impose à tous, car l'administration a les moyens de la faire respecter par tous.

Dans une autre conception, la loi demeure, mais son application se négocie, voire se délègue. C'est l'esprit de cet article 29 : faute de temps, le silence de la DGFiP vaudra accord. D'où notre amendement de suppression.

M. le président. – Amendement n°I-204 de M. Barros et du groupe CRCE-K.

M. Pierre Barros. – Le principe selon lequel le silence vaut acceptation a été généralisé en 2013, sauf pour les décisions à caractère financier. Les dispositions de l'article 29, qui revient sur cette prudence, s'appliqueront aux 1 500 dossiers les plus complexes, dans lesquels l'État s'apprête à devenir le sous-traitant public de quelques donneurs d'ordre fiscaux privés…

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Avis défavorable, même si cet article relève du droit bavard. Plus de 95 % des actes visés sont déjà traités dans le délai de trois mois. Quant aux autres, dès lors que le dossier sera transféré à la direction de la législation fiscale (DLF), le délai sera suspendu. Cet article ne sert à rien.

Mme Cécile Cukierman. – Alors, supprimons-le !

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Toutefois, nous le voterons.

M. David Amiel, *ministre*. – Il s'agit d'une expérimentation, qui ne concerne pas les cas les plus complexes. Avis défavorable.

Mme Florence Blatrix Contat. – Nous voterons cet amendement, parce que l'article va trop loin – certains dossiers ne seront pas traités –, mais aussi parce que la baisse des effectifs de la DGFiP nous inquiète.

Mme Nathalie Goulet. – Je voterai cet amendement, car nous avons besoin de transparence dans les procédures fiscales.

M. Marc Laménie. – Oui, la DGFiP a besoin de moyens humains en nombre suffisant pour lutter contre la fraude et accompagner les entreprises. Il serait néanmoins dommage de supprimer l'article.

L'amendement n°I-204 n'est pas adopté.

L'article 29 est adopté.

Article 30

M. le président. – Amendement n°I-3089 de Mme Lavarde, au nom de la commission des finances.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Tous les amendements de la commission sur cet article sont rédactionnels ou de coordination.

M. David Amiel, *ministre*. – Avis favorable à tous les amendements de la commission sur l'article. Cela dit, l'amendement n°I-3089 mériterait d'être retravaillé en cours de navette.

L'amendement n°I-3089 est adopté.

M. le président. – Amendement n°I-281 rectifié de M. Fouassin et *alii*.

M. Nicolas Fricoteaux. – La lutte contre la fraude aux dispositifs de défiscalisation outre-mer doit viser tous les responsables. Nous étendons les sanctions à tous les auteurs, qu'ils soient ou non inscrits au registre professionnel, tout en protégeant les professionnels de bonne foi et en nous assurant de la proportionnalité des sanctions.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Un rapport de l'IGF mentionnait certaines professions réglementées et indépendantes, qui favorisent la mise en place de montages d'investissement outre-mer, sans toutefois relever de la catégorie des monteurs en défiscalisation. Je ne suis cependant pas certaine que votre rédaction, en visant « toute autre personne », soit efficiente en droit. Avis du Gouvernement ?

M. David Amiel, *ministre*. – L'élargissement de la procédure de visite domiciliaire est disproportionné. Avis défavorable.

L'amendement n°I-281 rectifié n'est pas adopté.

M. le président. – Amendement n°I-1745 rectifié de Mme Bélim et *alii*.

M. Simon Uzenat. – Le texte rend solidaire de la fraude le professionnel qui y a participé. Audrey Bélim propose de préciser qu'il faut y avoir participé « activement ». Celui qui prouve qu'il a été trompé serait exonéré.

L'amendement n°I-1745 rectifié, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.

M. le président. – Amendement n°I-829 rectifié de M. Dossus et *alii*.

M. Thomas Dossus. – Cet amendement alourdit les sanctions encourues par les institutions financières, plateformes numériques et prestataires de cryptoactifs qui refusent de transmettre les informations demandées par l'administration fiscale, en portant l'amende de 10 000 euros à 50 000 euros.

M. le président. – Amendement identique n°I-2545 de MM. Barros et Savoldelli.

M. Pascal Savoldelli. – Disons les choses : les grands groupes achètent 10 000 euros leur droit à garder le silence… Aussi, plaçons la barre à 50 000 euros. Le ministre, qui propose par ailleurs le triplement d'une amende pour la rendre plus dissuasive, ne pourrait-il pas donner un avis favorable ou de sagesse ?

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Avis défavorable, l'article 30 comportant déjà des avancées.

M. David Amiel, *ministre*. – Monsieur Savoldelli, je suis au regret de vous donner un avis défavorable, au regard du caractère proportionné d'une amende à 10 000 euros. *(Mme Cécile Cukierman s'exclame.)*

Les amendements identiques n[os]I-829 rectifié et I-2545 sont adoptés.

M. le président. – Amendement n°I-3090 de Mme Lavarde, au nom de la commission des finances.

L'amendement de coordination n°I-3090, accepté par le Gouvernement, est adopté.

M. le président. – Amendement n°I-1746 rectifié de Mme Bélim et *alii*.

M. Simon Uzenat. – Cet amendement solidifie notre arsenal.

L'article prévoit que le nom d'une entreprise pourra être rendu public sur la base d'un simple constat de l'administration. Cela nous semble disproportionné, car en cas d'annulation de la sanction par la justice, la réputation ne sera pas automatiquement rétablie… Mieux vaudrait ne publier de nom, assorti d'un droit de réponse, qu'une fois la sanction devenue définitive.

L'article prévoit également qu'un simple désaccord sur l'assiette pourra déclencher une visite des services d'enquête fiscale. Nous proposons qu'un fait déjà déclaré à l'administration ou un schéma déjà validé par cette dernière ne puisse constituer à lui seul une manœuvre frauduleuse.

L'amendement n°I-1746 rectifié, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.

M. le président. – Amendement n°I-901 de Mme Leroy et *alii*.

Mme Carine Leroy. – La France figure parmi les pays du monde où la pression fiscale est la plus élevée. La gestion de nos 258 impôts mobilise 1 165 agents de la DGFiP à temps plein. Certaines taxes rapportent moins que le montant du traitement du fonctionnaire chargé de les recouvrer…

Pour rétablir la lisibilité de la loi fiscale, nous supprimons la taxe annuelle sur les engins maritimes à usage personnel et la taxe sur le transport maritime de passagers à destination d'espaces naturels.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Avis défavorable.

M. David Amiel, *ministre*. – Avis défavorable.

M. Pascal Savoldelli. – Intéressant de mettre en regard le traitement du fonctionnaire et le montant de taxe qu'il recouvre… Est-ce à dire que vous proposez de privatiser la DGFiP ? C'est « ouf » ! Le RN et le groupe UNT veulent transférer le public au privé : les Français doivent le savoir !

À la demande du groupe UNT, l'amendement n°I-901 est mis aux voix par scrutin public.

M. le président. – Voici le résultat du scrutin n°189 :

Nombre de votants	344
Nombre de suffrages exprimés	344
Pour l'adoption	15
Contre	329

L'amendement n°I-901 n'est pas adopté.

M. le président. – Amendement n°I-3091 de Mme Lavarde, au nom de la commission des finances.

L'amendement de coordination n°I-3091, accepté par le Gouvernement, est adopté.

M. le président. – Amendement n°I-191 rectifié *bis* de M. Canévet et *alii*.

M. Michel Canévet. – Nous facilitons l'identification, par l'administration, des particuliers qui réalisent des ventes régulières, ou seulement occasionnelles, sur les plateformes en ligne.

M. le président. – Amendement identique n°I-1894 rectifié *bis* de Mme Havet et *alii*.

L'amendement n°I-1894 rectifié bis n'est pas défendu.

M. le président. – Amendement identique n°I-2167 de Mme Blatrix Contat.

Mme Florence Blatrix Contat. – Cet amendement va aider l'administration fiscale à différencier les ventes occasionnelles des ventes à caractère quasi-professionnel. Nous ne fixons pas de seuil, mais précisons les éléments à prendre en compte : nombre, fréquence, durée, nature, valeur, caractère répétitif, concentration sur certaines catégories de biens, etc.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Vos amendements n'ont pas de portée normative. En outre, c'est déjà ce que fait la DGFiP, qui utilise toutes les informations à sa disposition pour détecter les situations anormales. Mme Vermeillet, qui a travaillé sur ces sujets à la délégation à la prospective, peut en témoigner.

M. David Amiel, *ministre*. – Avis défavorable.

Les amendements identiques n^os^ I-191 rectifié bis et I-2167 ne sont pas adoptés.

M. le président. – Amendement n°I-3092 de Mme Lavarde, au nom de la commission des finances.

L'amendement rédactionnel n°I-3092, accepté par le Gouvernement, est adopté.

M. le président. – Amendement n°I-3093 de Mme Lavarde, au nom de la commission des finances.

L'amendement rédactionnel n°I-3093, accepté par le Gouvernement, est adopté.

M. le président. – Amendement n°I-3094 de Mme Lavarde, au nom de la commission des finances.

L'amendement rédactionnel n°I-3094, accepté par le Gouvernement, est adopté.

M. le président. – Amendement n°I-3095 de Mme Lavarde, au nom de la commission des finances.

L'amendement rédactionnel n°I-3095, accepté par le Gouvernement, est adopté.

M. le président. – Amendement n°I-3096 de Mme Lavarde, au nom de la commission des finances.

L'amendement rédactionnel n°I-3096, accepté par le Gouvernement, est adopté.

L'article 30, modifié, est adopté.

Après l'article 30

M. le président. – Amendement n°I-1569 de Mme Goulet et *alii*.

Mme Nathalie Goulet. – Nous portons de sept à dix ans la peine encourue pour fraude fiscale commise en bande organisée et permettons au juge de porter l'amende au triple du produit de la fraude.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Avis du Gouvernement ?

M. David Amiel, *ministre*. – Avis défavorable. Le quantum de ces peines a déjà été rehaussé à plusieurs reprises ces dernières années, notamment dans le cadre de la loi Fraudes qui a criminalisé l'escroquerie aux finances publiques en bande organisée.

L'amendement n°I-1569 n'est pas adopté.

M. le président. – Amendement n°I-2190 de Mme Vogel et *alii*.

Mme Ghislaine Senée. – Ne faisons plus supporter à une personne les conséquences de la fraude fiscale de son conjoint dès lors qu'une décision de justice l'a reconnue étrangère à ladite fraude.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Il me semble que la personne peut déjà échapper à la solidarité fiscale entre conjoints dans de nombreux cas. Avis du Gouvernement ?

M. David Amiel, *ministre*. – Avis défavorable. Oui, les conjoints, mariés ou pacsés, sont fiscalement solidaires. Mais cet amendement risquerait de créer une brèche pour des manœuvres frauduleuses ou l'organisation de l'insolvabilité du fraudeur.

Mme Ghislaine Senée. – Je ne comprends pas : pourquoi ne pas le prévoir sur la base d'une décision de justice ?

Mme Florence Blatrix Contat. – Parfois, les conjoints, totalement étrangers aux fraudes, se retrouvent en très grande difficulté pour payer des dettes dont ils ne sont absolument pas responsables.

M. David Amiel, *ministre*. – Des dispositifs de protection du conjoint existent. Depuis mai 2024, un dispositif gracieux de désolidarisation en cas de procédure de séparation ou de divorce a conduit à 820 décharges de solidarité fiscale, pour 144 millions d'euros.

L'amendement n°I-2190 n'est pas adopté.

M. le président. – Amendement n°I-1892 de Mme Callet et *alii*.

Mme Manon Bouquin. – Pour échapper à la TVA, certains vendeurs utilisent des entrepôts qui stockent et expédient les marchandises. Je pense à l'affaire Calypso, avec la saisie de 2 435 conteneurs en Grèce, pour un préjudice de 450 millions d'euros de TVA.

Avec cet amendement, l'exploitant d'un entrepôt, informé par l'administration fiscale que le vendeur fraude la TVA, aura trente jours pour prendre les mesures nécessaires. Faute de quoi, il pourra être tenu de payer la TVA.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Retrait.

M. David Amiel, *ministre*. – Avis défavorable.

L'amendement n°I-1892 n'est pas adopté.

M. le président. – Amendement n°I-1320 de Mme Blatrix Contat et du groupe SER.

Mme Florence Blatrix Contat. – Les règlements d'ensemble en matière fiscale sont des accords négociés entre l'administration fiscale et certains contribuables, qui peuvent aboutir à diminuer considérablement les montants réclamés par l'administration. En 2024, 315 règlements d'ensemble ont ainsi été conclus, aboutissant à 1,86 milliard d'euros de réductions d'impôt.

Cette pratique n'étant pas suffisamment encadrée par le législateur, nous proposons de plafonner les réductions à 35 % du montant appelé, de rendre obligatoire une décision écrite et motivée et de renforcer la traçabilité des décisions.

M. le président. – Amendement n°I-2448 rectifié de MM. Savoldelli et Barros et du groupe CRCE-K.

M. Pascal Savoldelli. – En France, on peut négocier son impôt en vertu d'une note de la DGFiP de 2004 intitulée – cela ne s'invente pas – « Pour vous faciliter l'impôt ».

Sur 100 euros réclamés, l'État en a récupéré moins de 30 euros. Et on accélère : 116 règlements en 2019, six fois plus en 2024.

Nous ne mettons pas en cause les agents ; nous voulons encadrer la procédure, avec l'avis préalable d'une commission indépendante et un plafond de remise fixé à 35 %.

On peut négocier l'impôt, mais pas dans le secret.

M. le président. – Amendement n°I-2449 de MM. Savoldelli et Barros et du groupe CRCE-K.

M. Pascal Savoldelli. – Cet amendement de repli fixe le plafond de la remise à 50 %, alors qu'elles sont en moyenne de 60 % des droits appelés. Le contribuable ordinaire, lui, paie 100 % de la somme due.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Demande de retrait. Nous en avons déjà débattu l'an dernier et nous en reparlerons l'an prochain si le Gouvernement n'y travaille pas.

Mais ces amendements feraient perdre à la procédure son caractère incitatif et nous repartirions sur de longs et coûteux contentieux.

En 2018, la Cour des comptes avait préconisé une clarification de la procédure. Au Gouvernement de faire des propositions.

Mme Cécile Cukierman. – Ce ne sera plus lui !

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Je compte sur la continuité de l'État.

M. David Amiel, *ministre*. – On ne négocie pas l'impôt ; on paie l'impôt que l'on doit, que l'on soit riche ou pauvre.

Avis défavorable, car il y a un malentendu sur la nature de la procédure. Un règlement d'ensemble n'est pas une négociation avec un fraudeur fiscal, mais un échange permettant d'entendre, dans certaines situations de droit particulièrement complexes, les observations du contribuable et d'arrêter le montant dû, dans le respect de la loi fiscale.

La Cour des comptes ne formule d'ailleurs plus la recommandation, désormais ancienne, que vous avez évoquée, car le règlement d'ensemble a fait la preuve de son efficacité, en évitant des contentieux que l'administration aurait perdus.

Les remises existent – notamment lorsque les sommes dues sont disproportionnées au regard des revenus ou du patrimoine du contribuable –, mais les règlements d'ensemble sont autre chose.

En cas de divergence d'interprétation entre le contribuable et l'administration fiscale, cette dernière engage un contentieux, qu'elle gagne la plupart du temps – notamment si le contribuable était de mauvaise foi.

M. Pascal Savoldelli. – À qui cela profite-t-il ? À des particuliers dont le revenu fiscal de référence médian est de 209 900 euros et à des entreprises au chiffre d'affaires de plusieurs millions d'euros. En 2024, les dix plus grosses remises ont représenté 1,5 milliard d'euros ; la plus grosse, 454 millions d'euros.

Il ne s'agirait pas de remises, mais d'accords sur le droit applicable ? Mais alors pourquoi, en 2024, 1,45 milliard d'euros portaient-ils sur l'impôt lui-même et pas seulement sur les pénalités ?

Pourquoi l'administration fiscale renoncerait-elle à ces 60 %, alors qu'elle pourrait les récupérer en contentieux, vu qu'elle les gagne dans 80 % des cas ?

M. David Amiel, *ministre*. – Il ne s'agit pas de l'impôt dû, mais de la première proposition de la DGFiP, qui sert de base à l'échange.

Parfois, on s'aperçoit que l'impôt que l'on croyait dû ne l'était pas ; parfois, on confirme que l'impôt est bien dû et si le contribuable ne veut pas payer, on va devant le tribunal.

L'amendement n°I-1320 n'est pas adopté,
non plus que les amendements
nos I-2448 rectifié et I-2449.

M. le président. – Amendement n°I-957 de M. Levasseur et *alii*.

Mme Manon Bouquin. – Pour lutter contre la fraude au carrousel de TVA, nous autorisons l'administration fiscale à croiser des informations dont elle dispose déjà afin de repérer plus rapidement les anomalies sans créer de nouvel outil informatique ni imposer de nouvelle obligation administrative pesant sur les entreprises. La vérification humaine restera indispensable, mais utilisons au mieux les moyens de l'État.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Retrait, car satisfait.

M. David Amiel, *ministre*. – Avis défavorable.

L'amendement n°I-957 n'est pas adopté.

M. le président. – Amendement n°I-1575 de Mme Goulet et *alii*.

Mme Nathalie Goulet. – Cet amendement permet à l'administration de procéder, avec l'autorisation du juge, à des visites et à des saisies chez ceux qui fournissent les instruments de la fraude fiscale.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Avis du Gouvernement ?

M. David Amiel, *ministre*. – Avis défavorable.

Mme Nathalie Goulet. – Pourquoi ?

L'amendement n°I-1575 est adopté et devient un article additionnel.

M. le président. – Amendement n°I-1574 de Mme Goulet et *alii*.

Mme Nathalie Goulet. – Je n'ai pas compris l'avis défavorable du Gouvernement sur l'amendement précédent.

Le présent amendement donne aux agents du renseignement fiscal le droit de communication dont dispose l'administration fiscale et sanctionne l'obstruction à leur action.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Avis du Gouvernement ?

M. David Amiel, *ministre*. – Sur l'amendement précédent, il y avait un enjeu de proportionnalité. Mais nous y travaillerons dans la navette.

Le présent amendement est plus difficile à défendre. Les agents de l'unité de renseignement fiscal sont du deuxième cercle et ont donc un droit de communication en vertu du code de la sécurité intérieure.

L'amendement n°I-1574 est retiré.

M. le président. – Amendement n°I-1570 de Mme Goulet et *alii*.

Mme Nathalie Goulet. – Nous garantissons l'anonymat réclamé par les agents chargés du renseignement fiscal. Je vous rappelle que le Sénat avait voté une telle mesure dans le projet de loi Fraudes.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Avis du Gouvernement ?

M. David Amiel, *ministre*. – Appartenant au second cercle, ces agents bénéficient déjà de l'anonymat prévu par le code de la sécurité intérieure. L'amendement est donc satisfait.

L'amendement n°I-1570 est adopté et devient un article additionnel.

M. le président. – Nous avons examiné 181 amendements ce matin. *(Applaudissements)*

Demande d'examen séparé

M. Thierry Cozic, *président de la commission des finances*. – En application de l'article 46 *bis*, alinéa 2, du règlement du Sénat, la commission demande l'examen séparé de certains amendements portant sur les crédits des missions « Travail et emploi », « Écologie, développement et mobilité durables », « Cohésion des territoires » et « Relations avec les collectivités territoriales ».

Il en est ainsi décidé.

La séance est suspendue à 13 h 05.

PRÉSIDENCE DE M. BERNARD JOMIER, VICE-PRÉSIDENT

La séance reprend à 14 h 30.

Discussion des articles *(Suite)*

Après l'article 30 (Suite)

M. le président. – Amendement n°I-2529 de MM. Savoldelli et Barros et du groupe CRCE-K.

M. Pierre Barros. – La DGFiP l'a reconnu en audition : en matière de prix de transfert, il lui arrive de réclamer 1 milliard d'euros pour finalement en accepter 300 millions, faute de pouvoir chiffrer précisément ce qui est dû. Or ces prix de transfert sont le premier levier de l'optimisation fiscale. La loi sanctionne l'absence de documentation, mais pas l'écart entre ce qui est déclaré et ce qui est réellement pratiqué. Notre amendement y remédie, avec une sanction ne pouvant excéder 5 % maximum du montant des transactions en cause.

L'amendement n°I-2529, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.

M. le président. – Amendement n°I-1571 de Mme Goulet et *alii*.

M. Michel Canévet. – Faisons connaître à l'administration fiscale l'achat d'immeubles par des intérêts ou trusts étrangers, de façon qu'ils s'acquittent des taxes.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Avis du Gouvernement ? Il y a un enjeu de lutte contre la fraude fiscale, mais j'ai peur que l'amendement n'accroisse excessivement les obligations pesant sur les entreprises étrangères.

M. David Amiel, *ministre*. – Satisfait par la loi Fraudes de 2026. Avis défavorable.

L'amendement n°I-1571 n'est pas adopté.

M. le président. – Amendement n°I-276 rectifié *bis* de Mme Delattre et *alii*.

M. Michel Masset. – Avec la réforme de la facturation électronique, il faut désormais passer par une plateforme agréée, dès le premier euro. Nous proposons d'exclure les opérations de moins de 250 euros.

M. le président. – Amendement n°I-602 rectifié *quater* de M. Bazin et *alii*.

M. Arnaud Bazin. – Défendu.

M. le président. – Amendement identique n°I-871 rectifié *ter* de M. Delahaye et *alii*.

L'amendement n°I-871 rectifié ter n'est pas défendu.

M. le président. – Amendement identique n°I-974 de M. Coste.

M. Pascal Coste. – Défendu.

M. le président. – Amendement n°I-277 rectifié *bis* de Mme Delattre et *alii*.

M. Michel Masset. – Le plafond est fixé à 150 euros. Une réforme réussie est une réforme proportionnée.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Supprimer la réforme de la facturation électronique ne dispenserait pas de devoir transmettre les données à l'administration. Ces amendements nous priveraient d'un outil utile pour lutter contre la fraude à la TVA.

Ne créons pas un régime à deux vitesses, qui serait source de complexité pour les comptables.

Demande de retrait, ainsi que pour les amendements à venir.

M. David Amiel, *ministre*. – Avis défavorable.

M. Gabriel Amard. – L'Assemblée nationale a adopté un amendement instaurant un moratoire sur la facturation électronique pour l'ensemble des TPE, PME et agriculteurs. Tenons-en compte.

L'amendement n°I-276 rectifié bis n'est pas adopté, non plus que les amendements n^os^I-602 rectifié quater, I-974 et I-277 rectifié bis.

M. le président. – Amendement n°I-278 rectifié *bis* de Mme Delattre et *alii*.

M. Michel Masset. – Cet amendement exclut de la facturation électronique les entreprises dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas 150 000 euros. L'administration ne perd aucune information.

M. le président. – Amendement n°I-975 de M. Coste.

M. Pascal Coste. – Défendu.

M. le président. – Amendement n°I-872 rectifié *bis* de M. Delahaye et *alii*.

L'amendement n°I-872 rectifié bis n'est pas défendu.

M. le président. – Amendement n°I-279 rectifié *bis* de Mme Delattre et *alii*.

M. Michel Masset. – Cet amendement exclut de la facturation électronique les entreprises dont le chiffre d'affaires n'excède pas 85 000 euros.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Retrait.

M. David Amiel, *ministre*. – Avis défavorable.

L'amendement n°I-278 rectifié bis n'est pas adopté, non plus que les amendements n^os^I-975 et I-279 rectifié bis.

M. le président. – Amendement n°I-274 rectifié *bis* de Mme Delattre et *alii*.

M. Michel Masset. – Défendu.

M. le président. – Amendement n°I-101 de M. Coste.

L'amendement n°I-101 est retiré.

M. le président. – Amendement identique n°I-313 rectifié *bis* de M. Berard et *alii*.

L'amendement n°I-313 rectifié bis est retiré.

M. le président. – Amendement identique n°I-334 rectifié *ter* de Mme Billon et *alii*.

M. Michel Canévet. – Dès lors que certaines professions – microentrepreneurs, professionnels de santé – ne sont pas redevables de la TVA, il est superflu de les obliger à dépenser de l'argent pour une plateforme qui ne les concerne pas.

M. le président. – Amendement identique n°I-619 rectifié *ter* de M. Menonville et *alii*.

L'amendement n°I-619 rectifié ter n'est pas défendu.

M. le président. – Amendement identique n°I-880 rectifié *ter* de Mme Housseau et *alii*.

L'amendement n°I-880 rectifié ter n'est pas défendu.

M. le président. – Amendement identique n°I-1436 rectifié *bis* de M. Louault et *alii*.

M. Marc Laménie. – Défendu.

M. le président. – Amendement n°I-601 rectifié *quater* de M. Bazin et *alii*.

M. Arnaud Bazin. – Nous excluons les entreprises non assujetties à la TVA.

M. le président. – Amendement identique n°I-870 rectifié *bis* de M. Delahaye et *alii*.

L'amendement n°I-870 rectifié bis n'est pas défendu.

M. le président. – Amendement identique n°I-973 de M. Coste.

L'amendement n°I-973 est retiré.

M. le président. – Amendement n°I-275 rectifié *bis* de Mme Delattre et *alii*.

M. Michel Masset. – Excluons les entreprises qui ne collectent pas la TVA.

M. le président. – Amendement n°I-1385 rectifié de Mme Pantel et *alii*.

M. Michel Masset. – Dispensons de facturation électronique les entreprises en franchise en base de TVA.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Retrait.

M. David Amiel, *ministre*. – Avis défavorable.

L'amendement n°I-274 rectifié bis n'est pas adopté, non plus que les amendements nos I-334 rectifié ter, I-1436 rectifié bis, I-601 rectifié quater, I-275 rectifié bis et I-1385 rectifié.

M. le président. – Amendement n°I-873 rectifié de MM. Delahaye et Levi.

L'amendement n°I-873 rectifié n'est pas défendu.

M. le président. – Amendement identique n°I-976 de M. Coste.

M. Pascal Coste. – Défendu.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Retrait.

M. David Amiel, *ministre*. – Avis défavorable.

L'amendement n°I-976 n'est pas adopté.

M. le président. – Amendement n°I-2737 de M. Amard.

M. Gabriel Amard. – C'est en ces termes que l'Assemblée nationale…

Mme Sophie Primas. – Ici, on est au Sénat !

M. Gabriel Amard. – … a adopté de manière transpartisane un moratoire pour les TPE-PME et les agriculteurs. Le Gouvernement s'était engagé à produire une plateforme publique et gratuite. Or 25 % des dirigeants font état de surcoûts avec les opérateurs privés, et 19 % de retards de paiement.

M. le président. – Amendement n°I-678 rectifié de M. Salmon et *alii*.

M. Grégory Blanc. – Défendu.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Retrait. Le calendrier de la réforme ménage déjà un délai supplémentaire pour les petites entreprises. Les PME et microentreprises ne seront soumises à l'obligation d'émission et de transmission qu'à partir du 1er septembre 2027. Il reste du temps pour les accompagner.

M. David Amiel, *ministre*. – Même avis.

M. Pascal Coste. – Je partage l'avis de la rapporteure générale sur le délai, mais nous voulons une plateforme publique. Certaines entreprises n'émettent que quelques factures, et vont devoir payer d'énormes frais. *(M. Gabriel Amard applaudit.)*

M. David Amiel, *ministre*. – Il existe aujourd'hui beaucoup de plateformes de facturation électronique. L'avantage ? Une diversité d'offres selon les besoins. Certaines sont gratuites ou quasi gratuites.

L'amendement n°I-2737 n'est pas adopté, non plus que l'amendement n°I-678 rectifié.

M. le président. – Amendement n°I-402 rectifié *ter* de Mme Billon et *alii*.

M. Michel Canévet. – Défendu.

M. le président. – Amendement identique n°I-2290 de Mme Jacques.

L'amendement n°I-2290 n'est pas défendu.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Avis du Gouvernement, même si j'anticipe un avis défavorable.

M. David Amiel, *ministre*. – En effet, avis défavorable.

L'amendement n°I-402 rectifié ter n'est pas adopté.

M. le président. – Amendement n°I-1589 rectifié *bis* de M. Rietmann et *alii*.

Mme Sophie Primas. – Défendu.

M. le président. – Amendement identique n°I-2133 rectifié *quater* de M. Ruelle et *alii*.

L'amendement n°I-2133 rectifié quater n'est pas défendu.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Retrait.

M. David Amiel, *ministre*. – Avis défavorable.

L'amendement n°I-1589 rectifié bis n'est pas adopté.

M. le président. – Amendement n°I-1319 de Mme Blatrix Contat et du groupe SER.

Mme Florence Blatrix Contat. – Nous renforçons la lutte contre les CumCum. Notre rédaction préserve entièrement les dispositifs anti-CumCum déjà adoptés. Nous n'affaiblissons pas les contrôles, mais ajoutons un instrument de responsabilité des intermédiaires financiers. Ceux qui souhaitent pratiquer des exonérations immédiates devront obtenir un agrément de l'administration fiscale.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Retrait. Vous nous avez expliqué tout à l'heure que la DGFiP avait déjà trop de travail : avec cet amendement, vous allez augmenter la charge de travail des agents… *(Sourires)*

M. Arnaud Bazin. – Le retour du boulet !

M. David Amiel, *ministre*. – Avis défavorable.

L'amendement n°I-1319 n'est pas adopté.

M. le président. – Amendement n°I-92 rectifié de M. Fouassin et *alii*.

M. Nicolas Fricoteaux. – Défendu.

M. le président. – Amendement identique n°I-2772 rectifié du Gouvernement.

M. David Amiel, *ministre*. – La loi prévoit une unification des règles de gestion et de contentieux au 1er janvier 2027. Pour la bonne mise en œuvre de cette réforme, nous prévoyons que les contrôles réalisés par les agents des douanes en matière d'accises sur les énergies restent régis par le code des douanes jusqu'au 31 décembre 2027.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Avis favorable.

Les amendements identiques nos I-92 rectifié et I-2772 rectifié sont adoptés et deviennent un article additionnel.

M. le président. – Amendement n°I-192 rectifié *ter* de M. Canévet et *alii*.

M. Michel Canévet. – Cet amendement et les suivants visent à lutter contre tout type de fraude. Il faudra bien à un moment que l'administration fiscale dispose des outils nécessaires. Renforçons le pouvoir de l'administration vis-à-vis des plateformes numériques.

M. le président. – Amendement identique n°I-1895 rectifié *quater* de Mme Havet et *alii*.

L'amendement n°I-1895 rectifié quater n'est pas défendu.

M. le président. – Amendement identique n°I-2168 rectifié de Mme Blatrix Contat.

Mme Florence Blatrix Contat. – Défendu.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Avis du Gouvernement : n'est-ce pas une surtransposition de la directive DAC7 ? Vous ajoutez des informations complémentaires sur la nature des données que pourrait récolter l'administration.

M. David Amiel, *ministre*. – Avis défavorable.

Les amendements identiques nos I-192 rectifié ter et I-2168 rectifié ne sont pas adoptés.

M. le président. – Amendement n°I-193 rectifié *ter* de M. Canévet et *alii*.

M. Michel Canévet. – Défendu.

M. le président. – Amendement identique n°I-1896 rectifié *quater* de Mme Havet et *alii*.

L'amendement n°I-1896 rectifié quater n'est pas défendu.

M. le président. – Amendement identique n°I-2169 rectifié de Mme Blatrix Contat.

Mme Florence Blatrix Contat. – Défendu.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Avis du Gouvernement, dont je suppose qu'il sera défavorable.

M. David Amiel, *ministre*. – Tout à fait.

Les amendements identiques nos I-193 rectifié ter et I-2169 rectifié ne sont pas adoptés.

M. le président. – Amendement n°I-1317 rectifié de M. Kerrouche et du groupe SER.

Mme Florence Blatrix Contat. – Cet amendement répond à un problème bien identifié : l'inadaptation du taux d'intérêt de retard prévu à l'article 1727 du code général des impôts. Les contribuables qui ne versent pas en temps voulu les sommes dues sont soumis à une majoration trop faible comparée aux taux d'intérêt en vigueur pour compenser les pertes subies par l'État. Réciproquement, en cas d'erreur de l'État, c'est le contribuable qui est lésé.

M. le président. – Amendement n°I-1318 rectifié de M. Kerrouche et du groupe SER.

Mme Florence Blatrix Contat. – Cet amendement garantit le caractère compensatoire des intérêts de retard. Le taux sera fixé par décret.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Avis du Gouvernement. Les solutions proposées créent de l'incertitude tant pour celui qui doit payer que pour celui qui doit recevoir la somme des intérêts, le taux étant flottant.

M. David Amiel, *ministre*. – Cela me paraît compliqué à mettre en œuvre, en gestion. Retrait, sinon avis défavorable.

Mme Florence Blatrix Contat. – La distorsion de taux devient trop importante. Cela va vraiment poser problème.

L'amendement n°I-1317 rectifié n'est pas adopté, non plus que l'amendement n°I-1318 rectifié.

M. le président. – Amendement n°I-1580 rectifié de Mme Goulet et *alii*.

M. Michel Canévet. – Cet amendement reporte le paiement de la taxe de publicité foncière sur une hypothèque judiciaire conservatoire après le jugement, une fois l'hypothèque devenue définitive.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Avis du Gouvernement ? Le taux a un effet dissuasif, et il faut se conformer à l'article 512-2 du code des procédures civiles d'exécution.

M. David Amiel, *ministre*. – Avis défavorable. Je ne suis pas sûr, vu le nombre de sollicitations potentielles de l'administration fiscale, que nous puissions y faire face. Par ailleurs, les droits sont proportionnels à la valeur de la sûreté, ce qui limite le risque de perte pour le créancier.

L'amendement n°I-1580 rectifié n'est pas adopté.

Article 31

M. le président. – Amendement n°I-1820 rectifié *ter* de Mme Morin-Desailly et *alii*.

Mme Laure Darcos. – Cet amendement sécurise le champ d'application de la simplification de la

retenue à la source applicable aux sommes versées par les organismes de gestion collective français à leurs homologues étrangers. Nous levons une incertitude juridique pour les auteurs dramatiques, scénaristes, réalisateurs ou auteurs d'œuvres graphiques et plastiques. Nous simplifions le traitement des droits, sans distinction selon la nature des œuvres ou la catégorie d'auteurs.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Retrait. Un arrêt du Conseil d'État de 1971 apporte les précisions demandées.

M. David Amiel, *ministre*. – Comme le Conseil d'État est prolixe, j'invoquerai une décision de 1988. Dès lors, l'ensemble des droits d'auteur sont couverts. Retrait ?

L'amendement n°I-1820 rectifié ter n'est pas adopté.

M. le président. – Amendement n°I-3097 de Mme Lavarde, au nom de la commission des finances.

L'amendement rédactionnel n°I-3097,
accepté par le Gouvernement, est adopté.

L'article 31, modifié, est adopté.

Article 32

M. le président. – Amendement n°I-3098 de Mme Lavarde, au nom de la commission des finances.

L'amendement de correction n°I-3098,
accepté par le Gouvernement, est adopté.

M. le président. – Amendement n°I-3099 de Mme Lavarde, au nom de la commission des finances.

L'amendement de correction n°I-3099,
accepté par le Gouvernement, est adopté.

M. le président. – Amendement identique n°I-2642 de M. Persaud.

L'amendement n°I-2642
n'est pas défendu.

M. le président. – Amendement n°I-3100 de Mme Lavarde, au nom de la commission des finances.

L'amendement de coordination n°I-3100,
accepté par le Gouvernement, est adopté.

L'article 32, modifié, est adopté.

Après l'article 32

M. le président. – Amendement n°I-622 rectifié *bis* de M. Coste et *alii*.

M. Pascal Coste. – Défendu.

M. le président. – Amendement identique n°I-1006 rectifié de M. Masset et *alii*.

M. Michel Masset. – Nous simplifions la vie des entreprises. Chaque année, elles doivent joindre à leurs déclarations de résultats un relevé détaillé de leurs frais généraux. Nous proposons que ces relevés soient transmis uniquement à la demande de l'administration, sous 30 jours.

M. le président. – Amendement identique n°I-2107 rectifié *bis* de M. Ruelle et *alii*.

L'amendement n°I-2107 rectifié bis
n'est pas défendu.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Retrait. Le relevé de frais généraux permet de repérer des dépenses excessives ou injustifiées qui viendraient réduire à tort le bénéfice imposable. La déclaration sociale nominative (DSN) ne peut le remplacer.

M. David Amiel, *ministre*. – Avis défavorable.

Les amendements n^os^I-622 rectifié bis
et I-1006 rectifié ne sont pas adoptés.

M. le président. – Amendement n°I-1005 rectifié *bis* de M. Masset et *alii*.

M. Michel Masset. – Chaque année, les entreprises sont soumises à la déclaration annuelle des honoraires et commissions versés – la DAS2 –, qui est une procédure lourde. Nous proposons là encore qu'elle soit uniquement transmise à la demande de l'administration, sous 30 jours. L'Assemblée nationale avait adopté cette modification dans le PLF 2026.

M. le président. – Amendement n°I-562 rectifié *bis* de M. Canévet et *alii*.

M. Michel Canévet. – Défendu.

M. le président. – Amendement identique n°I-621 rectifié *ter* de M. Coste et *alii*.

M. Pascal Coste. – Défendu.

M. le président. – Amendement identique n°I-2106 rectifié *bis* de M. Ruelle et *alii*.

L'amendement n°I-2106 rectifié bis n'est pas défendu.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Retrait. Je vous rassure : la simplification des déclarations a déjà été engagée.

M. David Amiel, *ministre*. – Avis défavorable.

L'amendement n°I-1005 rectifié bis n'est pas adopté,
non plus que les amendements identiques
n^os^I-562 rectifié bis et I-621 rectifié ter.

M. le président. – Amendement n°I-797 rectifié de M. Sautarel et *alii*.

M. Stéphane Sautarel. – Nous alignons l'ensemble des déclarations professionnelles sur une date unique, le 15 mai. L'Assemblée nationale avait adopté cet amendement dans le PLF 2026. Cette mesure simplifierait la vie des entreprises, allégerait la charge de travail de l'administration et sécuriserait les délais de déclaration.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Retrait. Je souscris à l'objectif de simplification, mais la

modification que vous proposez suppose une modification importante des systèmes d'information de l'administration fiscale. En outre, le régime simplifié de TVA disparaîtra au profit de déclarations mensuelles ou trimestrielles, avec une déclaration annuelle à la fin de l'exercice.

M. David Amiel, *ministre*. – Avis défavorable.

L'amendement n°I-797 rectifié est retiré.

M. le président. – Amendement n°I-449 rectifié *ter* de M. Canévet et *alii*.

M. Michel Canévet. – Les clients étrangers qui paient leurs achats en France peuvent se faire rembourser la TVA par des opérateurs de détaxe. L'État devrait rembourser ces opérateurs en un mois.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Retrait. Ce délai ne permet aucune vérification complémentaire. Simplifier, oui, mais pas au détriment de nos recettes.

M. David Amiel, *ministre*. – Avis défavorable.

L'amendement n°I-449 rectifié ter n'est pas adopté.

M. le président. – Amendement n°I-2523 rectifié de MM. Savoldelli et Barros et du groupe CRCE-K.

Mme Cécile Cukierman. – Défendu.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Avis défavorable, car contraire au droit de l'Union européenne.

M. David Amiel, *ministre*. – Avis défavorable.

L'amendement n°I-2523 rectifié n'est pas adopté.

L'article 33 est adopté.

Article 34

Mme Isabelle Briquet. – La DGF est la principale dotation des collectivités locales. On peut regretter que son évolution ne suive pas l'inflation, mais, cette année, nous notons la consolidation dans son montant des hausses successives des trois dernières années, ainsi que la très faible minoration des variables d'ajustement.

Cette petite lueur est vite balayée par l'amendement n°I-45 rectifié de la rapporteure générale, qui porte la minoration des variables à 395 millions d'euros. Les territoires industriels ont été lourdement frappés par la loi de finances pour 2026 : il n'est pas sérieux de les mettre de nouveau à contribution. Les collectivités doivent contribuer par leurs investissements au redressement du pays et ne doivent pas être sacrifiées sur l'autel du déficit, qui n'en sera pas pour autant réduit.

Mme Florence Blatrix Contat. – Il faut apprécier la proposition de la rapporteure générale dans sa globalité. Certes, vous réduisez les ponctions sur les collectivités territoriales, mais vous introduisez des distorsions injustifiables. Dans mon département de l'Ain, une commune voit sa contribution augmenter de 34 %, alors que, pour d'autres, elle diminue de 33 %. Même chose dans votre département des Hauts-de-Seine, madame la rapporteure générale. Vous organisez une redistribution de l'effort au bénéfice des territoires favorisés.

M. Marc Laménie. – Cet article, technique, est essentiel pour déterminer le montant de la DGF, créée en 1979. Le total des transferts de l'État vers les collectivités s'élèverait à près de 155 milliards d'euros, dont 27,5 milliards de DGF. Les inquiétudes sont légitimes, mais nous voterons cet article.

M. Grégory Blanc. – Depuis le début de l'examen du PLF, le débat porte sur l'ajustement structurel de 200 milliards d'euros pour préparer la transition écologique et pour réduire le déficit.

Depuis dix ans, nous n'avons pas eu de réformes structurelles ; à chaque fois, la technique du rabot a été privilégiée. Réduire les financements des collectivités territoriales nuit à leur investissement : c'est contre-productif. Nous ne pouvons soutenir cette politique.

Mme Cécile Cukierman. – Il y a deux façons de recentraliser en France : l'une, visible, est de retirer les compétences ; l'autre, moins franche, mais tout aussi efficace, est de réduire les moyens. C'est la pratique depuis dix ans. La DGF progresse de 0,5 %, mais l'inflation est à 1,8 % : la baisse est de 300 millions d'euros en volume. La non-indexation a coûté 4,5 milliards d'euros aux collectivités depuis 2018. Et quand le gel ne suffit pas, on sort le rabot. Augmentons la DGF, au minimum au rythme de l'inflation.

Mme Manon Bouquin. – Entre 2017 et 2024, la DGF a chuté de 15 % en euros constants. Cette année, le Gouvernement affiche une hausse de 150 millions d'euros. En réalité, la DGF augmente de 0,5 %, contre 1,8 % d'inflation. C'est un tour de passe-passe ! Et vous faites payer la solidarité entre communes par les communes elles-mêmes.

Comme le demande Marine Le Pen… *(Marques d'ironie sur plusieurs travées des groupes INDEP, SER et du GEST)*

M. Emmanuel Capus. – Si Marine le dit…

Mme Manon Bouquin. – … les élus ont besoin de ressources stables et prévisibles. Indexons la DGF sur l'inflation.

M. le président. – Amendement n°I-2461 de Mme Cukierman et du groupe CRCE-K.

Mme Cécile Cukierman. – Entre 2017 et 2023, la DGF a baissé en euros constants, du fait de l'inflation. Pourtant, Emmanuel Macron s'était engagé à maintenir l'enveloppe pour toutes les collectivités. Cela n'a pas été le cas. Ce n'est plus tenable ! L'inflation est à 3 % en septembre !

M. le président. – Amendement n°I-2747 rectifié de M. Amard et *alii*.

M. Gabriel Amard. – Depuis le quinquennat de François Hollande, la DGF n'est plus indexée sur l'inflation, d'où 4,5 milliards d'euros cumulés de manque à gagner entre 2018 et 2025, et 1,4 milliard d'euros rien que pour 2022.

Les communes sont confrontées à l'augmentation des coûts de l'énergie, des salaires, des travaux. Les services publics locaux sont portés à bout de bras par des équipes municipales dont les moyens se rabougrissent. Vous demandez toujours plus en érodant les moyens. Les communes sont à l'os. Il faut donc réindexer la DGF sur l'inflation.

M. le président. – Amendement n°I-2462 de Mme Cukierman et du groupe CRCE-K.

Mme Cécile Cukierman. – Nous défendons une proposition maximaliste : fixer la DGF à 58,73 milliards d'euros, pour rétablir les dégâts des années précédentes et ainsi restituer aux communes les 25 milliards d'euros qui manquent. *(Mme Sophie Primas ironise.)*

M. Vincent Delahaye. – Rien, en somme…

M. le président. – Amendement n°I-1562 rectifié de M. Cardon et *alii*.

M. Simon Uzenat. – Défendu.

M. le président. – Amendement n°I-2463 de Mme Cukierman et du groupe CRCE-K.

Mme Cécile Cukierman. – Chers collègues, vous n'avez pas voulu de nos amendements prévoyant des recettes nouvelles. Cet amendement permet de répondre aux besoins de la population, face à une société qui se fracture. Le blues des maires s'explique par leur incapacité à répondre aux besoins de la population.

M. le président. – Amendement n°I-2464 de Mme Cukierman et du groupe CRCE-K.

Mme Cécile Cukierman. – Défendu.

M. le président. – Amendement n°I-315 rectifié *bis* de M. Berard et *alii*.

L'amendement n°I-315 rectifié bis n'est pas défendu.

M. le président. – Amendement identique n°I-398 de Mme Cukierman et du groupe CRCE-K.

Mme Cécile Cukierman. – Défendu.

M. le président. – Amendement identique n°I-432 rectifié *bis* de M. Pernot et *alii*.

M. Bruno Belin. – Défendu.

M. le président. – Amendement identique n°I-531 rectifié *ter* de M. Menonville et *alii*.

Mme Jocelyne Antoine. – Défendu.

M. le président. – Amendement identique n°I-635 rectifié *bis* de M. Coste et *alii*.

M. Pascal Coste. – Défendu.

M. le président. – Amendement identique n°I-917 rectifié *quater* de M. Pellevat et *alii*.

M. Franck Dhersin. – Défendu.

M. le président. – Amendement identique n°I-1028 de M. Grégory Blanc et *alii*.

M. Grégory Blanc. – Nous sommes d'accord pour débattre de la contribution des collectivités au redressement du pays. Mais comment faire abstraction d'une réflexion sur l'organisation des services publics dans nos territoires ? Au moins, la loi NOTRe fixait un cap.

Au moment où il faut redresser les comptes, comment demander des efforts aux collectivités sans proposer aucune vision ? Ces questions sont terribles, surtout pour les territoires fragilisés.

M. le président. – Amendement identique n°I-1325 de Mme Blatrix Contat et du groupe SER.

Mme Florence Blatrix Contat. – Nous indexons nous aussi la DGF sur l'inflation.

M. le président. – Amendement identique n°I-1670 rectifié *bis* de M. Michallet et *alii*.

L'amendement n°I-1670 rectifié bis n'est pas défendu.

M. le président. – Amendement identique n°I-2678 rectifié *bis* de Mme Bourcier et *alii*.

M. Emmanuel Capus. – Défendu.

M. le président. – Amendement identique n°I-2748 rectifié *bis* de M. Amard.

M. Gabriel Amard. – Nous revalorisons la DGF de 1,8 %, soit 350 millions d'euros. Le Gouvernement annonce fièrement une hausse de 137 millions d'euros pour les seules communes, mais c'est en deçà de l'inflation. L'AMF chiffre à 71 milliards d'euros le manque à gagner cumulé entre 2014 et 2024.

M. le président. – Amendement n°I-2057 de Mme Diaz et du groupe UNT.

Mme Manon Bouquin. – Nous défendons l'indexation de la DGF sur l'inflation, mesure déjà adoptée par l'Assemblée nationale. En euros constants, la DGF recule, malgré la hausse affichée par le Gouvernement. Cette revalorisation permet une hausse de 356 millions d'euros au bénéfice de nos communes et de nos départements.

La revalorisation de façade du Gouvernement s'accompagne de nouvelles ponctions. Le Gouvernement reprend d'une main des milliards quand il prétend rendre des millions d'une autre. Indexons la DGF sur l'inflation, pour retrouver une confiance entre l'État et les territoires.

M. le président. – Amendement n°I-604 rectifié de M. Mizzon et *alii*.

M. Daniel Fargeot. – Depuis le printemps 2026, la France connaît une vague inédite d'occupations illicites de terrains publics et privés. Nous revalorisons nous aussi la DGF à hauteur de l'inflation.

M. le président. – Amendement identique n°I-2345 rectifié de M. Roiron et *alii*.

Mme Isabelle Briquet. – C'est une mesure d'indexation de la DGF sur l'inflation.

M. le président. – Amendement identique n°I-2465 de Mme Cukierman et du groupe CRCE-K.

Mme Cécile Cukierman. – Quelque 18 500 communes ont subi un écrêtement de leur dotation forfaitaire, et près de la moitié ont enregistré une baisse de DGF. Les hausses de DSU et de DSR sont intégralement financées sur le dos du bloc communal. Ce n'est plus tenable. L'indexation permettra aux collectivités de faire face aux crises.

M. le président. – Amendement n°I-1081 de M. Grégory Blanc et *alii*.

M. Grégory Blanc. – Amendement de repli. L'enveloppe est normée et la DSU et la DSR augmentent pour les territoires les plus fragiles. Résultat : on crée des tensions entre les territoires. Nous ajoutons 150 millions d'euros à la DGF pour que les communes non éligibles à la DSR et à la DSU puissent bénéficier d'une petite augmentation.

M. le président. – Amendement n°I-2811 rectifié de Mme Aeschlimann et *alii*.

Mme Marie-Do Aeschlimann. – Nous majorons de 142,5 millions d'euros la DGF, pour financer intégralement la progression de la DSU et de la DSR ; sinon, il faudrait rééquilibrer les crédits encre les communes.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – La commission des finances a proposé une copie différente du Gouvernement.

M. Jean-Baptiste Lemoyne. – Une autre copie est possible !

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – La marche demandée par le Gouvernement est insurmontable. Les collectivités sont le moteur de l'investissement.

Cela dit, la situation des finances publiques est si catastrophique que chacun doit contribuer à l'effort, y compris les collectivités. Elles l'ont bien compris : aucune des associations de collectivités ne s'est opposée à une participation raisonnée à l'effort – entre 2,2 et 2,3 milliards d'euros.

Ainsi, la commission prévoit d'en rester à une augmentation de 140 millions d'euros de la DGF, comme le propose le Gouvernement. Et rien de plus, si j'ose dire, pour ne pas remettre en cause tout l'équilibre de la copie. Je rappelle que nous examinerons ensuite une réduction significative de la contribution progressive des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'effort budgétaire (CPEB).

Certains amendements sont irréalistes, proposant des hausses de 142 millions d'euros à 31 milliards ! Avis défavorable à l'ensemble des amendements.

M. David Amiel, *ministre*. – Hors défense, les crédits des ministères sont gelés en valeur : l'État est exemplaire – cela n'avait pas été le cas depuis des années.

Tel n'est pas le choix du Gouvernement pour la DGF, qu'il augmente de 150 millions d'euros, alors que, au cours des trois années précédentes, la DGF avait augmenté de 790 millions d'euros. Cet effort de 150 millions d'euros nous semblait indispensable pour que les collectivités puissent répondre aux urgences. Cela dit, avis défavorable à l'ensemble des amendements.

Mme Cécile Cukierman. – Tous les amendements doivent être respectés ; certains sont d'appel. Les collectivités ont été fortement mises à contribution ces dix dernières années.

Mme Sophie Primas. – Quinze dernières années !

Mme Cécile Cukierman. – La majorité sénatoriale choisit de demander une contribution à tous. Dont acte, mais les communes industrielles, populaires et fragiles seront les plus touchées par cet effort. Vous empêchez les collectivités d'exercer leur liberté communale. Vu le nombre d'amendements déposés, nous aurions pu trouver un compromis, plutôt que de les balayer d'un revers de la main.

M. Daniel Fargeot. – Il est regrettable que ces 150 millions d'euros supplémentaires de DGF soient fléchés, une fois de plus, vers les moins bons gestionnaires.

M. Grégory Blanc. – La droite sénatoriale a parfaitement le droit d'accompagner et même d'amplifier ce que propose le Gouvernement, comme elle le fait sur plusieurs mesures du PLF.

Mme Sophie Primas. – Vous voulez qu'on reparle des années Hollande ?

M. Grégory Blanc. – Pourtant, chers collègues, vous dites à propos de la CPEB qu'il ne faut pas toucher aux communes. La réduction de la DGF touchera évidemment les communes et leurs moyens d'investissement. C'est une grave erreur !

L'amendement n°I-2461 n'est pas adopté,
non plus que les amendements n^os^I-2747 rectifié,
I-2462, I-1562 rectifié, I-2463 et I-2464.

À la demande du groupe Les Républicains, les amendements identiques n^os^I-398, I-432 rectifié bis, I-531 rectifié ter, I-635 rectifié bis, I-917 rectifié quater, I-1028, I-1325, I-2678 rectifié bis et I-2748 rectifié bis sont mis aux voix par scrutin public.

M. le président. – Voici le résultat du scrutin n°190 :

Nombre de votants	345
Nombre de suffrages exprimés	335
Pour l'adoption	152
Contre	183

Les amendements identiques nos I-398, I-432 rectifié bis, I-531 rectifié ter, I-635 rectifié bis, I-917 rectifié quater, I-1028, I-1325, I-2678 rectifié bis et I-2748 rectifié bis ne sont pas adoptés.

L'amendement n°I-2057 n'est pas adopté.

Mme Cécile Cukierman. – Le vote qui va suivre est important : il s'agit de savoir si nous acceptons de faire de la péréquation au sein d'une même enveloppe. Nous voulons, nous, que toutes les communes voient leur DGF augmenter.

À la demande des groupes CRCE-K et Les Républicains, les amendements identiques nos I-604 rectifié, I-2345 rectifié et I-2465 sont mis aux voix par scrutin public.

M. le président. – Voici le résultat du scrutin n°191 :

Nombre de votants	345
Nombre de suffrages exprimés	342
Pour l'adoption	133
Contre	209

Les amendements identiques nos I-604 rectifié, I-2345 rectifié et I-2465 ne sont pas adoptés.

À la demande du groupe Les Républicains, l'amendement n°I-1081 est mis aux voix par scrutin public.

M. le président. – Voici le résultat du scrutin n°192 :

Nombre de votants	345
Nombre de suffrages exprimés	344
Pour l'adoption	130
Contre	214

L'amendement n°I-1081 n'est pas adopté.

Mme Marie-Do Aeschlimann. – Je retire l'amendement n°I-2811 rectifié à la faveur des explications de notre rapporteure générale, non sans regretter le quasi-gel de la DGF. Dans ce cadre, le renforcement de la péréquation sera compensé par un écrêtement de la dotation forfaitaire de certaines communes. J'ai compris que la commission cherche à soulager l'effort global demandé aux communes, mais je désapprouve la méthode employée.

L'amendement n°I-2811 rectifié est retiré.

M. le président. – Amendement n°I-45 rectifié de Mme Lavarde, au nom de la commission des finances.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – La commission propose de faire contribuer les collectivités à l'effort de maîtrise du déficit *via* une diminution des variables d'ajustement, mais pour un volume significativement inférieur à ceux de 2025 et 2026 et en ayant soin de ne pas pénaliser à nouveau les territoires industriels. L'assiette des variables d'ajustement est ainsi plus large que dans les deux budgets précédents, afin que l'effort soit réparti sur un plus grand nombre de collectivités et donc plus soutenable pour chacune.

M. le président. – Sous-amendement n°I-3107 rectifié *bis* de M. Vial et *alii*.

M. Cédric Vial. – J'associe à ce sous-amendement Marie-Jeanne Bellamy et Bruno Belin. Préservons l'une des variables d'ajustement, qui n'est pas forcément une variable d'ajustement pour les collectivités concernées : les fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP), qui aident les communes défavorisées. Depuis 2024, ils ont perdu 40 % de leurs moyens. Maintenons-les à leur niveau de cette année. Dans mon département, ces versements représentent jusqu'à 40 % des recettes de certaines communes !

M. le président. – Amendement n°I-177 rectifié de Mme Vermeillet et *alii*.

Mme Sylvie Vermeillet. – Cet amendement est issu du rapport sur les finances locales que j'ai remis au Premier ministre avec les députés Pirès Beaune et Cazeneuve. Nous préconisons, pour plus de lisibilité, un seul instrument de redressement par strate.

Cet amendement supprime la minoration de 24 millions d'euros de la dotation pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale (DTCE-FDL). Cette baisse s'ajouterait à la CPEB sans tenir compte des capacités contributives des collectivités. La Cour des comptes a recensé huit dispositifs différents ayant mis à mal cette année nombre de départements et de régions.

M. le président. – Amendement identique n°I-1080 de M. Grégory Blanc et *alii*.

M. Grégory Blanc. – Défendu.

M. le président. – Amendement n°I-1136 rectifié de M. Wattebled et *alii*.

M. Michel Masset. – Cet article minore de 4 millions d'euros la dotation qui compense aux régions les exonérations de fiscalité directe locale décidées par l'État. Le montant peut sembler modeste, mais le principe pose problème : cette compensation sert année après année de variable d'ajustement.

M. le président. – Amendement identique n°I-2876 rectifié *bis* de Mme Morin-Desailly et *alii*.

L'amendement n°I-2876 rectifié bis n'est pas défendu.

M. le président. – Amendement identique n°I-2905 rectifié de Mme Matray et *alii*.

M. Michaël Weber. – La nouvelle minoration de cette dotation aux régions, de 4 millions d'euros, est d'autant plus contestable que le principe de juste compensation est inscrit dans notre droit.

M. le président. – Amendement n°I-1923 rectifié de M. Uzenat et *alii*.

M. Simon Uzenat. – Entre 2017 et 2025, la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et la dotation pour transfert de compensations d'exonérations (DTCE) des régions ont baissé de plus de 500 millions d'euros, soit une perte cumulée de près de 2,3 milliards d'euros. Cette année, l'effort a été plus marqué encore.

Dans son rapport sur les finances publiques locales, la Cour des comptes souligne que les régions ont supporté 21 % de l'effort de redressement en 2025, alors qu'elles représentaient 12 % des produits et 11 % des charges de fonctionnement des collectivités. Résultat : les investissements des régions reculent fortement.

Empêchons une nouvelle diminution de la DTCE et rétablissons la DCRTP à son niveau de 2025.

M. le président. – Amendement n°I-2466 de Mme Cukierman et du groupe CRCE-K.

Mme Cécile Cukierman. – Le dernier budget a raboté d'un tiers, soit 300 millions d'euros, la DCRTP du bloc communal. Bien entendu, cette ponction n'a pas été compensée. Rétablissons-là à son niveau de 2025. Les erreurs sont faites pour être corrigées et ce budget causera déjà suffisamment de dégâts !

M. le président. – Amendement n°I-265 rectifié *bis* de Mme Maryse Carrère et *alii*.

M. Michel Masset. – La DCRTP n'est pas une subvention : elle compense la suppression de la taxe professionnelle. Pourtant, l'État s'en sert comme variable d'ajustement. Nous proposons d'interdire toute baisse à compter de l'année prochaine.

M. le président. – Amendement identique n°I-835 rectifié *bis* de M. Dossus et *alii*.

M. Thomas Dossus. – Il s'agit d'exclure la DCRTP des variables d'ajustement des concours aux collectivités. Une fois de plus, l'État trahit sa parole ! En réponse à une question écrite dont je suis l'auteur, le Gouvernement a reconnu que cette dotation avait fait l'objet de minorations pour contribuer au redressement des comptes publics, sans prendre aucun engagement sur sa pérennité. Sécurisons cette ressource pour l'avenir.

M. le président. – Amendement identique n°I-2480 rectifié de Mme Cukierman et du groupe CRCE-K.

M. Pierre Barros. – Il faut cesser d'utiliser la DCRTP comme variable d'ajustement. Le Gouvernement crée une situation dans laquelle les communes n'ont plus intérêt à développer leur territoire. D'autre part, la stabilité fiscale dont on parle sans cesse pour les entreprises, les collectivités y ont droit aussi. Elles ont déjà beaucoup participé au redressement des comptes. Arrêtons le massacre !

M. le président. – Amendement n°I-266 rectifié *bis* de Mme Maryse Carrère et *alii*.

M. Michel Masset. – Nous allons encore plus loin en rétablissant la DCRTP au niveau de 2025, soit avant sa baisse de 34 %, dont ont pâti surtout les communes industrielles. Une compensation qui fond d'un tiers en un an n'est plus une compensation. L'État doit tenir parole.

M. le président. – Amendement n°I-834 rectifié *bis* de M. Dossus et *alii*.

M. Thomas Dossus. – Il s'agit de supprimer la minoration de la compensation versée aux communes et EPCI au titre de la réduction de moitié des valeurs locatives des établissements industriels. Le gouvernement de 2021 s'était engagé à une compensation intégrale de la réforme des impôts de production. Que l'État tienne sa parole !

M. le président. – Amendement identique n°I-2478 rectifié de Mme Cukierman et du groupe CRCE-K.

M. Pascal Savoldelli. – Nos communes ont été amputées de ressources précieuses par la division par deux de la valeur locative des établissements industriels. Monsieur le ministre, vous avez fait payer aux communes industrielles le prix d'un cadeau fiscal qu'elles n'avaient pas choisi ! Il est prévu que la compensation soit réduite d'un certain coefficient, avec un plafonnement qui ne protège que les communes les plus exposées. La perte serait de 310 millions d'euros pour ces communes ouvrières. Supprimons cette minoration.

M. le président. – Amendement n°I-2125 rectifié *ter* de M. Coriton et *alii*.

M. Adel Ziane. – Nous rétablissons la compensation intégrale des pertes de TFPB résultant de la réduction de moitié des valeurs locatives des établissements industriels. La diminution prévue ferait peser sur les collectivités territoriales une partie du coût d'une réforme décidée par l'État. Les territoires industriels seraient durement frappés, alors qu'ils doivent répondre à des besoins particuliers en infrastructures et en services publics.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Avis défavorable à tous les amendements autres que celui de la commission, qui fait partie de la « copie Sénat » divisant par deux l'effort demandé aux collectivités par rapport à la proposition du Gouvernement.

Les derniers chiffres sur la croissance du troisième trimestre le confirment : l'heure est grave. Nous sommes dans une situation économique catastrophique et l'équilibre budgétaire est très précaire. Tout le monde doit contribuer à l'effort.

J'entends depuis le début de l'examen du PLF qu'il ne faudrait pas demander d'effort aux ménages, qu'il ne faudrait pas demander d'effort aux entreprises… Si l'on n'en demande pas non plus aux collectivités, à qui en demandera-t-on ?

Une voix à gauche. – Aux riches !

Mme Christine Lavarde*, rapporteur général*. – Les riches ont l'avantage d'être très mobiles.

M. Michaël Weber. – C'est une fable !

Mme Christine Lavarde*, rapporteur général*. – Nous connaissons nos différences de vision sur ce point. J'ai à l'esprit des pays qui ont adopté votre stratégie : elle ne les a pas conduits à l'essor économique.

M. Michaël Weber. – Vous n'aurez pas le choix !

Mme Christine Lavarde*, rapporteur général*. – Je le répète, la « copie Sénat » divise par plus de deux l'effort demandé aux collectivités. Nous prévoyons ainsi de leur rendre 4,1 milliards d'euros par rapport à la proposition du Gouvernement. Soyons responsables, il y va aussi de la crédibilité de notre institution.

Sagesse sur le sous-amendement de M. Vial.

M. David Amiel, *ministre*. – Faut-il un effort des collectivités dans le cadre de la consolidation des finances publiques ? Bien sûr. Du reste, rien de nouveau : sous François Hollande, la DGF a été fortement réduite ; sous Nicolas Sarkozy aussi, les collectivités avaient été mises à contribution. Nulle stigmatisation, nulle mise en cause. Simplement, quand l'heure est grave, pour reprendre l'expression de la rapporteure générale, toutes les sphères publiques doivent prendre leur part. L'État donne l'exemple, en gelant en valeur les crédits des ministères.

Quels doivent être les instruments de la contribution des collectivités ? Nous sommes en désaccord sur ce point, madame la rapporteure générale. Certains proposent une minoration des variables d'ajustement, nous privilégions la CPEB, qui a le mérite d'être plus prévisible et d'avoir une assiette plus large. C'est le choix de la simplicité, conforme aux recommandations de Mme Vermeillet et des députés Pirès Beaune et Cazeneuve.

Quel doit être le montant de cette contribution ? Là non plus, nous ne sommes pas d'accord. Si vous demandez moins d'efforts aux collectivités, il faudra en demander plus ailleurs. Or chacun voit bien à quel point toutes les politiques publiques sont aujourd'hui en tension.

Avis défavorable à tous les amendements.

M. Stéphane Sautarel. – Je voterai l'amendement de la commission parce que je comprends la logique globale dans laquelle il s'inscrit, même si je ne souscris pas totalement au quantum ni à la répartition. Nous ne devrions pas nous interdire d'aller plus loin sur la diminution des variables d'ajustement. Elles ont déjà baissé de 1,3 milliard d'euros entre 2020 et 2026 : c'est une sorte de supplice sans fin. Puisque nous sommes dans l'obligation de trouver des solutions pour redresser nos finances, je préférerais qu'on continue à les réduire. D'ailleurs, le Gouvernement l'a fait fortement ces deux dernières années : je m'étonne donc de votre position de cette année, monsieur le ministre.

M. Patrick Kanner. – C'est la troisième fois en quelques jours que j'entends la petite musique des baisses de DGF, réelles, pendant le quinquennat Hollande.

M. Bruno Belin. – N'oubliez pas la loi NOTRe !

M. Patrick Kanner. – Faut-il rappeler que, en 2012, il y avait 5,2 % de déficit et une inflation nulle ? Que, en 2017, nous vous avons laissé les clés du camion avec 3 % de déficit ? Aujourd'hui, nous sommes à 5,4 % et en route pour 5 % en 2027 – si seulement la croissance est de 1 %.

Plusieurs voix à droite. – Rendez-nous Hollande ! *(Sourires)*

M. Marc Laménie. – J'apporte mon soutien au sous-amendement de Cédric Vial et Bruno Belin. Dans les Ardennes, nous avons une centrale nucléaire, comme dans la Vienne. Le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle représente une somme non négligeable : 12 millions d'euros répartis chaque année par le conseil départemental entre les communes et intercommunalités défavorisées. Stabilisons ces crédits à 164 millions d'euros.

M. Cédric Vial. – M. Laménie a parlé d'or. Nous ne parlons pas d'une variable d'ajustement, mais de dotations dues aux collectivités, à qui on les a promises. Et, de surcroît, aux plus pauvres d'entre elles. Faire contribuer les riches peut être une solution, mais pas faire contribuer les plus pauvres !

Mme Sophie Primas. – Je me demande ce que les personnes présentes en tribune peuvent bien comprendre à nos débats. Nous parlons dotations, libre administration, compensation, péréquation, variables d'ajustement… On se croirait dans un sketch des Nuls des années 70 ! *(Sourires)*

La vérité, c'est qu'aucun maire, aucun parlementaire n'est plus capable d'expliquer exactement ce que les communes perçoivent. Il est temps de tout remettre à plat pour clarifier les financements et responsabiliser les élus. C'est la seule manière de rebâtir la confiance.

M. Arnaud Bazin. – Très bien !

M. Adel Ziane. – Du fait de la dérive catastrophique de nos finances publiques depuis une dizaine d'années, nous sommes au pied du mur. Mais les collectivités, elles, votent des budgets à l'équilibre. Elles ne peuvent s'endetter que pour leurs investissements, qui représentent 70 % de l'investissement public. Casser cette dynamique

d'investissement, ce serait casser ce qu'il reste de croissance.

Quant au risque que les riches partent en cas de fiscalité trop lourde, pourrait-on savoir, monsieur le ministre, combien sont revenus depuis la suppression de l'ISF il y a dix ans ?

M. Nicolas Fricoteaux. – Les fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle remplacent la taxe professionnelle que percevaient les communes. À l'époque, un écrêtement était opéré au bénéfice d'une péréquation vers les communes les plus pauvres. Les baisses des dernières années affectent particulièrement celles-ci alors que les communes aux ressources supérieures ne les voient pas baisser, notamment grâce au Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR). Bref, c'est Robin des Bois à l'envers !

M. Pascal Savoldelli. – Nous avons de la mémoire, et les élus locaux aussi. En 2025 et 2026, 6 milliards d'euros ont été ponctionnés sur les ressources des collectivités, sans compter 4 milliards d'euros d'annulations de crédits. Si nous laissons passer de nouvelles ponctions, elles aggraveront la récession parce que la commande publique baissera et les collectivités devront emprunter davantage. Prenons la mesure de ce risque.

Mme Cécile Cukierman. – Moi non plus, je ne sais pas si ceux qui nous écoutent comprennent en quoi consiste une minoration d'ampleur limitée des variables d'ajustement… Ce qui est bien clair, en revanche, c'est votre volonté de continuer à assécher les collectivités. Comme vous ne voulez pas le dire franchement, vous procéder par différentes circonvolutions, en espérant que ça ne se voie pas trop…

Par ailleurs, nous faisons des choix politiques différents ; ce n'est pas, madame la rapporteure générale, un problème de crédibilité. Pour notre part, nous considérons que les plus riches doivent contribuer davantage, pas les plus fragiles !

Mme Isabelle Briquet. – En effet, sur les deux dernières années, l'effort demandé aux collectivités s'est élevé à plus de 6 milliards d'euros. Avec l'amendement de la commission, qui minore les variables d'ajustement, les collectivités perdraient encore 400 millions d'euros. En outre, les collectivités industrielles perdraient plus que les autres, alors que leurs populations sont parmi les plus pauvres.

M. Grégory Blanc. – Avant 2017, il y avait des réformes fiscales, mais aussi des réformes de structure – même si les deux ne coïncidaient pas toujours très bien. Depuis 2017, aucune réforme de structure, seulement des coups de rabot. En clair, après qu'il y a eu transfert de compétences et donc de charges, l'État dit aux collectivités : gardez les charges, je reprends les compensations ! Cette méthode met l'ensemble du service public local sous tension.

M. Bernard Delcros. – Notre groupe n'est pas opposé à une contribution des collectivités au redressement des finances publiques, dès lors qu'elle est proportionnée et juste.

Nous ne sommes pas hostiles par principe à la CPEB. En ce qui concerne les variables d'ajustement, je rappelle que le Sénat s'est élevé contre la baisse de 500 millions d'euros proposée par le Gouvernement pour cette année. Il s'agit de compensations d'exonérations de fiscalité locale. La mission à laquelle a participé Sylvie Vermeillet et un rapport de la délégation aux collectivités territoriales ont mis en évidence les effets pervers et injustes de la baisse des variables d'ajustement.

Le Gouvernement suit les recommandations de ces deux rapports et ne propose pas de les baisser. Et le Sénat déciderait de le faire ? Les départements perdraient 110 millions d'euros de DCRTP ! Je vous invite à repousser la baisse des variables d'ajustement. *(M. Grégory Blanc renchérit.)*

M. Vincent Delahaye. – Le groupe UCI est attaché au redressement de nos comptes publics ; les collectivités doivent y participer comme les autres. J'ai apprécié que le ministre rappelle les ponctions très importantes sur les collectivités pendant le quinquennat Hollande.

Le Gouvernement propose, cette année encore, un effort démesuré par rapport au poids des collectivités dans la dépense publique. La commission des finances entend le réduire d'un peu plus de la moitié, le ramenant à 2,5 milliards d'euros. L'amendement sur les variables d'ajustement est un élément de cette position globale, et je le voterai.

M. Simon Uzenat. – La réduction des variables d'ajustement pose problème en matière de péréquation. Sans parler du problème de principe : l'État, une fois de plus, ne respecte pas sa parole. Enfin, en comprimant les ressources des collectivités, notamment des régions – dont on parle trop peu –, au moment où vous leur demandez d'investir davantage pour les mobilités ou le bâti scolaire, vous les obligez à s'endetter davantage, tout en prétendant vouloir réduire la dette du pays.

M. Jean-Baptiste Lemoyne. – Les élus locaux ont l'impression que ces tuyauteries relèvent du jeu de bonneteau. Tous les gouvernements depuis 1983 se gargarisent de la compensation à l'euro près, mais on en est loin – c'est plutôt à la dizaine de millions près…

La limitation de l'évolution des variables d'ajustement contribue à l'incompréhension des élus. J'ai bien à l'esprit le schéma global proposé par la commission pour atténuer la contribution des collectivités, mais on aurait peut-être pu aller à la moyenne des douze dernières années, soit 208 millions d'euros, pour réduire encore un peu plus l'effort demandé aux collectivités.

M. Pierre Barros. – Mme Primas a posé une question intéressante : ceux qui nous écoutent

comprennent-ils nos débats ? On peut en douter. Ceux qui comprennent en revanche très bien ce qui est en jeu, ce sont les agents de la fonction publique territoriale. Mettre en œuvre vos décisions est douloureux pour eux, car ils ne se sont pas engagés pour casser le service public.

Vous demandez toujours des efforts aux mêmes : les vieux, les malades, le logement social, les collectivités. Par contre, vous préservez les multinationales, le logement privé, les très grandes fortunes. Ce sont des choix politiques clairs, que chacun assume les siens. *(M. Mathieu Darnaud s'exclame.)*

M. Emmanuel Capus. – Ce que nous essayons de faire est simple : ramener la contribution des collectivités territoriales à de plus justes proportions. Comment ? Notamment en renonçant à cette idée folle d'affaiblir le FCTVA, qui permet aux collectivités d'investir.

À l'époque de François Hollande, la gauche a fait pire que raboter : elle a tapé comme un sourd sur les collectivités en baissant la DGF de 11 milliards d'euros.

Le groupe Les Indépendants soutient résolument la position de la rapporteure générale.

M. Jean-François Husson. – Monsieur le ministre, nous payons la politique du zigzag permanent. Année après année, c'est la même situation : pas de fil conducteur, pas de travail préparatoire. Comment expliquez-vous que la totalité des associations d'élus soient mécontentes de votre budget ? Depuis dix ans que vous êtes au pouvoir, vous n'avez fait aucune réforme structurelle.

M. Patrick Kanner. – Il y a six LR au Gouvernement !

M. Jean-François Husson. – Ces dernières années, j'ai dit : le Gouvernement considère les collectivités comme des cigales ventripotentes. C'est pourtant l'État qui n'a cessé de dépenser l'argent qu'il n'avait pas... Nos concitoyens ont confiance dans les collectivités : il faut s'appuyer sur elles pour sortir le pays de l'ornière !

M. Michel Canévet. – La majorité sénatoriale privilégierait les riches au détriment des pauvres ? Essayons de ne pas être binaires. Dans ce débat, LFI signifie « loi de finances initiale », pas « La France insoumise »…

Nous voulons une économie prospère, ce qui suppose d'encourager l'initiative et l'entreprise. La France est l'un des pays au monde où la redistribution et la solidarité sont les plus fortes – ce sera démontré par un rapport de la Cour des comptes que nous avons demandé. Mais si l'on veut être solidaire, il faut commencer par produire des richesses !

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Je comprends que certains aient des réserves à l'égard de l'amendement n°I-45 rectifié, parce que nous sommes échaudés par le passé récent. J'ai rappelé les deux prélèvements opérés sur les variables d'ajustement l'an passé et cette année. Mais, l'année dernière, il y a eu en plus la baisse du PSR sur les valeurs locatives industrielles, réduite par le Sénat de 1,5 milliard à 800 millions d'euros. Ce que propose la commission n'est pas du tout dans le même ordre de grandeur.

D'autre part, certains qui s'opposent à l'effort sur les variables d'ajustement ont pourtant utilisé cet outil les années précédentes pour financer d'autres dispositions. Leur position est à géométrie variable !

Le montant en jeu est dix fois moindre que la réduction de l'effort des collectivités proposée par la commission.

Le sous-amendement n°I-3107 rectifié bis est adopté.

À la demande des groupes Les Républicains et SER ainsi que du GEST, l'amendement n°I-45 rectifié, sous-amendé, est mis aux voix par scrutin public.

M. le président. – Voici le résultat du scrutin n°193 :

Nombre de votants 345
Nombre de suffrages exprimés 314

Pour l'adoption.....139
Contre.....175

L'amendement n°I-45 rectifié, sous-amendé, n'est pas adopté.

Les amendements nos I-177 rectifié et I-1080 ne sont pas adoptés, non plus que les amendements nos I-1136 rectifié et I-2905 rectifié.

À la demande du groupe SER, l'amendement n°I-1923 rectifié est mis aux voix par scrutin public.

M. le président. – Voici le résultat du scrutin n°194 :

Nombre de votants 345
Nombre de suffrages exprimés 342

Pour l'adoption.....127
Contre.....215

L'amendement n°I-1923 rectifié n'est pas adopté.

L'amendement n°I-2466 n'est pas adopté, non plus que les amendements nos I-265 rectifié bis, I-835 rectifié bis, I-2480 rectifié, I-266 rectifié bis, I-834 rectifié bis et I-2478 rectifié et I-2125 rectifié ter.

M. le président. – Amendement n°I-2942 rectifié *bis* de M. Rochette et *alii*.

M. Ryan Persaud. – Défendu.

L'amendement n°I-2942 rectifié bis, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.

L'article 34 est adopté.

Après l'article 34

M. le président. – Amendement n°I-1491 rectifié de M. Pla et alii.

L'amendement n°I-1491 rectifié n'est pas défendu.

M. le président. – Amendement n°I-991 rectifié de M. Szczurek et du groupe UNT.

Mme Marie-Pierre Callet. – Nous mettons fin au double avantage fiscal dont bénéficient les mâts d'éoliennes. Cet amendement supprime l'exonération de TFPB ; le suivant les réintègre dans la cotisation foncière des entreprises (CFE). Les communes supportant les conséquences de ces éoliennes sur leurs paysages et leur biodiversité, il est normal qu'elles bénéficient des recettes fiscales associées.

M. le président. – Amendement n°I-773 rectifié de M. Giletti et *alii*.

Mme Marie-Pierre Callet. – Défendu.

M. le président. – Amendement n°I-937 rectifié *sexies* de M. Menonville et *alii*.

Mme Jocelyne Antoine. – Il s'agit de rétablir la compensation, initialement envisagée, des pertes de recettes fiscales subies par les communes et les intercommunalités sur la TFPB et la CFE.

M. le président. – Amendement identique n°I-2334 rectifié *quinquies* de M. Delcros et *alii*.

M. Bernard Delcros. – Seuls les mâts d'éoliennes métalliques boulonnés étaient exonérés jusqu'en 2024, sans compensation. Puis la loi de finances pour 2024 a étendu l'exonération à tous les mâts. Prévoyons une compensation sur cette deuxième série.

M. le président. – Amendement identique n°I-2482 rectifié *bis* de Mme Cukierman et du groupe CRCE-K.

M. Pascal Savoldelli. – La commission des finances de l'Assemblée nationale, qui avait prévu cette exonération, l'avait compensée par une majoration de la DGF. Mais après le 49.3, l'exonération est restée, la compensation a disparu.

On nous répondra qu'il existe l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (Ifer), mais cela ne compense pas la perte de taxe foncière.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Avis défavorable aux amendements n^{os}I-991 rectifié et I-773 rectifié qui mettraient en cause l'équilibre économique des éoliennes déjà installées.

Avis défavorable aux amendements n^{os}I-937 rectifié *sexies* et identiques, car la DGF n'est pas le bon vecteur pour cette compensation. Ils sont de surcroît inopérants.

M. David Amiel, *ministre*. – Même avis, pour les mêmes raisons.

L'amendement n°I-991 rectifié n'est pas adopté, non plus que les amendements n^{os}I-773 rectifié, I-937 rectifié sexies, I-2334 rectifié quinquies et I-2482 rectifié bis.

Article 35

Mme Isabelle Briquet. – Coup double du Gouvernement contre les collectivités avec cet article sur le FCTVA : atteinte à leur équilibre financier et atteinte à leur libre administration !

Les entreprises ferment, le chômage augmente. Qui croit que baisser l'investissement des collectivités et réduire les commandes publiques sera bon pour le tissu économique ?

Le pays a besoin de ses deux jambes : l'État et les collectivités territoriales. Alors que la première est fébrile, ne cassons pas la seconde.

M. Simon Uzenat. – Vous l'avez dit, monsieur le ministre, l'heure est grave : nous sommes officiellement en récession.

Les collectivités sont prêtes à participer à l'effort, mais à un effort mesuré. Bien sûr, vous nous direz que vos propositions sur le FCTVA sont moins sévères que celles de la Cour des comptes, mais cela ne suffira pas.

La commande publique est un levier essentiel, c'est l'ancien président de la commission d'enquête qui vous le dit. Un exemple : une commune du Morbihan de 2 000 habitants a décidé courageusement de construire un cabinet médical. Pour elle, ce sera 16 000 euros de moins ! L'État n'est pas au rendez-vous.

M. Grégory Blanc. – Comment Bercy a-t-il pu imaginer une telle mesure ? Et comment osez-vous soutenir qu'il s'agit d'un verdissement du FCTVA ? Quand même !

Mme Sophie Primas. – Il fallait oser !

M. Grégory Blanc. – Alors que les besoins en investissement des collectivités territoriales sont évalués à 35 voire 40 milliards d'euros et que vous baissez leurs dotations, vous osez affirmer qu'elles seront en capacité de relever ce défi ? Est-ce RSCG ou Publicis qui vous a concocté cette présentation ?

M. Jean-François Husson. – La semaine dernière, j'ai posé une question au Gouvernement.

D'où vient cette idée lumineuse de baisser le remboursement du FCTVA ? Alors que les investissements des collectivités représentent 50 milliards d'euros chaque année, le Gouvernement propose cette mesure sans aucune concertation. D'où l'opposition unanime, au Sénat comme dans les associations d'élus.

Quelles sont les vertus de votre dispositif ? Si vous en trouvez, vous êtes champion, et un candidat sérieux pour le printemps prochain !

M. David Amiel, *ministre*. – Merci, plus que 499 signatures ! *(Sourires)*

Mme Cécile Cukierman. – Comment, dans une République décentralisée telle que la nôtre, un gouvernement peut-il revenir de la sorte sur la parole donnée, rompant le pacte de confiance entre l'État et les collectivités, notamment celles qui ont déjà engagé des travaux ?

Cet article scandaleux est révélateur : décentralisation dans les paroles, recentralisation dans les actes.

Mme Sophie Primas. – Tout à fait !

M. Bernard Delcros. – Rien de plus contre-productif que la baisse du FCTVA. Tout le monde est perdant : les territoires, les habitants, le pays, les finances de l'État. Si les collectivités investissent moins, l'État encaissera moins. C'est la spirale du déclin ! Comment avez-vous pu imaginer une telle mesure ?

M. Pierre Barros. – Le FCTVA a été créé en 1978, grâce au combat des élus locaux, avec l'idée que l'investissement public génère de l'emploi et du développement économique.

Pour paraphraser un président de l'AMF, l'État se permet de toucher à un argent qui n'est pas le sien.

Et pour investir, nous aurons besoin de bras, d'ingénieurs, d'agents.

M. le président. – Amendement n°I-46 de Mme Lavarde, au nom de la commission des finances.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Tout a été dit sur cette idée absurde.

M. le président. – Amendement identique n°I-74 rectifié *quater* de Mme Noël et *alii*.

M. Christian Bruyen. – Défendu.

M. le président. – Amendement identique n°I-105 rectifié *ter* de M. Klinger et *alii*.

L'amendement n°I-105 rectifié ter n'est pas défendu.

M. le président. – Amendement identique n°I-130 rectifié de Mme Carrère et *alii*.

M. Michel Masset. – La perte pour les collectivités est estimée à 2 milliards d'euros, soit un quart du FCTVA. Et cela frapperait aussi des investissements réalisés en 2025 et 2026.

Alors que les collectivités portent plus de la moitié de l'investissement public, frapper le FCTVA, c'est frapper l'investissement et l'emploi dans nos territoires.

Le RDSE n'est pas fermé à une évolution, mais pas celle-là !

M. le président. – Amendement identique n°I-341 rectifié *quater* de M. Lemoyne et *alii*.

M. Jean-Baptiste Lemoyne. – Voilà trois ans que chaque PLF essaye de revenir sur le taux de remboursement ou le périmètre du FCTVA. À chaque fois, nous avons mis fin à ces tentatives.

Hélas, le présent article remet le couvert ! Pourtant, la Cour des comptes n'a jamais proposé un tel schéma. Multiplier les montants de DSIL par deux, c'est bien, mais cette dotation est aux mains des préfets : c'est de la recentralisation !

Mme Sophie Primas. – Tout à fait !

M. le président. – Amendement identique n°I-412 rectifié *bis* de Mme Bazin-Malgras et *alii*.

L'amendement n°I-412 rectifié bis n'est pas défendu.

M. le président. – Amendement identique n°I-433 rectifié *bis* de M. Pernot et *alii*.

M. Bruno Belin. – Défendu.

M. le président. – Amendement identique n°I-523 rectifié *ter* de M. Rhimini et *alii*.

L'amendement n°I-523 rectifié ter n'est pas défendu.

M. le président. – Amendement identique n°I-527 rectifié *sexies* de M. Anglars et *alii*.

M. Jean-Claude Anglars. – En Aveyron, on sait compter : ce serait une perte de 7,4 millions d'euros.

M. le président. – Amendement identique n°I-579 rectifié de M. Canévet et du groupe UCI.

M. Michel Canévet. – Défendu.

M. le président. – Amendement identique n°I-636 rectifié *ter* de M. Coste.

M. Pascal Coste. – Défendu.

M. le président. – Amendement identique n°I-948 de Mme Paoli-Gagin et du groupe INDEP.

M. Emmanuel Capus. – Ne rabotons surtout pas le FCTVA. Mieux vaut des économies sur le fonctionnement que sur l'investissement.

M. le président. – Amendement identique n°I-1326 de Mme Blatrix Contat et du groupe SER.

Mme Florence Blatrix Contat. – Avec une belle unanimité, le Sénat entend supprimer cette mesure inique qui aurait mis des communes en difficulté, alors qu'elles sont déjà 6 000 à afficher une épargne nette négative. Rien ne va dans la proposition du Gouvernement : 2,1 milliards, c'est considérable !

M. le président. – Amendement identique n°I-1388 de Mme Cukierman et du groupe CRCE-K.

Mme Cécile Cukierman. – Le FCTVA est un droit historique des collectivités territoriales. Si on veut préserver le pacte de confiance entre elles et l'État, qui ne tient plus qu'à un fil, il faut arrêter de jouer chaque année avec le FCTVA.

M. le président. – Amendement identique n°I-1688 rectifié *bis* de M. Michallet et *alii*.

L'amendement n°I-1688 rectifié bis n'est pas défendu.

M. le président. – Amendement identique n°I-1714 de Mme Josserand et *alii*.

Mme Marie-Pierre Callet. – Défendu.

M. le président. – Amendement identique n°I-2594 de M. Grégory Blanc et *alii*.

M. Grégory Blanc. – Défendu.

M. le président. – Amendement identique n°I-2812 rectifié *bis* de Mmes Aeschlimann et Belrhiti.

Mme Marie-Do Aeschlimann. – Voilà trois ans que le Gouvernement s'en prend au FCTVA. Avec cet article 35, la compensation due aux collectivités diminuerait de 30 %. Pour nous faire avaler la pilule, vous prétextez un verdissement des investissements réalisés par les collectivités. Mais ce remboursement est un dû ! En fait de verdissement, vous proposez une économie budgétaire repeinte en vert ! *(M. Jean-Raymond Hugonet renchérit.)*

M. Olivier Paccaud. – On est verts de rage !

Mme Marie-Do Aeschlimann. – Alors oui, le Sénat se dresse devant vous pour protéger les collectivités.

D'autant que la méthode est peu agréable : vous changez la règle en cours de jeu, alors que des investissements ont déjà été réalisés.

M. Olivier Paccaud. – La parole est à la défense.

M. David Amiel, *ministre*. – Avis défavorable à ces amendements de suppression.

Dans l'effort de consolidation des finances publiques, l'État montre l'exemple, en gelant ses crédits, hors défense. Un effort moindre, mais réel, est demandé aux collectivités locales, à hauteur de 5,5 milliards d'euros.

Sur l'organisation de cet effort, le Gouvernement tient sa ligne : autant nous sommes très fermes sur le « combien », autant nous sommes ouverts sur le « comment ». Les années passées, le Sénat avait fait sienne cette méthode.

Faire un effort de 5,5 milliards d'euros sur la seule CPEB aurait été déraisonnable. D'où notre volonté de trouver d'autres instruments de contribution, sans non plus les multiplier, car nous avons vu par le passé que cela pouvait avoir des effets indésirables sur certaines collectivités – je pense aux intercommunalités industrielles.

Le Gouvernement n'est pas le seul à poser la question du FCTVA.

M. Jean-François Husson. – Mais qui a pu imaginer ça ?

M. David Amiel, *ministre*. – La Cour des comptes a, elle aussi, proposé une réforme, certes différente.

Pourquoi une telle réforme ? Parce que la dynamique du FCTVA est considérable : plus 37 % depuis 2019.

M. Jean-François Husson. – Il y a eu la crise covid et pléthore d'investissements ! *(Mme Sophie Primas renchérit.)*

M. David Amiel, *ministre*. – Et le soutien à l'investissement *via* le FCTVA ne tient compte ni de la situation de la collectivité ni de la nature des investissements réalisés. Or certaines collectivités ont plus besoin d'être aidées que d'autres *(M. Daniel Fargeot proteste)* et notre situation budgétaire nous impose d'aller vers des mesures plus ciblées – comme nous le verrons en seconde partie. *(Exclamations sur les travées des groupes Les Républicains et UCI)*

Mme Sophie Primas. – C'est une mise sous tutelle !

M. David Amiel, *ministre*. – Malgré l'effort historique demandé aux collectivités, la DSIL augmentera de 200 millions d'euros et la DETR sera sanctuarisée. Sans oublier le fonds vert.

M. Olivier Paccaud. – Schizophrénie !

M. David Amiel, *ministre*. – Vous vous apprêtez à priver nos comptes publics de 2,1 milliards d'euros. *(Nouvelles exclamations sur les travées des groupes Les Républicains et UCI)* J'espère que nous trouverons des mesures compensatrices dès cet après-midi, car nous ne pouvons pas nous permettre de faire exploser notre dette publique à l'heure où les taux d'intérêt connaissent des niveaux historiquement élevés. *(Nouveaux mouvements sur les mêmes travées)*

M. Jean-François Husson. – C'est le Parlement qui a creusé la dette, c'est bien connu…

M. Simon Uzenat. – Ne pas faire exploser la dette publique, dites-vous ? Mais cette mesure produira tout l'inverse ! Avec cette mesure rétroactive, la seule solution pour les collectivités qui verront leurs ressources réduites sans préavis sera de s'endetter davantage. C'est un non-sens !

Et remettons les pendules à l'heure sur la proportionnalité de l'effort : sur les 43 milliards, 25 milliards d'économies, dont un quart pour les collectivités. Le seul effort sur le FCTVA, c'est tout juste leur part dans la dette publique. Tout cela est complètement disproportionné !

Oui, le FCTVA doit évoluer, pour investir dans les nouveaux usages et la décarbonation.

M. Grégory Blanc. – Bien sûr, nous voterons la suppression de cet art. Mais nous avions aussi d'autres amendements, transpartisans, travaillés dans le cadre de notre groupe de travail sur l'économie de la fonctionnalité et de la coopération. Pour répondre à l'appel du Premier ministre à adapter le pays au défi

climatique, nous avons proposé d'intégrer les contrats d'usage, pour concilier croissance et sobriété. Ces amendements ne seront probablement pas défendus, mais travaillez-y, monsieur le ministre !

M. Mathieu Darnaud. – Je ne peux m'empêcher d'intervenir après les propos savoureux du ministre.

Monsieur le ministre, vous étayez votre proposition en vous appuyant de manière hasardeuse sur le rapport de la Cour des comptes, qui propose une autre réforme.

Et vous affirmez que, pour compenser la baisse du FCTVA, les collectivités auront plus de DSIL, plus de DETR, et plus de fonds vert : c'est inaudible ! *(Mme Sophie Primas renchérit.)* Ce sera le « double effet kiss cool » lorsque vous leur annoncerez que tout sera gelé en février. Les collectivités n'auront ni fromage ni dessert. *(Applaudissements sur les travées du groupe Les Républicains et sur plusieurs travées des groupes UCI et INDEP)*

M. Cédric Vial. – Pas touche au FCTVA !

Entre l'annonce de la mesure et aujourd'hui, vous avez déjà changé les règles, pour rendre éligibles les travaux sur bâtiments scolaires : vous transformez ce fonds de récupération de la TVA en un outil de pilotage des investissements des collectivités.

Demain, les maires feront leur demande et attendront qu'une nouvelle administration qu'il faudra créer leur réponde s'ils ont droit à tel ou tel taux. On marche sur la tête ! *(MM. Stéphane Sautarel, David Margueritte et Mme Sophie Primas applaudissent.)*

Et je rappelle qu'en commission DETR, 15 % des investissements sont choisis par le préfet. *(Applaudissements sur des travées du groupe Les Républicains)*

Les amendements identiques de la discussion commune,
du n°I-46 au n°I-2812 rectifié bis,
sont adoptés et l'article 35 est supprimé.

(Applaudissements)

En conséquence, les amendements n^os^I-507 et suivants n'ont plus d'objet.

Après l'article 35

M. le président. – Amendement n°I-1327 de Mme Blatrix Contat et du groupe SER.

Mme Florence Blatrix Contat. – Nous réintégrons le compte 211 dans l'assiette du FCTVA.

M. le président. – Amendement n°I-726 rectifié de M. Delcros et *alii*.

M. Bernard Delcros. – Réintégrons les acquisitions de terrains dans l'assiette du FCTVA.

M. le président. – Amendement n°I-78 rectifié *sexies* de Mme Noël et *alii*.

L'amendement n°I-78 rectifié sexies n'est pas défendu.

M. le président. – Amendement n°I-77 rectifié *quinquies* de Mme Noël et *alii*.

L'amendement n°I-77 rectifié quinquies n'est pas défendu.

M. le président. – Amendement n°I-1328 de Mme Blatrix Contat et du groupe SER.

Mme Florence Blatrix Contat. – La jurisprudence de l'Union européenne sur la TVA sur les marges a rendu les EPFL (établissements publics fonciers locaux) inéligibles. Mme Gatel nous a dit que cela ne serait pas rétroactif, mais il faudrait réintégrer les travaux des EPFL dans le FCTVA.

M. le président. – Amendement n°I-2605 rectifié de Mme Santoni et *alii*.

L'amendement n°I-2605 rectifié n'est pas défendu.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – La réforme du FCTVA de 2021 a exclu le compte 211 de son assiette. Au cours de la concertation avec les associations d'élus qui a précédé cette réforme, il a été décidé d'intégrer de nouvelles lignes et d'en retirer d'autres, pour faciliter la mise en œuvre de l'automatisation du FCTVA. Globalement, cette réforme a allégé la charge administrative des collectivités territoriales.

Vos amendements demandent un retour en arrière et remettent en cause le principe d'automatisation. Voilà pourquoi le Sénat les rejette depuis plusieurs années.

M. David Amiel, *ministre*. – Avis défavorable.

Mme Florence Blatrix Contat. – Monsieur le ministre, la fédération des EPFL vous a écrit : que leur répondrez-vous ? Car la non-récupération de la TVA affecte l'équilibre économique des opérations.

Mme Cécile Cukierman. – Comment préserver des espaces naturels ou requalifier des friches en excluant les dépenses d'acquisition de terrains du FCTVA ? C'est contradictoire avec le fonds Friches. Revenons sur ce qui était la norme il y a cinq ans à peine.

L'amendement n°I-1327 n'est pas adopté,
non plus que les amendements
n^os^I-726 rectifié et I-1328.

M. le président. – Amendement n°I-308 de M. Alexandre et du RDPI.

M. Jean-Baptiste Lemoyne. – Les collègues de Guyane et Mayotte souhaitent que leurs EPFL soient éligibles au FCTVA.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Avis défavorable.

M. David Amiel, *ministre*. – Avis défavorable.

Mme Florence Blatrix Contat. – Monsieur le ministre, j'insiste : que comptez-vous répondre aux EPFL ?

L'amendement n°I-308 n'est pas adopté.

M. le président. – Amendement n°I-2633 de M. Grégory Blanc et *alii*.

M. Grégory Blanc. – Nos amendements sur l'économie de la fonctionnalité sont malheureusement tombés. Remplacer l'achat d'un bien par l'achat de l'usage de ce bien est vertueux. Ce sont des solutions sur mesure pour les collectivités. La négociation du prix est au plus juste : la collectivité territoriale fait des économies et l'entreprise est plus profitable. Développons ce type de contrats.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Il me semble que vous visez les travaux des collectivités territoriales en régie.

M. Grégory Blanc. – Pas forcément.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Cela me semble difficilement applicable : avis défavorable.

M. David Amiel, *ministre*. – Même avis, pour les mêmes raisons.

Madame Blatrix Contat, mes arguments sont les mêmes que ceux du rapporteur général : l'extension du FCTVA telle que vous la souhaitez se heurterait à des impossibilités techniques, en raison de l'automatisation du FCTVA. D'où mon avis défavorable.

M. Grégory Blanc. – Si mon amendement présente des défauts juridiques, il pourra être corrigé au cours de la navette.

L'amendement n°I-2633 n'est pas adopté.

M. le président. – Amendement n°I-129 rectifié de M. Daubet et *alii*.

M. Raphaël Daubet. – Les collectivités territoriales sont devenues des cibles privilégiées des cyberattaques. Or, contrairement aux équipements informatiques, leurs dépenses en la matière sont comptabilisées en dépenses de fonctionnement. Rendons-les éligibles au FCTVA.

L'amendement n°I-129 rectifié,
repoussé par la commission et le Gouvernement,
n'est pas adopté.

M. le président. – Amendement n°I-1674 rectifié de M. Michallet et *alii*.

L'amendement n°I-1674 rectifié n'est pas défendu.

M. le président. – Amendement n°I-1860 de Mme Bost et M. Gillé.

L'amendement n°I-1860 n'est pas défendu.

M. le président. – Amendement n°I-178 rectifié de Mme Vermeillet et *alii*.

Mme Sylvie Vermeillet. – Le FCTVA exclut de son assiette les travaux d'investissement réalisés en régie. Cela pénalise de nombreuses communes, notamment rurales, et fragilise leurs efforts de mutualisation. Il suffirait de créer un compte dédié pour ces travaux, où l'on inscrirait les seules dépenses d'investissement – pas les dépenses de personnel. Cela favorisait une saine utilisation des fonds publics.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – La comptabilité serait complexe et il faudrait modifier la maquette. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. David Amiel, *ministre*. – Avis défavorable, pour les mêmes raisons. Comment évaluer et documenter des dépenses non adossées à des factures de tiers ? Et il faudrait créer une nouvelle ligne de compte, distinguant dépenses de travaux et dépenses de personnel…

Mme Sylvie Vermeillet. – Rien de plus simple que de créer un nouveau compte « travaux en régie » sur lequel on imputerait toutes les factures d'investissement. *(Mme Gaëlle Frontoni applaudit.)*

L'amendement n°I-178 rectifié est adopté
et devient un article additionnel.

M. le président. – Amendement n°I-1939 rectifié *bis* de M. Uzenat et *alii*.

M. Simon Uzenat. – Une commune qui acquiert une nacelle pour l'utiliser quinze jours par an bénéficie du FCTVA ; mais si elle la loue, elle en est exclue ! Notre droit récompense l'équipement immobilisé et pénalise l'équipement partagé. Nous ouvrons donc le FCTVA à la location, avec deux garde-fous : un taux réduit de moitié et un plafond annuel.

M. le président. – Amendement n°I-2102 de M. Grégory Blanc et *alii*.

M. Grégory Blanc. – Défendu.

Votre argument sur les régies m'a troublé, madame la rapporteure générale. Quand une commune passe par un contrat d'économie de la fonctionnalité ou un contrat d'usage pour installer puis entretenir une pompe à chaleur, elle ne bénéficie pas du FCTVA, alors que si elle achète cette même pompe à chaleur, sans maintenance, elle en bénéficie. Pourtant, mieux valent des équipements à la durée de vie longue.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Avis défavorable.

M. David Amiel, *ministre*. – Avis défavorable.

M. Grégory Blanc. – Je regrette vos avis. La fiscalité a changé sur les nuages informatiques : auparavant, seule l'acquisition de logiciels était éligible, désormais les abonnements le sont aussi. Pourquoi ne pas transposer ce raisonnement ? Il faut faire évoluer notre droit fiscal, sans quoi nous irons droit dans le mur.

M. Simon Uzenat. – Nous sommes à la recherche d'économies budgétaires. Or la location améliore

l'efficacité de la dépense publique, grâce à la mutualisation. Tout le monde est gagnant, même l'État *via* le FCTVA !

Exemple : si une commune achète un équipement à 60 000 euros TTC, elle aura droit à 6 842 euros de FCTVA ; et si elle le loue pour 3 000 euros par an, avec notre amendement, elle aurait droit à 168 euros par an de FCTVA.

C'est le trio gagnant : économies, efficacité, décarbonation.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Monsieur Blanc, après avoir défendu des amendements en faveur du leasing automobile voilà quelques années, j'ai finalement été convaincue de leur caractère inopérant. Le même raisonnement s'applique à votre amendement : comment distinguer ce qui relève de l'amortissement de ce qui relève du loyer ?

L'amendement n°I-1939 rectifié bis n'est pas adopté, non plus que l'amendement n°I-2102.

M. le président. – Amendement n°I-1673 rectifié de M. Michallet et *alii*.

L'amendement n°I-1673 rectifié n'est pas défendu.

La séance, suspendue à 17 h 20, reprend à 17 h 30.

M. le président. – Amendement n°I-2467 de Mme Cukierman et du groupe CRCE-K.

Mme Cécile Cukierman. – Cet amendement prévoit la contemporanéité effective du FCTVA. Le décalage à N+1 ou à N+2 pèse lourdement sur la trésorerie des communes, notamment des plus petites. Nous connaissons tous des maires qui décalent des investissements, le temps que le FCTVA soit remboursé.

L'État fait en somme payer sa trésorerie aux collectivités, contraintes d'ouvrir des lignes de trésorerie dont les intérêts grèvent leur budget.

M. le président. – Amendement n°I-2468 de Mme Cukierman et du groupe CRCE-K.

Mme Cécile Cukierman. – Nombre de vos prédécesseurs, monsieur le ministre, se sont engagés à y travailler, mais rien ne s'est jamais fait...

Je comprends que la trésorerie de l'État ne puisse absorber en un an l'ensemble de ces dépenses. Nous pourrions donc envisager une contemporanéisation progressive, sur 2027, 2028 et 2029, pour aboutir en 2029 à un FCTVA versé l'année même de l'achèvement des travaux.

M. le président. – Amendement n°I-904 rectifié de Mme Carrère et *alii*.

M. Raphaël Daubet. – Les collectivités sont traitées de manière inégale : le FCTVA est versé l'année de la dépense aux communes nouvelles, l'année suivante aux collectivités ayant conventionné en 2009 et 2010, et deux ans après à toutes les autres. Généralisons le versement l'année suivant la dépense, en maintenant le versement immédiat pour les communes nouvelles. La plupart des collectivités gagneraient ainsi un an de trésorerie, et les dépenses de 2026 relevant du droit commun seraient compensées par tiers de 2028 à 2030.

M. le président. – Amendement n°I-452 rectifié *bis* de M. Canévet et *alii*.

M. Michel Canévet. – Il n'est pas acceptable que des collectivités doivent attendre deux années pour obtenir le reversement de la TVA. Le coût budgétaire de cet amendement serait certes important, mais il ne joue qu'une fois ; le dispositif serait ensuite normalisé.

M. le président. – Amendement n°I-196 rectifié *ter* de M. Fouassin et du RDPI.

M. Nicolas Fricoteaux. – J'irai à rebours de mes collègues, non que j'approuve le décalage du remboursement de la TVA, mais vu les mesures décidées, qui creusent encore le déficit, il faut bien trouver des solutions. Nous proposons donc une unification du versement à N+2 pour toutes les communes aujourd'hui à N+1.

M. le président. – Amendement n°I-76 rectifié *sexies* de Mme Noël et *alii*.

M. Christian Bruyen. – Défendu.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Retrait, sinon avis défavorable à tous ces amendements, qui ont des conséquences financières importantes.

La contemporanéisation complète, proposée par l'amendement n°I-2467 : 7,8 milliards d'euros. La progressivité sur trois ans, proposée par l'amendement n°I-2468 : 2 milliards d'euros en 2028, 7,8 milliards en 2029. Avis défavorable.

L'amendement n°I-904 rectifié coûte 2 milliards d'euros en 2028. Avis défavorable.

L'amendement n° I-452 rectifié *bis* est difficile à évaluer, car il porte sur les dépenses engagées en 2026. Avis défavorable.

L'amendement n°I-196 rectifié *ter*, lui, rapporterait 6 milliards d'euros – au détriment de la trésorerie des collectivités. C'est massif. On ne pourrait l'envisager que si aucun autre effort n'était demandé aux collectivités. En l'état, c'est davantage que le cumul de l'effort demandé en 2025 et 2026. Demande de retrait.

L'amendement n°I-76 rectifié *sexies* serait très complexe pour un effet limité, étant donné qu'il existe déjà un dispositif d'acompte de 70 % du montant prévisionnel de FCTVA pour les collectivités qui rencontrent des difficultés de trésorerie.

M. David Amiel, *ministre*. – Avis défavorable aux amendements n^{os}I-2467, I-2468, I-904 rectifié, I-452 rectifié *bis* et I-76 rectifié *sexies*.

Je comprends l'amendement n°I-196 rectifié *ter* comme un amendement d'appel ; il rejoint les recommandations de la Cour des comptes dans son rapport de septembre. La coexistence des régimes N+1 et N+2 date du plan de relance lancé sous la présidence Sarkozy après la crise financière et ne correspond pas aux besoins actuels.

Cette réflexion me paraît intéressante. Si elle devait prospérer, elle devrait s'articuler avec l'effort global demandé aux collectivités locales. (*M. Nicolas Fricoteaux hoche la tête*.)

L'amendement a le mérite de proposer une solution de rechange qui respecte nos contraintes budgétaires. Il faudrait le retravailler en tenant compte de la diversité des situations : les collectivités en N+1 ne peuvent pas toutes basculer du jour au lendemain en N+2. Retrait ?

Mme Cécile Cukierman. – Avis défavorable au vu du coût pour l'État ? C'est bien la preuve que les collectivités font sa trésorerie. Ces sommes ne sont pas une libéralité, mais un dû. Pendant ce temps, ce sont les collectivités qui empruntent et paient des intérêts. Le calcul de l'effort qui leur est demandé est d'ailleurs souvent à géométrie variable. Les chiffres changent à chaque fois. Nous avons même eu une seconde délibération après que le Sénat a osé, scandale, voter la contemporanéité du FCTVA !

Enfin, si chacun doit contribuer, pourquoi ne pas demander aux entreprises d'attendre deux ans pour être remboursées de la TVA ?

M. Cédric Vial. – Le contexte actuel ne se prête pas à une telle réforme. Mais le Gouvernement manque d'anticipation : il faudrait passer tout le monde en N+1, intercommunalités comprises. Cette réforme pourrait être étalée, en commençant par les petites communes.

Combinée à votre réforme du FCTVA, cette situation produit un effet rétroactif : des collectivités ayant investi il y a deux ans pourraient perdre du FCTVA l'an prochain, ce qu'elles n'avaient pas prévu.

L'amendement n°I-2467 n'est pas adopté,
non plus que les amendements n^os^I-2468,
I-904 rectifié et I-452 rectifié bis.

M. Nicolas Fricoteaux. – Nous retirons l'amendement n°I-196 rectifié *ter* au bénéfice d'une réflexion sur un rééquilibrage de la copie.

L'amendement n°I-196 rectifié ter est retiré.

L'amendement n°I-76 rectifié sexies n'est pas adopté.

Article 36

Mme Isabelle Briquet. – Lorsque l'État a supprimé la taxe d'habitation puis la CVAE, il a promis une compensation intégrale et dynamique, par une fraction de TVA. Cette promesse, l'article 36 la renie : si le taux d'évolution des fractions de TVA versées aux collectivités est positif, il sera diminué du taux de l'inflation. La compensation ne suivra plus le coût de la vie, alors que les charges des collectivités continuent d'augmenter.

La décentralisation repose sur la confiance et la parole donnée. Quand l'État ne respecte plus ses engagements, l'autonomie financière des collectivités recule, et avec elle la capacité des élus à agir.

Mme Florence Blatrix Contat. – Malgré nos divergences politiques, nous essayons d'avoir un débat sérieux sur les modalités de financement des collectivités territoriales. Nos collègues du Rassemblement national se faisaient discrets, mais en voyant leur amendement qui ponctionne 3,4 milliards sur les collectivités, je me dis qu'ils auraient dû le rester ! Prétendre défendre les territoires tout en amputant leurs moyens est pour le moins paradoxal.

Mme Manon Bouquin. – Compenser la suppression d'impôts locaux par de la TVA était une erreur, car cette ressource ne suit pas les charges réelles des collectivités.

On a fusionné les régions à marche forcée, supprimé la clause de compétence générale, mais les choses ne sont pas plus claires. Le Premier ministre fanfaronne au Congrès des maires, mais n'a rien réformé. Les maires ne savent plus sur quelles ressources compter et le contribuable ne sait plus qui est responsable de quoi.

Nous voterons pourtant cet article, préférable à la CPEB, un Dilico (dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales) en pire. Une fois au pouvoir, nous proposerons un nouveau pacte financier et fiscal entre l'État et les collectivités, à rebours des gesticulations de ce dernier budget macroniste.

M. Patrick Kanner. – J'ai assisté au débat entre MM. Larcher, Lecornu et Lisnard, à la conclusion du Congrès des maires. J'ai entendu la déclaration d'amour du Premier ministre aux 3 000 maires présents Porte de Versailles. Il s'est dit prêt à revenir sur sa maquette budgétaire, à condition qu'on tienne les 5 % de déficit. Qui croire ? Le Premier ministre, ou votre proposition, monsieur le ministre, qui est un assèchement, loin du ruissellement promis ? Nous resterons vigilants et défendrons des amendements dans l'intérêt des collectivités territoriales.

M. le président. – Amendement n°I-205 de Mme Cukierman et du groupe CRCE-K.

M. Pascal Savoldelli. – Nous supprimons l'écrêtement de la dynamique de la TVA affectée. Lors de la suppression de la taxe d'habitation et de la CVAE, l'État avait promis une compensation à l'euro près, au moyen d'une fraction de TVA censée être dynamique ; voilà qu'il la minore dès qu'elle progresse. Pas mal, non ? Il est intolérable que le Gouvernement réduise cette ressource au gré de ses contraintes budgétaires, alors que les collectivités n'en maîtrisent ni l'assiette, ni le taux, ni l'évolution.

M. le président. – Amendement identique n°I-235 de M. Lemoyne et du RDPI.

M. Jean-Baptiste Lemoyne. – Défendu.

M. le président. – Amendement identique n°I-830 rectifié de M. Dossus et *alii*.

M. Thomas Dossus. – Cet article trahit la promesse de l'État. En démantelant la fiscalité locale, celui-ci s'était engagé à une compensation dynamique par une fraction de TVA. En privant les collectivités d'une partie de sa progression, il économise quelque 500 millions d'euros, en plus des 2,5 milliards d'euros de la nouvelle CPEB.

Nous devons pouvoir faire confiance à l'État. Or, depuis dix ans, il a supprimé les leviers fiscaux des collectivités, alourdi leurs charges et rogné leurs moyens. Il faut que cela cesse. Supprimons cet article.

M. le président. – Amendement identique n°I-1124 de M. Duché.

M. Frédéric Duché. – Les fractions de TVA ne sont pas un cadeau : elles compensent la suppression de la taxe d'habitation et de la CVAE, que les élus ont acceptée contre la promesse d'une recette suivant l'économie.

L'article 36 rabote pourtant leur dynamique chaque année, sans limite de durée, pour un gain de 500 millions d'euros dès 2027. L'Eure a déjà subi un gel en 2025. Or ces recettes financent l'APA, le RSA, les collèges et les routes. Une recette de remplacement doit évoluer comme l'impôt remplacé ; sinon, c'est une dotation qui ne dit pas son nom.

M. le président. – Amendement identique n°I-1137 rectifié de M. Wattebled et *alii*.

L'amendement n°I-1137 rectifié n'est pas défendu.

M. le président. – Amendement identique n°I-1329 de Mme Blatrix Contat et du groupe SER.

M. Michaël Weber. – Cet article rompt le contrat de confiance entre les collectivités territoriales et l'État, qui renonce à compenser par une recette dynamique la suppression de la taxe d'habitation et de la CVAE. Priver de cette ressource les collectivités, qui portent plus de 70 % de l'investissement public, est inacceptable.

M. le président. – Amendement identique n°I-2813 rectifié de Mme Aeschlimann et *alii*.

Mme Marie-Do Aeschlimann. – La fraction de TVA affectée représente près de 30 % des recettes fiscales des collectivités territoriales. Ce devait être une ressource dynamique garantie.

Après le gel de 2025, l'article 36 marque un nouveau reniement de la parole de l'État, qui fragilise encore la confiance des collectivités et met à mal le financement des services publics locaux.

Enfin, cette confiscation de la croissance de la TVA ne se limite pas à 2027 : tel qu'il est rédigé, l'article rend l'écrêtement définitif.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Oui, il y a une rupture du contrat de confiance entre l'État et les collectivités territoriales.

M. Jean-François Husson. – Même Darty n'a pas osé faire ça ! *(Sourires)*

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – L'écrêtement devient définitif. La commission a donc déposé et adopté l'amendement n°I-47…

M. Jean-Baptiste Lemoyne. – Bienvenu !

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – … qui limite explicitement l'écrêtement à l'année 2027. Dans la perspective d'un texte équilibré, cet écrêtement ne nous a pas paru imposer un effort excessif aux collectivités. Pour préserver leur confiance envers l'État, il convient d'adopter cet amendement. Avis défavorable à tous les autres amendements.

M. David Amiel, *ministre*. – Avis défavorable.

À la demande du groupe CRCE-K, les amendements identiques n^os^I-205, I-235, I-830 rectifié, I-1124, I-1329 et I-2813 rectifié sont mis aux voix par scrutin public.

M. le président. – Voici le résultat du scrutin n°195 :

Nombre de votants	345
Nombre de suffrages exprimés	328
Pour l'adoption	117
Contre	211

Les amendements identiques n^os^I-205, I-235, I-830 rectifié, I-1124, I-1329 et I-2813 rectifié ne sont pas adoptés.

M. le président. – Amendement n°I-47 de Mme Lavarde, au nom de la commission des finances.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Je viens de le défendre.

M. le président. – Amendement n°I-330 de M. Fricoteaux et du RDPI.

M. Nicolas Fricoteaux. – Nous approuvons l'amendement de la commission, mais souhaiterions exempter les départements de cet écrêtement. Leurs ressources sont limitées, les compétences transférées ne sont pas suffisamment compensées, leur DGF n'est jamais réévaluée.

Surtout, les départements les moins riches en DMTO ont dû relever leur taux de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), aujourd'hui remplacée par une fraction de TVA : écrêter la dynamique de celle-ci pénaliserait donc d'abord les plus fragiles.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Votre amendement n'est pas compatible avec celui de la commission, plus équilibré. Dans la copie du Sénat, l'effort des départements est réduit de 400 millions sur le FCTVA, de 300 millions sur la CPEB. Les départements ont reçu 200 millions d'euros pour les Sdis, 400 millions dans le PLFSS ; la commission a également prévu 300 millions au titre du fonds de sauvegarde. Soit un gain pour les départements, dans la copie Sénat, de 1,6 milliard d'euros.

M. Jean-Baptiste Lemoyne. – Notre amendement vous permet de le rappeler !

M. Jean-François Husson. – C'est important !

M. David Amiel, *ministre*. – Avis défavorable.

L'amendement n°I-47 est adopté et l'article 36 est ainsi rédigé.

En conséquence, les amendements n^os^I-330, I-69 rectifié quinquies, I-2672 rectifié, I-413 rectifié bis, I-428 rectifié bis, I-631 rectifié bis, I-1431 rectifié ter, I-2565, I-2677 rectifié bis, I-384 rectifié bis, I-759 rectifié, I-935 rectifié, I-320 rectifié, I-2569, I-2850 rectifié, I-914 rectifié bis, I-2877 rectifié bis et I-3044 n'ont plus d'objet.

Après l'article 36

M. le président. – Amendement n°I-699 rectifié *bis* de M. Aubey et *alii*.

M. Raphaël Daubet. – Défendu.

M. le président. – Amendement identique n°I-2166 rectifié *bis* de Mme de La Provôté et *alii*.

Mme Jocelyne Antoine. – Défendu.

Les amendements identiques n^os^I-699 rectifié bis et I-2166 rectifié bis, repoussés par la commission et le Gouvernement, ne sont pas adoptés.

M. le président. – Amendement n°I-979 rectifié *bis* de Mme Briquet et *alii*.

Mme Isabelle Briquet. – Pour compenser les communes à l'euro près, la loi a créé le coefficient correcteur. Mais les petites communes surcompensées de moins de 10 000 euros ont été exonérées de prélèvements – une règle de bon sens qui a rendu la réforme acceptable dans nos territoires ruraux.

Or, lorsque ces communes se regroupent, le coefficient est recalculé à l'échelle de la commune nouvelle. L'exonération disparaît, ce qui pénalise le nouveau groupement. Retenons la situation antérieure.

M. le président. – Amendement identique n°I-2459 de Mme Cukierman et du groupe CRCE-K.

M. Pierre Barros. – Défendu.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – L'exonération du prélèvement au titre du coefficient correcteur, lorsque le prélèvement est inférieur à 10 000 euros, se justifie uniquement pour les petites communes. Lorsqu'une commune nouvelle regroupe des communes qui étaient exonérées, il est logique que la dérogation cesse. Retrait.

M. David Amiel, *ministre*. – Même avis.

Les amendements identiques n^os^I-979 rectifié bis et I-2459 ne sont pas adoptés.

Article 37

M. Thierry Cozic, *président de la commission des finances*. – Cet article porte sur la CPEB. Sans préempter les débats, nous sommes tous d'accord pour dire que la copie du Gouvernement n'est pas acceptable en l'état. *(M. Stéphane Sautarel le confirme)*. La commission des finances a fait une proposition alternative. En application de l'article 44, alinéa 6, du Règlement, la commission demande donc la priorité sur son amendement n°I-48 rectifié, les sous-amendements n^os^I-2134, I-2277 rectifié, I-2275 rectifié et I-1394 rectifié qui s'y rapportent et les sept autres amendements en discussion commune.

M. le président. – La priorité est de droit lorsqu'elle est demandée par la commission saisie au fond, sauf opposition du Gouvernement.

M. David Amiel, *ministre*. – Pas d'opposition.

La priorité est ordonnée.

Mme Isabelle Briquet. – L'article 37 instaure une nouvelle contribution des collectivités, à laquelle nous sommes, inutile de le dire, fermement opposés.

Monsieur le ministre, vous ne cessez de nous rappeler qu'un gouvernement que nous soutenions avait lui aussi institué une contribution. Mais, à l'époque, l'inflation était atone et les taux d'intérêt nuls. Surtout, cet effort a produit un résultat tangible, puisqu'à l'issue du quinquennat de François Hollande, le déficit était ramené à 3 %.

Oui, les collectivités peuvent contribuer à un effort profitable au pays, mais pas pour l'enfermer dans une récession durable.

M. Jean-François Husson. – Je ferai un retour de terrain. Dans mon département, une ville sous-préfecture de 15 000 habitants, qui bénéficie de la DSU au titre de ses QPV et de la DSR au titre de ses charges de centralité, a vu la valeur locative de ses établissements industriels divisée par deux en 2021. La fermeture d'une grande usine de pneumatiques a entraîné une chute de 50 % de son potentiel fiscal et, partant, des compensations de l'État. Quand ces politiques néfastes pour les territoires cesseront-elles ? Cette commune est mécontente, c'est peu de le dire.

M. Grégory Blanc. – La demande de priorité biaise le débat en nous interdisant de nous prononcer sur les amendements de suppression. Cela pose un problème démocratique. Madame la rapporteure générale, y

a-t-il un malaise ? Les amendements de suppression émanent de tous les groupes, dont le vôtre ! Si nous condamnons tous la CPEB, tirons-en les conclusions, collectivement.

M. Stéphane Sautarel. – Pire qu'une réduction des compensations, la CPEB est un impôt sur les ressources des collectivités. Cette mesure est une faute, car les collectivités ne sont pas responsables de la hausse de la dépense publique. Au contraire, leurs dépenses baissent de 0,6 % en valeur cette année.

Je conteste même le terme de « contribution à l'effort ». Il s'agit d'une ponction au profit des finances d'un État toujours en déficit malgré les 71 milliards ponctionnés sur les collectivités depuis 2014.

Si la baisse du FCTVA constitue un frein direct à l'investissement, la CPEB en est un autre. Nous n'en voulons pas !

M. Pierre Barros. – « C'est dans la commune que réside la force des peuples libres », écrivait…

M. Jean-Baptiste Lemoyne. – … Tocqueville !

M. Pierre Barros. – Bravo.

Avec cet article 37, les collectivités ne lèvent plus l'impôt : c'est l'État qui lève l'impôt sur les communes. C'est une petite contre-révolution dans l'histoire de la décentralisation. L'Assemblée nationale a adopté des amendements de suppression émanant de la droite comme de la gauche. Le Sénat doit faire de même.

M. Cédric Vial. – À mon tour de vous livrer un exemple de terrain. En Savoie, cette contribution représentera 27,9 millions d'euros – à comparer aux 11 millions que représente l'enveloppe totale de la DETR. Toutes les communes du département contribuent au Fpic (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) ; le Dilico ne leur sera pas remboursé. Les prélèvements s'accumulent. Toutes sont touchées, sans tenir compte des charges touristiques. Sans parler des départements !

Mme Manon Bouquin. – Point nodal de l'acharnement du Gouvernement contre les collectivités, voici la « contribution progressive » – dans la langue de Molière, un prélèvement de 2,5 milliards d'euros sur les budgets locaux qui ne sera jamais remboursé. La création d'un fonds de soutien aux communes contributrices en difficulté montre que l'État sait ce qu'il provoque.

Ce rabot ignore les vraies causes de la dépense locale : compétences superposées, financements croisés, normes. Avec Marine Le Pen (*exclamations sur diverses travées*), nous mettrons fin à cet embrouillamini et à ce rafistolage.

M. Simon Uzenat. – Cette mesure, c'est la nouvelle saison d'une série décidément bien trop longue. En 2025, ce fut le Dilico, dont le Gouvernement et la majorité sénatoriale partagent la responsabilité – nous avions voté contre ; en 2026, le Dilico 2, qui a frappé les intercommunalités. En 2027, report du remboursement du Dilico et CPEB. Bravo au Gouvernement et à la majorité sénatoriale, vous avez réussi à rétablir l'ISF – l'impôt sur les finances locales !

Vous réduisez les capacités d'autofinancement et d'investissement des collectivités et augmentez leur dette. C'est un non-sens. Nous voterons résolument contre.

M. Ronan Dantec. – Un non-sens absolu, en effet. La France est officiellement en récession. Le mois dernier, des communes, des intercommunalités ont découvert que leur épargne était négative. L'investissement public va s'effondrer l'année prochaine – et le terme est faible. Cette mesure va aggraver la récession, alors que les collectivités portent 70 % de l'investissement public. Cela n'a aucun sens. Tout cela parce que vous refusez d'aller chercher des recettes.

M. Jean-François Husson. – Notre taux de prélèvements obligatoires est le plus élevé de l'OCDE ! Il faut s'arrêter à un moment.

M. Pascal Savoldelli. – Je ne conteste pas les exemples pris par Jean-François Husson et Cédric Vial.

M. Jean-François Husson. – Je parlais de Toul.

M. Pascal Savoldelli. – Mais ils ont oublié de dire qu'ils soutenaient la demande de priorité et voteraient l'amendement de la rapporteure générale ! *(Murmures sur les travées du groupe Les Républicains.)*

Depuis le début de nos débats, il vous est arrivé de ne pas suivre la rapporteure générale. Dites-le clairement : êtes-vous pour ou contre la suppression ? Un peu de clarté politique !

M. Adel Ziane. – Les groupes de gauche avaient déposé des amendements de suppression de la CPEB, ce nouvel impôt sur les collectivités. Le Dilico avait été présenté comme temporaire *(M. Jean-François Husson le confirme)* et devait être remboursé. Au lieu de quoi, le Gouvernement crée un impôt définitif.

En Seine-Saint-Denis, 72 millions d'euros seront prélevés sur les communes. Les maires parlent déjà de reporter certains investissements.

Je regrette que nous ne débattions pas de la suppression.

M. Michaël Weber. – La commune assure l'école, le périscolaire et la cantine, s'adapte à des normes toujours plus nombreuses et tient la société, comme on l'a vu pendant la crise du covid. Et elle devrait maintenant contribuer au budget de l'État !

Cette contribution, demandée par facilité, voire par paresse, pour éviter de chercher des recettes nouvelles, est inacceptable. Mobilisons-nous contre cette CPEB, injuste pour les élus locaux et les territoires.

M. Patrick Kanner. – C'est la soirée des dupes pour les collectivités ! Votre imagination est sans bornes en la matière.

Lors du débat de clôture du Congrès des maires, le Premier ministre a estimé que la règle d'or était finalement une bonne idée. Encore faut-il être soi-même irréprochable, monsieur le ministre ! Vous empêchez les collectivités de remplir, par la croissance qu'apporteraient leurs investissements, des caisses que vous videz depuis dix ans ! Nous aurions aimé défendre nos amendements de suppression.

M. Daniel Fargeot. – Après le Dilico, vous inventez la CPEB, un véritable racket ! Une fois de plus, vous faites les poches des collectivités qui s'efforcent de dégager chaque année quelques noisettes pour investir pour l'avenir.

M. Jean-Baptiste Lemoyne. – Nous avions déposé un amendement de suppression de la CPEB, car si les chiffres macro montrent une bonne santé des finances locales, au niveau micro, les communes, même bien gérées, sont souvent à l'os.

La CPEB nous ferait regretter le Dilico, qui, lui, était remboursé. (*M. Jean-François Husson s'exclame*.)

Que M. Kanner n'oublie pas la contribution au redressement des finances publiques (CRFP), qui, elle, a diminué la DGF de façon pérenne : une commune qui perdait 10 000 euros en 2014 a déjà perdu 120 000 euros au total !

Mme Florence Blatrix Contat. – Nous voulions supprimer cet impôt sur les ressources des collectivités, qui entraînera soit une baisse de l'investissement, soit une hausse de leur dette. Alors que 175 sénateurs demandent la suppression, faire voter l'amendement de la commission en priorité, c'est s'asseoir sur le débat démocratique.

Je m'adresse à la droite sénatoriale : acceptez-vous que l'on escamote ainsi le débat, qu'on ampute de la sorte nos collectivités de 1,5 milliard d'euros ? Refusez donc cet amendement !

M. le président. – Amendement n°I-48 rectifié de Mme Lavarde, au nom de la commission des finances.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Entendre des leçons de morale de la gauche, alors qu'en 2014, vous avez accepté la CRFP, pour 11,5 milliards d'euros – reconduite d'année en année ! *(Protestations sur les travées du groupe SER)*

M. Michaël Weber. – Nous n'étions pas là !

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Nous accuser d'être « imaginatifs », alors que nous ciblons l'effort et le diminuons considérablement par rapport à la copie du Gouvernement, je trouve cela déplacé. *(Applaudissements sur les travées des groupes Les Républicains, UCI et INDEP)*

M. Patrick Kanner. – Suppôts de la Macronie ! *(On renchérit sur les travées du groupe SER.)*

M. Jean-François Husson. – Suppôts de rien du tout ! On se calme !

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Monsieur Kanner, nous essayons d'être responsables, au regard de l'état de nos finances publiques.

J'en viens à notre amendement, qui réduit l'effort demandé de 2,5 milliards d'euros à 1,5 milliard. Il exonère 75 % des communes les moins favorisées, protège les plus petites d'entre elles en relevant le seuil de recouvrement de 5 000 à 10 000 euros, et supprime le taux de 3 %, source d'insécurité juridique.

Il exonère 50 % des EPCI les moins favorisés et baisse le taux maximal de 2 % à 1,5 % compte tenu des autres mesures, dont la suppression de la mesure relative au FCTVA.

Pour les départements, il exonère les 50 % les plus fragiles et baisse le taux de 2 % à 1 %. Il abonde également un fonds de sauvegarde à hauteur de 200 millions d'euros.

L'amendement de la commission ne fait que des gagnants par rapport à la copie du Gouvernement. *(M. Jean-François Husson renchérit.)*

M. le président. – Sous-amendement n°I-2134 de M. Grégory Blanc et *alii*.

M. Grégory Blanc. – Nous souhaitions la suppression pure et simple, comme le demande l'ensemble des associations d'élus.

M. Jean-François Husson. – C'est faux !

M. Grégory Blanc. – David Lisnard, Jean-François Debat notamment.

Ce sous-amendement, élaboré avec l'association transpartisane Ville et Banlieue, exclut les contrats de ville du dispositif : il serait contre-intuitif d'inclure dans l'assiette des dotations à destination des quartiers prioritaires.

M. le président. – Sous-amendement identique n°I-2277 rectifié de Mme Primas et *alii*.

Mme Sophie Primas. – Devoir exclure de l'assiette des recettes que l'État vous verse – je vais le retirer, madame la rapporteure générale, rassurez-vous –, et sur lesquelles il vous reprend une contribution... Vraiment, nous sommes au bout du système !

Exclure de la contribution les crédits de la politique de la ville serait tout de même un minimum.

Le sous-amendement n°I-2277 rectifié est retiré.

M. le président. – Sous-amendement n°I-2275 rectifié de Mme Primas et *alii*.

Mme Sophie Primas. – Ce sous-amendement prend en compte une spécificité francilienne : contrairement aux autres, les départements d'Île-de-France financent largement les dépenses de mobilité.

M. le président. – Sous-amendement n°I-1394 rectifié de M. Sautarel et Mme Briquet.

M. Stéphane Sautarel. – Isabelle Briquet et moi-même avons déposé ce sous-amendement en tant que rapporteurs de la mission « Relations avec les collectivités territoriales » (RCT), une mesure miroir étant prévue dans la seconde partie du PLF. Nous portons le fonds de sauvegarde des départements de 200 à 300 millions d'euros.

M. le président. – Amendement n°I-2596 de M. Dossus et *alii.*

M. Thomas Dossus. – Je retire cet amendement de repli, au vu du chamboulement de nos débats entraîné par la demande de priorité.

L'amendement n°I-2596 est retiré.

M. le président. – Amendement n°I-427 rectifié de M. Pernot et *alii*.

L'amendement n°I-427 rectifié n'est pas défendu.

M. le président. – Amendement n°I-630 rectifié *bis* de M. Coste et *alii*.

M. Pascal Coste. – Impossible d'imaginer que les collectivités ne feront aucun effort pour contribuer au redressement des comptes de la nation. Je retire mon amendement.

L'amendement n°I-630 rectifié bis est retiré.

M. le président. – Amendement identique n°I-913 rectifié *ter* de M. Pellevat et *alii*.

L'amendement n°I-913 rectifié ter est retiré.

M. le président. – Amendement identique n°I-2472 de Mme Cukierman et du groupe CRCE-K.

M. Pierre Barros. – Faute d'avoir pu défendre notre amendement de suppression, nous souhaitons exempter les départements de la CPEB. Je pense l'inverse de ce qui a été dit : il est incroyable que les collectivités territoriales contribuent au redressement des finances publiques.

M. le président. – Amendement identique n°I-2676 rectifié *bis* de Mme Bourcier et *alii*.

M. Marc Laménie. – Même objet.

M. le président. – Amendement n°I-2245 rectifié de MM. Delcros et Menonville et du groupe UCI.

M. Bernard Delcros. – Défendu. Il n'aura plus d'objet si l'amendement n°I-48 rectifié de la rapporteure générale est adopté.

M. le président. – Amendement n°I-2846 rectifié de Mme Darcos et *alii*.

Mme Laure Darcos. – Nous ajoutons à l'indice de fragilité sociale – qui mesure mal la capacité contributive des départements – un indice de fragilité financière.

M. le président. – Amendement n°I-1395 rectifié de M. Grosvalet et *alii*.

M. Michel Masset. – Défendu.

M. le président. – Amendement n°I-2035 rectifié de Mme Briquet et *alii*.

Mme Isabelle Briquet. – En septembre, le Premier ministre promettait aux départements des recettes en hausse. Or, quelques jours plus tard, le comité des finances locales découvrait un solde net négatif de plus de 1 milliard d'euros, dont 551 millions au titre de la seule CPEB !

Cet amendement exonère les départements qui cumulent une épargne brute inférieure à 12 % et une forte fragilité sociale, selon les critères retenus pour bénéficier du fonds de sauvegarde. Il exonère aussi les départements dont toutes les communes sont classées France Ruralités Revitalisation (FRR). On ne peut demander toujours plus à ceux qui peinent déjà à financer les solidarités.

M. le président. – Amendement n°I-2899 rectifié de Mme Darcos et *alii*.

Mme Laure Darcos. – Nous introduisons un plafond égal à 15 % d'épargne brute pour rapporter le prélèvement à la capacité de financement dégagée après paiement des dépenses de fonctionnement, et garantir ainsi le respect du principe de libre administration.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Le sous-amendement n°I-2134 serait difficile à mettre en œuvre : il faudrait traiter à la main chaque situation… Par ailleurs, certaines villes riches comportent un QPV, pourquoi ne pas les mettre à contribution ?

M. Grégory Blanc. – C'est sur les EPCI !

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Il y a aussi des EPCI riches qui comportent un QPV. Or vous les exonérez d'office, alors qu'ils auraient la capacité de contribuer ! Nous avons aussi des doutes sur la constitutionnalité du dispositif. *Idem* pour le sous-amendement n°I-2275 rectifié.

En revanche, avis favorable au sous-amendement n°I-1394 rectifié. L'amendement miroir à venir dans la mission RCT redéfinira les critères du fonds de sauvegarde.

Retrait de l'amendement n°I-2245 rectifié, satisfait par l'amendement de la commission et qui exonérerait de nombreuses grandes communes en raison d'un effet de bord.

Avis défavorable aux amendements identiques n^{os}I-2472 et I-2676 rectifié *bis* qui exonèrent tous les départements de la CPEB. Notre copie doit être équilibrée pour être crédible : si l'on cumule les mesures du PLFSS et celles du PLF, 1,6 milliard d'euros ont été rendus aux départements par rapport à la version initiale du Gouvernement ; restons-en là.

Avis défavorable aux amendements n^{os}I-2846 rectifié et I-1395 rectifié : faute d'évaluation, je ne puis garantir que votre dispositif ne ferait aucun perdant, alors que le nôtre n'en fait assurément pas.

Avis défavorable à l'amendement n°I-2899 rectifié : l'épargne brute me semble un critère difficile à appliquer, faute de pouvoir dissocier les difficultés conjoncturelles des erreurs de gestion structurelles. Enfin, avis défavorable à l'amendement n°I-2035 rectifié : la CPEB doit refléter la capacité contributrice des départements. Elle doit donc être fondée sur des critères objectifs de ressources et de charges. Or le critère retenu par l'amendement n'est pas un critère de ressources.

M. David Amiel, *ministre*. – La CPEB est un instrument de contribution qui tire les leçons des années précédentes, à savoir la nécessité de la prévisibilité et d'une assiette large, pour que certains territoires ne soient pas trop fortement mis à contribution – je pense aux intercommunalités industrielles. Plusieurs rapports parlementaires convergent en ce sens, notamment ceux de Mmes Vermeillet et Pirès Beaune et de M. Cazeneuve.

Cet instrument doit également être progressif. Quelque 40 % des départements – les plus défavorisés – sont exclus dans la copie initiale, tout comme l'ensemble des collectivités et établissements publics d'outre-mer et 80 communes urbaines parmi les plus fragiles. En outre, la ruralité est préservée : seules 6,4 % des communes de moins de 500 habitants contribuent à la CPEB. Et seules 10 % des collectivités les plus favorisées représentent 57 % du rendement de la CPEB.

Nous sommes très ouverts à des adaptations ; nous l'avons toujours dit. J'entends les suggestions de certains départements visant à prendre en compte des indices de fragilité financière, notamment en cas de chute brutale des recettes : nous pouvons y travailler. Certaines intercommunalités proposent d'ôter les prélèvements sur recettes « locaux industriels » (PSR-LI) de l'assiette des recettes réelles de fonctionnement (RRF).

La proposition du rapporteur général réduit l'effort de 1 milliard d'euros – et ce, alors que 2,1 milliards d'euros ont déjà été perdus pour la résorption du déficit public ! Toutes les propositions sont sur la table, mais elles doivent être compensées. Et toutes ne vont que dans un sens : la dégradation de nos finances publiques. Avis défavorable.

M. Ronan Dantec. – Mme la rapporteure générale a parlé de responsabilité et d'irresponsabilité, mais ces termes sont à manier avec prudence. Il est logique de préserver les communes rurales. Mais l'effort demandé aux intercommunalités se traduira par une diminution des services dont bénéficient les petites communes – pour le transport, notamment.

M. Jean-Raymond Hugonet. – On connaît le refrain, ça suffit ; pensez aux communes !

M. Ronan Dantec. – Et l'on va chercher des économies sur les personnes en ALD et les parents seuls ; c'est cela qui est irresponsable !

M. Grégory Blanc. – Notre sous-amendement aide les EPCI qui ont peu de moyens et encourage ceux qui comportent des QPV à mobiliser davantage de moyens pour corriger les écarts de richesse en leur sein.

Nous pourrons régler les problèmes de constitutionnalité au cours de la navette – j'ai l'impression qu'ils sont à géométrie variable ici !

M. Cédric Vial. – Nous pouvons adapter le dispositif, dites-vous, monsieur le ministre ? Je vous prends au mot. Les communes de Savoie ont toujours contribué à la solidarité – je rassure mon collègue communiste à ce sujet… Peut-être auriez-vous été plus crédible si la CPEB avait remplacé les autres dispositifs et fondé un nouveau système. Mais, là, les dispositifs se cumulent et ce sont toujours les mêmes qui paient ! En outre, le critère de ratio de richesse par habitant est injuste ; ces communes doivent faire des investissements. Prenez en compte le critère de population qui sert au calcul de la DGF.

M. Stéphane Sautarel. – Quel est le sens de ce PLF au regard de la situation macroéconomique ? Je m'oppose à la CPEB pour des raisons de principe. J'ai soutenu le Dilico, mais il n'était pas confiscatoire. Là, il s'agit d'un véritable impôt sur les collectivités ! Un seul dogme : la centralisation ; un problème : la confiance ; une seule vision : l'infantilisation et désormais la fiscalisation des collectivités territoriales.

M. Bernard Delcros. – Je voterai l'amendement n°I-2035 rectifié de Mme Briquet, qui est d'une logique implacable : on ne peut pas d'un côté reconnaître que des départements sont fragiles et de l'autre leur demander de contribuer à l'effort budgétaire parce qu'ils seraient suffisamment aisés pour le faire.

M. Pierre Barros. – La version de la rapporteure générale ferait un peu moins de perdants, d'accord, mais il en reste quand même ! On met en concurrence ceux qui contribuent et les autres : bonjour l'ambiance au sein d'un même bassin de vie…

Ceux qui paieront davantage, ce sont les communes moyennes…

Mme Sophie Primas. – Périurbaines !

M. Pierre Barros. – … qui accueillent un ensemble de services importants pour les communes rurales des alentours et qui construisent des écoles ou des logements. Leur enlever des moyens serait catastrophique pour les projets en cours.

Mme Marie-Do Aeschlimann. – J'avais déposé un amendement n°I-2816 rectifié *bis* de suppression de l'article. Cette CPEB est encore plus dure que le Dilico – que nous avions certes accepté, mais pas de gaieté de cœur. Les communes ne sont pas contre l'idée de contribuer à l'effort budgétaire, mais ce dernier doit être juste, proportionnel et raisonnable. À Asnières-sur-Seine, ville bien gérée des Hauts-de-Seine, la facture s'élèvera à 2 865 000 euros au titre de la

CPEB : c'est une contribution non pas progressive, mais violente, monsieur le ministre !

M. Jean-François Husson. – L'an passé, personne n'a voté contre l'exonération de l'effort pour les communes. Ne réécrivez pas l'histoire !

Que les associations d'élus protestent contre la douloureuse, c'est une chose ; mais ne faisons pas de raccourcis : plusieurs communiqués ont souligné le travail réalisé par la majorité sénatoriale pour réduire l'effort et rendre la copie plus acceptable.

Monsieur le ministre, nous sommes au bout du bout. À force de changer de point de vue chaque année, on appauvrit les pauvres. *(Mme Sophie Primas renchérit.)*

Mme Manon Bouquin. – Nous regrettons que la commission des finances du Sénat se plie aux exigences du Gouvernement en empêchant la suppression de la CPEB. Le Sénat appose son contreseing à une ponction inacceptable sur les budgets locaux, alors même que vous avez sans doute tous promis aux collectivités des moyens supplémentaires lors de la campagne. Les promesses n'engagent décidément que ceux qui y croient…

M. Mathieu Darnaud. – Vous voulez les ponctionner de 8 milliards !

Mme Manon Bouquin. – Vos tripatouillages visent à justifier un racket sur le fonctionnement des collectivités. *(Protestations sur plusieurs travées du groupe Les Républicains)*

M. Pascal Savoldelli. – Comme d'autres ici, j'ai été élu départemental. Près de 70 % des dépenses des départements ne sont pas pilotables : allocation aux adultes handicapés (AAH), aide sociale à l'enfance (ASE), allocation personnalisée d'autonomie (APA)…

Mme Sophie Primas. – … et le RSA !

M. Pascal Savoldelli. – C'est une difficulté incontestable. Pourtant, ils ont de sacrés défis devant eux : adaptation des collèges au changement climatique, entretien des routes et des ponts… Comment savoir lesquels devront contribuer ? *(M. Emmanuel Capus tape sur son pupitre, l'orateur ayant épuisé son temps de parole.)*

M. Simon Uzenat. – Si je comprends bien, madame la rapporteure générale, finalement « c'est moins grave que si c'était pire », comme le disait Frédéric Dard. Oui, les élus ont préféré une copie moins sévère, mais ils ont considéré que les copies successives de 2025 et 2026 étaient particulièrement dures à leur endroit !

En intégrant la CNRACL, l'effort cumulé demandé aux collectivités territoriales en 2025 et 2026 s'élève à 13 milliards d'euros et non 4 milliards d'euros. Pour 2027, l'effort sera de 6 milliards, selon les chiffres de l'AMF – soit 20 milliards d'euros au total sur la période 2025-2027. Nous voterons résolument contre l'amendement de la commission.

M. Michel Canévet. – Quand on veut, on peut, monsieur Savoldelli. Dans le Finistère, depuis le changement de majorité en 2021, on dénombre 1 000 bénéficiaires du RSA de moins par an, car le département les accompagne vers la réinsertion dans l'emploi.

M. Mathieu Darnaud. – Et oui, par le travail ! On n'est pas voué à recevoir le RSA toute sa vie. *(M. Pascal Savoldelli proteste.)*

M. Michel Canévet. – Au total, plus de 30 millions d'euros d'économies ont été réalisés ainsi depuis 2021. Les élus départementaux peuvent donc réduire leurs dépenses par une politique proactive. Il n'y a pas de fatalité.

M. David Amiel, *ministre*. – La population prise en compte est celle de la DGF, monsieur Vial.

Le sous-amendement n°I-2134 n'est pas adopté.

Le sous-amendement n°I-2275 rectifié est retiré.

Le sous-amendement n°I-1394 rectifié est adopté.

À la demande des groupes SER et Les Républicains, l'amendement n°I-48 rectifié, sous-amendé, est mis aux voix par scrutin public.

M. le président. – Voici le résultat du scrutin n°196 :

Nombre de votants 345
Nombre de suffrages exprimés 329

Pour l'adoption.....213
Contre.....116

L'amendement n°I-48 rectifié, sous-amendé, est adopté.

En conséquence, les amendements identiques nos I-2472 et I-2676 rectifié bis n'ont plus d'objet, non plus que les amendements nos I-2245 rectifié et I-2846 rectifié.

À la demande du groupe Les Républicains, l'amendement n°I-1395 rectifié est mis aux voix par scrutin public.

M. le président. – Voici le résultat du scrutin n°197 :

Nombre de votants 345
Nombre de suffrages exprimés 344

Pour l'adoption.....95
Contre 249

L'amendement n°I-1395 rectifié n'est pas adopté.

À la demande du groupe Les Républicains, l'amendement n°I-2035 rectifié est mis aux voix par scrutin public.

M. le président. – Voici le résultat du scrutin n°198 :

Nombre de votants 345
Nombre de suffrages exprimés 344

Pour l'adoption 129
Contre 215

L'amendement n°I-2035 rectifié n'est pas adopté.

À la demande du groupe Les Républicains, l'amendement n°I-2899 rectifié est mis aux voix par scrutin public.

M. le président. – Voici le résultat du scrutin n°199 :

Nombre de votants 345
Nombre de suffrages exprimés 344

Pour l'adoption 143
Contre 201

L'amendement n°I-2899 rectifié n'est pas adopté.

Les amendements n°I-64 rectifié sexies et identiques n'ont plus d'objet.

M. le président. – Amendement n°I-980 rectifié *bis* de Mme Briquet et *alii*.

Mme Isabelle Briquet. – Certaines communes et intercommunalités industrielles ont déjà payé un lourd tribut en 2025 et 2026, jusqu'à 5 % de leurs recettes de fonctionnement. Et voilà que la CPEB serait calculée sur leurs recettes de 2024, dont elles ne disposent plus ! Avec cet amendement, la CPEB serait calculée sur les recettes de fonctionnement diminuées de la DCRTP et de la compensation de la baisse des valeurs locatives des locaux industriels.

M. le président. – Amendement identique n°I-2471 de Mme Cukierman et du groupe CRCE-K.

M. Pierre Barros. – Défendu.

M. le président. – Amendement identique n°I-2851 rectifié *bis* de M. Rebsamen.

L'amendement n°I-2851 rectifié bis n'est pas défendu.

Les amendements identiques n^os^I-980 rectifié bis et I-2471, repoussés par la commission et le Gouvernement, ne sont pas adoptés.

M. le président. – Amendement n°I-1928 rectifié de M. Uzenat et *alii*.

M. Simon Uzenat. – Nous limitons les conséquences de la CPEB sur les finances des communes de moins de 25 000 habitants en plafonnant leur contribution à 1 % de leurs recettes réelles de fonctionnement.

L'amendement n°I-1928 rectifié, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.

M. le président. – Amendement n°I-2547 de Mme Brulin et du groupe CRCE-K.

M. Pierre Barros. – Amendement de repli. Protégeons les communes populaires de la CPEB, conformément à la demande de l'association des maires Ville & Banlieue.

M. le président. – Amendement n°I-1082 de M. Grégory Blanc et *alii*.

M. Grégory Blanc. – Sortons les communes de banlieue du périmètre de la CPEB.

M. le président. – Amendement n°I-1083 de M. Grégory Blanc et *alii*.

M. Grégory Blanc. – Défendu.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Avis défavorable.

M. David Amiel, *ministre*. – Avis défavorable.

L'amendement n°I-2547 n'est pas adopté, non plus que les amendements n^os^I-1082 et I-1083.

M. le président. – Amendement n°I-1126 de M. Duché.

M. Frédéric Duché. – Défendu.

L'amendement n°I-1126, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.

M. le président. – Amendement n°I-1125 de M. Duché.

M. Frédéric Duché. – Défendu.

L'amendement n°I-1125, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.

M. le président. – Amendement n°I-1852 rectifié de M. Ros et *alii*.

M. Michaël Weber. – Défendu.

L'amendement n°I-1852 rectifié, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.

M. le président. – Amendement n°I-2322 rectifié *bis* de Mme Frêche et *alii*.

L'amendement n°I-2322 rectifié bis n'est pas défendu.

M. le président. – Amendement n°I-2323 rectifié de Mme Frêche et *alii*.

Mme Florence Blatrix Contat. – Nous excluons les attributions de compensation de l'assiette de calcul de la CPEB. Une attribution de compensation n'a qu'une fonction : garantir la neutralité budgétaire des transferts de charges entre l'intercommunalité et ses communes. Elle ne crée pas un centime de capacité financière. Pourtant, elle gonfle l'assiette, donc la contribution.

M. le président. – Amendement n°I-2324 rectifié de Mme Frêche et *alii*.

M. Adel Ziane. – Défendu.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Avis défavorable.

M. David Amiel, *ministre*. – Même avis.

L'amendement n°I-2323 rectifié n'est pas adopté, non plus que l'amendement n°I-2324 rectifié.

M. le président. – Amendement n°I-2350 rectifié de M. Delcros et *alii*.

M. Bernard Delcros. – Cet amendement crée un bouclier plafonnant à 3 % des recettes réelles de fonctionnement l'incidence cumulée des quatre mesures de contribution des collectivités territoriales au redressement des finances publiques inscrites au PLF : CPEB, amélioration de la dynamique de TVA, étalement sur cinq ans des reversements du Dilico, minoration de la DTCE-FDL.

M. le président. – Amendement identique n°I-2570 de Mme Cukierman et du groupe CRCE-K.

M. Pierre Barros. – Défendu.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Retrait, car satisfaits par l'amendement de la commission précédemment adopté.

M. David Amiel, *ministre*. – Avis défavorable.

Les amendements identiques nos I-2350 rectifié et I-2570 ne sont pas adoptés.

M. le président. – Amendement n°I-1127 de M. Duché.

M. Frédéric Duché. – Défendu.

L'amendement n°I-1127, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.

M. le président. – Amendement n°I-1128 de M. Duché.

M. Frédéric Duché. – Défendu.

L'amendement n°I-1128, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.

À la demande du groupe Les Républicains, l'article 37, modifié, est mis aux voix par scrutin public.

M. le président. – Voici le résultat du scrutin n°200 :

Nombre de votants	345
Nombre de suffrages exprimés	343
Pour l'adoption	231
Contre	112

L'article 37, modifié, est adopté.

Après l'article 37

M. le président. – Amendement n°I-306 rectifié *bis* de M. Marseille et *alii*.

M. Daniel Fargeot. – Cet amendement ne remet en cause ni la participation des collectivités au redressement des finances publiques ni le principe de la solidarité financière entre les territoires. Il garantit que leur combinaison ne prive aucune collectivité d'une fraction excessive de ses ressources fiscales, en suivant la logique de limitation du poids de la péréquation horizontale déjà reconnue par le législateur.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Avis défavorable. Selon nos calculs, votre amendement exonère de très grandes collectivités, qui n'ont pas de raison de ne pas s'acquitter de la CPEB. Par ailleurs, il se heurte à un problème d'opérationnalité pour les communes de la métropole du Grand Paris, dont les ressources sont amputées de la dotation individuelle versée au fonds de compensation des charges territoriales. Or ce dernier comprend des éléments très divers. Votre amendement introduit donc une réelle différence de traitement suivant l'intégration des établissements publics territoriaux à l'intérieur d'un espace géographique. En outre, la CPEB est établie en fonction de critères de ressources objectifs.

M. David Amiel, *ministre*. – Même avis.

À la demande du groupe Les Républicains, l'amendement n°I-306 rectifié bis est mis aux voix par scrutin public.

M. le président. – Voici le résultat du scrutin n°201 :

Nombre de votants	345
Nombre de suffrages exprimés	344
Pour l'adoption	137
Contre	207

L'amendement n°I-306 rectifié bis n'est pas adopté.

Article 38

M. Pierre Barros. – Petite leçon d'économie politique… Il y a quelques années, l'État a indexé la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle et a aligné les bourses des formations sanitaires et sociales sur celles de l'université : pourquoi pas ? Il a ensuite laissé les régions payer, pour ne les rembourser que trois ans plus tard. Pas moins de 89 % des sommes inscrites sont des arriérés. Pourtant, la Constitution prévoit que toute charge nouvelle imposée aux collectivités s'accompagne de ressources équivalentes, mais celles-ci ne doivent pas arriver trois ans plus tard !

Nous voterons cet article, puisqu'il solde une dette. Mais les collectivités contribuent depuis longtemps au redressement des comptes publics, à travers toutes les charges que l'État leur transfère sans aucune compensation ou avec une compensation partielle ou tardive.

M. le président. – Amendement n°I-656 de Mme Hochart et *alii*.

Mme Marie-Pierre Callet. – Cet article accorde 174 millions d'euros supplémentaires aux régions, dont 153 millions de rattrapages ponctuels

correspondant à des compétences transférées. Quel est le coût réel de l'échelon régional ? Nous proposons de supprimer cet échelon tout en confiant les missions les plus utiles à des responsables clairement identifiés pour réduire les doublons administratifs.

L'amendement n°I-656, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.

M. le président. – Amendement n°I-49 de Mme Lavarde, au nom de la commission des finances.

L'amendement rédactionnel n°I-49, accepté par le Gouvernement, est adopté.

M. le président. – Amendement n°I-2788 du Gouvernement.

M. David Amiel, *ministre*. – Il s'agit d'une actualisation de la compensation due aux départements pour le transfert de portions de voirie prévue par la loi 3DS.

L'amendement n°I-2788, accepté par la commission, est adopté.

L'article 38, modifié, est adopté.

Article 39

Mme la présidente. – Amendement n°I-206 de Mme Cukierman et du groupe CRCE-K.

M. Pierre Barros. – Quelque 157 millions d'euros : voilà ce que le Gouvernement entend économiser en mettant fin à l'affectation aux régions d'une fraction d'accise sur les énergies. L'État supprime une nouvelle fois une compensation qu'il avait lui-même décidée ! Et on demande aux régions de réaliser 20 % de l'effort exigé, alors qu'elles ne représentent que 11 % des dépenses et 1 % de la dette publique. Après 1,7 milliard d'euros prélevés en deux ans, voilà la justice budgétaire selon le Gouvernement ! On assiste au désengagement de l'État. Supprimons cet article.

M. le président. – Amendement identique n°I-831 rectifié de M. Dossus et *alii*.

M. Thomas Dossus. – La suppression par le Gouvernement de 157 millions d'euros de recettes annuelles des régions est éminemment contestable, car elle signe la fin d'une compensation mise en place en 2020. Mais c'est une méthode habituelle de l'État : on retire aux collectivités des ressources fiscales, on leur promet des compensations, avant de les remettre en cause ! Pendant ce temps, les régions doivent continuer à financer les lycées, les transports, la formation professionnelle, la transition ; elles ont besoin de ressources pérennes. L'Assemblée nationale a supprimé cet article.

M. le président. – Amendement identique n°I-1138 rectifié de M. Wattebled et *alii*.

M. Michel Masset. – Nous maintenons la fraction d'accise affectée aux régions. On ne revient pas sur les accords conclus.

M. le président. – Amendement identique n°I-1332 de Mme Blatrix Contat et du groupe SER.

M. Simon Uzenat. – L'État ne tient pas sa parole, particulièrement à l'égard des régions. Souvenons-nous des places de formation pour les infirmiers ! Je le dis à nos collègues du Rassemblement national qui veulent supprimer les régions : elles jouent un rôle clé en matière de mobilité comme de formation. Nous devons les accompagner.

L'effort demandé aux collectivités, particulièrement élevé dans la copie initiale, demeure insoutenable dans la copie de la rapporteure générale.

M. le président. – Amendement identique n°I-2863 rectifié de M. Margueritte et *alii*.

M. Olivier Rietmann. – Défendu.

M. le président. – Amendement identique n°I-2875 rectifié *bis* de Mme Morin-Desailly et *alii*.

M. Daniel Fargeot. – Défendu.

Les amendements identiques n^os^I-206, I-831 rectifié, I-1138 rectifié, I-1332, I-2863 rectifié et I-2875 rectifié bis, repoussés par la commission et le Gouvernement, ne sont pas adoptés.

M. le président. – Amendement n°I-50 de Mme Lavarde, au nom de la commission des finances.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Cet amendement s'inscrit dans la logique du décroisement.

M. David Amiel, *ministre*. – Sagesse. Je lève le gage.

L'amendement n°I-50, modifié par la suppression du gage, est adopté et l'article 39 est ainsi rédigé.

Article 40

M. le président. – Amendement n°I-51 de Mme Lavarde, au nom de la commission des finances.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – La commission supprime cet article pour des raisons constitutionnelles. Il convient d'inscrire cette disposition en seconde partie du PLF.

M. le président. – Amendement identique n°I-675 de M. Durox et *alii*.

Mme Marie-Pierre Callet. – Par cet article, le Gouvernement prolonge jusqu'à fin 2028 le schéma transitoire de financement de la métropole du Grand Paris. Les entreprises continuent de payer la cotisation foncière même quand elles ne gagnent pas d'argent : combien de fois faudra-t-il prolonger le provisoire ? Les acteurs ont besoin de règles claires, supprimons cet impôt de production.

M. David Amiel, *ministre*. – Avis favorable, pour la raison évoquée par le rapporteur général.

Les amendements identiques nos I-51 et I-675 sont adoptés et l'article 40 est supprimé.

Après l'article 40

M. le président. – Amendement n°I-833 rectifié de M. Dossus et *alii*.

M. Thomas Dossus. – La loi du 7 février 2022 devait mettre fin aux sorties brutales de l'ASE, en garantissant aux jeunes vulnérables un accompagnement jusqu'à leurs 21 ans. Nous en sommes loin. La prise en charge s'arrête en moyenne à 19 ans et 10 mois. C'est particulièrement préoccupant, car ils sont très précaires. Un quart des jeunes sans logis nés en France ont été placés dans leur enfance. Créons un fonds de 800 millions d'euros pour soutenir les départements. Cette disposition a été adoptée à l'Assemblée nationale.

M. le président. – Amendement identique n°I-1387 rectifié *bis* de M. Wattebled et *alii*.

M. Michel Masset. – Défendu.

Les amendements identiques nos I-833 rectifié et I-1387 rectifié bis, repoussés par la commission et le Gouvernement ne sont pas adoptés.

M. le président. – Amendement n°I-2881 rectifié *ter* de Mme Morin-Desailly et *alii*.

L'amendement n°I-2881 rectifié ter n'est pas défendu.

M. le président. – Amendement n°I-529 rectifié *bis* de M. Menonville et *alii*.

M. Bernard Delcros. – Défendu.

M. le président. – Amendement identique n°I-565 rectifié *quinquies* de Mme Noël et *alii*.

M. Christian Bruyen. – Défendu.

M. le président. – Amendement identique n°I-570 rectifié de M. Roux et *alii*.

M. Michel Masset. – Depuis la réforme de 2022, la taxe d'aménagement souffre de nombreux retards de versement. Résultat : une crise de trésorerie pour nombre de départements, communes... Le 19 octobre dernier, le ministre s'est engagé à mettre en place une avance de fiscalité locale au bénéfice des collectivités concernées. Nous inscrivons cet engagement dans la loi.

M. le président. – Amendement identique n°I-2223 de M. Gontard et *alii*.

M. Grégory Blanc. – Défendu.

M. le président. – Amendement n°I-1337 de Mme Blatrix Contat et du groupe SER.

M. Simon Uzenat. – Défendu.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Retrait, car satisfaits.

M. David Amiel, *ministre*. – Retrait. Comme je m'y suis engagé hier, nous accélérons l'apurement des stocks. Si cela s'avère nécessaire, nous verserons une avance début 2027 pour les stocks résiduels.

Les amendements nos I-529 rectifié bis, I-565 rectifié quinquies et I-570 rectifié sont retirés.

L'amendement n°I-2223 n'est pas adopté.

L'amendement n°I-1337 est retiré.

M. le président. – Amendement n°I-2546 rectifié de Mme Brulin et du groupe CRCE-K.

M. Pascal Savoldelli. – Des centaines de communes acquittent une contribution au FNGIR figée en 2010. Autrement dit, elles paient un prélèvement calculé sur une richesse qu'elles n'ont plus. Mme Brulin prend l'exemple de Brametot, en Seine-Maritime : sa base de CFE a été divisée par cinq, mais le prélèvement FNGIR n'a pas changé. Le dispositif créé en 2021 pour remédier à ces situations ne touche que 300 communes. Nous proposons de le renforcer, avec une dotation proportionnelle à la perte subie. Le coût de la mesure est très modique.

M. le président. – Amendement n°I-339 rectifié *quater* de M. Lemoyne et *alii*.

M. Jean-Baptiste Lemoyne. – En effet, un petit nombre de collectivités sont dans une situation atypique qui menace leur capacité à fonctionner. Dans mon département de l'Yonne, Chailley a perdu des bases en raison d'une restructuration comptable ; le prélèvement FNGIR n'ayant pas varié, il représente plus de 20 % des recettes de fonctionnement, menaçant d'asphyxier la commune. Le filet de sécurité proposé est loin d'être dispendieux, car il ne s'agit que de quelques cas.

M. le président. – Amendement n°I-2585 rectifié *bis* de M. Maurey et *alii*.

M. Bernard Delcros. – Défendu.

M. le président. – Amendement identique n°I-2693 rectifié de Mme Bazin-Malgras.

L'amendement n°I-2693 rectifié n'est pas défendu.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – En 2021, un PSR a été créé pour remédier au fait que le FNGIR s'éloignait de la réalité des territoires. Le PLF le reconduit à niveau inchangé.

Avis défavorable à l'amendement n°I-2546 rectifié, excessif. Quels sont les coûts et les conséquences économiques des deux autres, monsieur le ministre ? L'un répond-il mieux à l'objectif visé ?

M. David Amiel, *ministre*. – L'amendement n°I-2585 rectifié *bis* est inopérant puisque le prélèvement FNGIR est fixe et le coût de l'amendement n°I-2546 rectifié est trop élevé : avis défavorable. Sagesse sur l'amendement n°I-339 rectifié *quater*, dont je lève le gage.

L'amendement n°I-2546 rectifié n'est pas adopté.

L'amendement n°I-339 rectifié quater, modifié par la suppression du gage, est adopté.

L'amendement n°I-2585 rectifié bis n'est pas adopté.

M. le président. – Amendement n°I-2481 rectifié de Mme Cukierman et du groupe CRCE-K.

M. Pierre Barros. – Par cet amendement d'appel, nous mettons fin à la minoration des compensations d'exonérations et de dotations, que l'État utilise comme variable d'ajustement de l'enveloppe normée. Le mécanisme est toujours le même : le Gouvernement impose une réforme, promettant d'en compenser les effets ; puis il reprend la compensation au gré de ses propres besoins. Résultat : les ressources de nos collectivités deviennent imprévisibles, ce qui les empêche de programmer leurs investissements. En clair, l'État doit tenir sa parole !

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Bien essayé, mais l'amendement n'est pas opérant… Retrait ?

M. David Amiel, *ministre*. – Avis défavorable.

L'amendement n°I-2481 rectifié est retiré.

M. le président. – Amendement n°I-2888 rectifié *bis* de M. Huin et *alii*.

L'amendement n°I-2888 rectifié bis n'est pas défendu.

M. le président. – Amendement n°I-429 rectifié de M. Pernot et *alii*.

L'amendement n°I-429 rectifié n'est pas défendu.

M. le président. – Amendement identique n°I-632 rectifié *bis* de M. Coste et *alii*.

M. Pascal Coste. – Le fonds de sauvegarde des départements a permis de soutenir d'abord quatorze départements, puis cinquante-huit. Nous proposons de le reconduire au niveau inchangé de 600 millions d'euros pour continuer de soutenir les départements en difficulté. Des mesures de solidarité vis-à-vis des départements ont déjà été adoptées, mais elles ne couvrent pas la hausse des dépenses d'APA et de RSA, notamment.

M. le président. – Amendement identique n°I-915 rectifié *bis* de M. Pellevat et *alii*.

M. Franck Dhersin. – Défendu.

M. le président. – Amendement identique n°I-995 rectifié de M. Grosvalet et *alii*.

L'amendement n°I-995 rectifié n'est pas défendu.

M. le président. – Amendement identique n°I-1344 de Mme Briquet et du groupe SER.

Mme Isabelle Briquet. – Reconduisons le soutien aux départements à hauteur de 600 millions d'euros, d'autant qu'ils sont encore plus nombreux à être en difficulté.

M. le président. – Amendement identique n°I-2479 de Mme Cukierman et du groupe CRCE-K.

M. Pierre Barros. – Défendu.

M. le président. – Amendement n°I-2931 rectifié de Mme Bourguignon et *alii*.

M. Bernard Delcros. – Défendu.

M. le président. – Amendement n°I-799 rectifié de M. Sautarel et *alii*.

L'amendement n°I-799 rectifié est retiré.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Merci à ceux qui ont retiré leur amendement, au vu de la réduction notable de l'effort demandé aux départements dans la copie du Sénat.

On ne constate plus, en moyenne, d'érosion des DMTO. Vu qu'ils baissent pour les départements franciliens, confrontés à l'atonie de l'immobilier de bureaux, ils augmentent forcément ailleurs.

Mme Sophie Primas. – Pas partout…

M. Olivier Paccaud. – Cette année est dramatique en matière de DMTO !

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – L'équilibre trouvé avec les 300 millions d'euros du fonds de sauvegarde permet de répondre aux besoins des départements en difficulté. Retrait, sinon avis défavorable.

M. David Amiel, *ministre*. – Avis défavorable.

L'amendement n°I-632 rectifié bis est retiré.

À la demande du groupe Les Républicains, les amendements identiques n^os^I-915 rectifié bis, I-995 rectifié, I-1344 et I-2479 sont mis aux voix par scrutin public.

M. le président. – Voici le résultat du scrutin n°202 :

Nombre de votants	345
Nombre de suffrages exprimés	344
Pour l'adoption	144
Contre	200

Les amendements n^os^I-915 rectifié bis, I-995 rectifié, I-1344 et I-2479 ne sont pas adoptés.

L'amendement n°I-2931 rectifié n'est pas adopté.

M. le président. – Amendement n°I-414 rectifié *bis* de Mme Bazin-Malgras et *alii*.

L'amendement n°I-414 rectifié bis n'est pas défendu.

M. le président. – Amendement identique n°I-435 rectifié *bis* de M. Pernot et *alii*.

L'amendement n°I-435 rectifié bis n'est pas défendu.

M. le président. – Amendement identique n°I-638 rectifié *bis* de M. Coste et *alii*.

L'amendement n°I-638 rectifié bis est retiré.

M. le président. – Amendement identique n°I-920 rectifié *ter* de M. Pellevat et *alii*.

L'amendement n°I-920 rectifié ter est retiré.

M. le président. – Amendement identique n°I-1343 de M. Roiron et du groupe SER.

Mme Karine Daniel. – Les dépenses imposées par l'État aux départements doivent leur être compensées, surtout si elles sont non pilotables. En 2027, les départements devront absorber une nouvelle revalorisation du RSA décidée sans concertation, pour un coût supplémentaire de 210 millions d'euros, que cet amendement vise à compenser. À l'origine, le RSA était compensé à 88 % ; l'année prochaine, ce serait à moins de 50 %...

M. le président. – Amendement identique n°I-1734 rectifié *bis* de Mmes Romagny et *alii*.

M. Jean-Baptiste Lemoyne. – Défendu.

M. le président. – Amendement identique n°I-2566 de Mme Cukierman et du groupe CRCE-K.

M. Pierre Barros. – Défendu.

M. le président. – Amendement n°I-2932 rectifié de Mme Bourguignon et *alii*.

M. Bernard Delcros. – Défendu.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Retrait, sinon avis défavorable.

M. David Amiel, *ministre*. – Avis défavorable.

Les amendements identiques n^os^I-1343, I-1734 rectifié bis et I-2566 ne sont pas adoptés.

L'amendement n°I-2932 rectifié n'est pas adopté.

M. le président. – Amendement n°I-1239 de Mme Blatrix Contat et du groupe SER.

Mme Florence Blatrix Contat. – Rendons à César ce qui lui appartient ! Les collectivités participent directement à la création de richesses en investissant dans les infrastructures ou en assurant des services publics utiles au développement économique. Il est donc légitime de leur reverser 10 % du produit de la contribution exceptionnelle sur les grandes entreprises.

L'amendement n°I-1239, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.

M. le président. – Amendement n°I-1339 de Mme Briquet et du groupe SER.

Mme Isabelle Briquet. – Nous instaurons un bouclier protégeant les collectivités contre l'accumulation des prélèvements : au-delà de 2 % des recettes réelles de fonctionnement, l'effort serait restitué. Le Conseil constitutionnel apprécie les effets cumulés des dispositifs sur la libre administration, mais il nous appartient de fixer le seuil. Celui-ci est issu des travaux de notre délégation aux collectivités territoriales.

L'amendement n°I-1339, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.

M. le président. – Amendement n°I-462 rectifié *ter* de M. Parigi et *alii*.

M. Bernard Delcros. – Défendu.

L'amendement n°I-462 rectifié ter, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.

M. le président. – Amendement n°I-1335 de Mme Blatrix Contat et du groupe SER.

Mme Florence Blatrix Contat. – Nous proposons un fonds d'amorçage d'urgence de 1 milliard d'euros pour améliorer le confort d'été des bâtiments scolaires. Cet été, près de 4 000 écoles ont dû fermer temporairement à cause de la chaleur et 11 000 autres adapter leur fonctionnement. Nous parlons des conditions de scolarisation de nos enfants, et même de nos tout-petits.

L'entretien des bâtiments scolaires relève des collectivités territoriales, mais, face à l'urgence climatique, l'État ne peut rester inactif. Nous sommes prêts à accepter une réduction du montant proposé, mais il serait irresponsable d'attendre passivement la prochaine canicule !

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Avis défavorable.

M. David Amiel, *ministre*. – Avis défavorable.

M. Ronan Dantec. – Normalement, nous devrions consacrer de longs débats à cette question essentielle, alors que les canicules vont devenir de plus en plus fréquentes et que notre bâti scolaire est inadapté. Hélas, nous en parlons très peu et, surtout, nous réduisons fortement la capacité d'investissement des collectivités.

Mme Barbut a fait des annonces en septembre, mais nous n'en voyons pas la concrétisation dans ce budget. Or, s'il y a la Caisse des dépôts et la Banque des territoires pour le long terme, nous avons besoin d'investir beaucoup et vite : cela ne peut passer que par le projet de loi de finances.

M. Michel Canévet. – Dans le Finistère, nous traitons ce sujet au sein de la commission DETR.

Mme Sophie Primas. – Exactement !

M. Michel Canévet. – Les crédits existent, il suffit de les flécher vers des priorités bien définies. *(M. Ronan Dantec et Mme Karine Daniel s'exclament.)*

L'amendement n°I-1335 n'est pas adopté.

M. le président. – Amendement n°I-1336 de Mme Blatrix Contat et du groupe SER.

M. Simon Uzenat. – Nous créons un fonds de sécurité pour le changement climatique, doté de 500 millions d'euros. Pour protéger nos concitoyens et nos entreprises des inondations, incendies et sécheresses, nos collectivités doivent investir toujours davantage. Ce dispositif ne leur donne aucune compétence nouvelle, mais les moyens d'agir face à l'urgence.

L'amendement n°I-1336,
repoussé par la commission et le Gouvernement,
n'est pas adopté.

M. le président. – Amendement n°I-1338 de Mme Blatrix Contat et du groupe SER.

Mme Karine Daniel. – Nous abondons le fonds vert à hauteur de 200 millions d'euros pour des dépenses d'investissement visant à maîtriser les dépenses d'énergie des collectivités territoriales.

Monsieur Canévet, il ne s'agit pas de dépenses exceptionnelles : nous avons besoin d'investir de manière structurelle pour contrer les effets du réchauffement climatique.

Les collectivités sont prêtes à s'engager : donnons-leur les moyens d'investir dans les économies d'énergie !

L'amendement n°I-1338, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.

M. le président. – Amendement n°I-1654 rectifié *ter* de M. Bourgi et *alii*.

M. Simon Uzenat. – Nous proposons la création d'un fonds de soutien de 50 millions d'euros permettant aux communes et intercommunalités d'entretenir et renouveler leurs installations de protection contre la submersion marine.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Le combat que nous devons collectivement mener, c'est d'aller chercher les recettes déjà prélevées sur les assurés à travers la surprime CatNat. Nous y reviendrons lundi soir. Retrait, sinon avis défavorable.

M. David Amiel, *ministre*. – Avis défavorable.

L'amendement n°I-1654 rectifié ter n'est pas adopté.

M. le président. – Amendement n°I-2571 de Mme Cukierman et du groupe CRCE-K.

M. Pierre Barros. – Nous proposons une dotation de compensation de 30 millions d'euros destinée aux communes qui accueillent une concentration de personnes sans domicile stable supérieure à la moyenne nationale. Des familles vivent aujourd'hui dans leur voiture ! Et le problème se pose aussi en milieu rural, où il est encore plus difficile de trouver des solutions d'accompagnement.

M. le président. – Amendement n°I-1929 rectifié de M. Uzenat et *alii*.

M. Simon Uzenat. – Défendu.

Les amendements nos I-2571 et I-1929 rectifié,
repoussés par la commission et le Gouvernement,
ne sont pas adoptés.

M. le président. – Amendement n°I-2862 rectifié de M. Margueritte et *alii*.

M. Olivier Rietmann. – Défendu.

M. le président. – Amendement identique n°I-2874 rectifié *bis* de Mme Morin-Desailly et *alii*.

L'amendement n°I-2874 rectifié bis n'est pas défendu.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Retrait.

M. David Amiel, *ministre*. – Avis défavorable.

L'amendement n°I-2862 rectifié est retiré.

M. le président. – Amendement n°I-1538 rectifié *quinquies* de M. Lemoyne et *alii*.

M. Jean-Baptiste Lemoyne. – L'exonération de taxe foncière sur les propriétés non bâties pour les terres agricoles a été portée de 20 à 30 %, sans compensation dans un premier temps. Le Sénat a instauré cette compensation, grâce notamment à M. Delcros. Dans les faits, pourtant, certaines intercommunalités ne reçoivent rien : il s'agit des EPCI issus de fusions intervenues après la loi NOTRe. Cet amendement corrige cette lacune.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Avis défavorable. Cette question a été traitée dans un Bulletin officiel des impôts de 2006 : les EPCI issus d'une fusion soumis au régime de la fiscalité additionnelle perçoivent les compensations en lieu et place des EPCI préexistants.

M. David Amiel, *ministre*. – Je confirme ce qu'a dit la rapporteure générale en ajoutant, monsieur Lemoyne, que votre dispositif va au-delà de votre objet, puisqu'il prévoit la compensation intégrale de la perte de recettes constatée en 2026 pour les EPCI créés après 2015, qui bénéficieraient donc d'un régime plus avantageux que les autres.

M. Jean-Baptiste Lemoyne. – Nous pourrons affiner le dispositif dans la navette s'il y a lieu. Beaucoup de départements sont concernés, mes chers collègues : la Meurthe-et-Moselle avec la communauté de communes de Seille et Grand Couronné *(M. Jean-François Husson s'exclame)*, la Savoie avec la communauté de communes du lac d'Aiguebelette… Au Bofip, je préfère une mesure inscrite dans la loi !

M. Cédric Vial. – J'étais convaincu par l'amendement de M. Lemoyne avant même qu'il n'évoque la Savoie… *(Sourires)* Si la disposition dont parle Mme la rapporteure générale date de 2006, c'est bien qu'il y a un problème persistant. Je fais confiance à M. Lemoyne ; s'il s'est trompé, il suffira de retirer la mesure dans la suite de la navette.

M. Bernard Delcros. – Je suis d'accord : si le problème existe, il faut le corriger ; sinon, la disposition ne survivra pas à la navette.

M. Paul Mougenot. – Je voterai cet amendement, même si je regrette que l'Aisne n'ait pas été citée… *(Sourires)*

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Ce n'est visiblement pas un problème de droit. Il se situe plutôt au niveau des versements de la DGFiP.

M. Jean-Baptiste Lemoyne. – Ces communautés de communes n'existaient pas en 2006.

M. David Amiel, *ministre*. – Il y a manifestement un problème, au vu du nombre de vos interventions. Je maintiens ma demande de retrait, mais m'engage à y travailler en lien avec la DGFiP.

L'amendement n°I-1538 rectifié quinquies est adopté et devient un article additionnel.

La séance est suspendue à 20 heures.

PRÉSIDENCE DE MME SOLANGES NADILLE, VICE-PRÉSIDENTE

La séance reprend à 21 h 30.

Article 41

M. Marc Laménie. – Cet article porte sur les prélèvements sur recettes (PSR) au profit des collectivités territoriales, mis en place en 1969 pour compenser les suppressions d'impôts locaux et qui s'élèvent à 44,7 milliards d'euros. Ils comprennent notamment la DGF, le FCTVA et les variables d'ajustement. Il est essentiel de le voter.

M. Pascal Savoldelli. – Chaque loi de finances remet en question ce qu'on croyait acquis. En 2026, 586 millions d'euros de minoration des variables d'ajustement et une compensation des valeurs locatives industrielles amputée de près d'un cinquième. En 2027, l'amputation serait reconduite. Des compensations promises intégrales et pérennes lors de la suppression de la taxe d'habitation ou des impôts de production deviennent des montants révisables d'une année sur l'autre.

Les prélèvements sur recettes atteignent 43 milliards d'euros. Additionnés aux crédits de la mission « Relations avec les collectivités territoriales » et à la TVA affectée aux régions, les concours financiers de l'État aux collectivités atteindront 52 milliards d'euros l'an prochain, contre 56 milliards prévus en loi de programmation. L'État exige des collectivités une trajectoire qu'il ne tient pas et leur refuse la prévisibilité garantie aux entreprises. Aux unes la stabilité fiscale, aux autres des compensations toujours remises en question. Nous nous abstiendrons.

Mme la présidente. – Amendement n°I-133 rectifié *bis* de Mme Carrère et *alii*.

M. Jean-Jacques Michau. – Cet amendement renforce la péréquation. Selon la Cour des comptes, les écarts de ressources entre communes de moins de 500 habitants vont de 1 à 28 ! Nous proposons de doubler les hausses prévues de la DSR et de la DSU. Quartiers populaires et communes rurales ont les mêmes difficultés : peu de ressources, beaucoup de besoins.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Cet article n'a pas de valeur juridique. Ne refaisons pas tous les matchs ! L'amendement n°I-133 rectifié *bis* revient sur l'abondement ou non de la DGF. Le Sénat a fait le choix de sanctuariser la DGF. Voter cet amendement ne changerait rien. Avis défavorable.

M. David Amiel, *ministre*. – Avis défavorable. Le Gouvernement déposera demain un amendement de coordination pour tirer les conséquences des votes sur le fond.

L'amendement n°I-133 rectifié bis n'est pas adopté.

Mme la présidente. – Amendement n°I-52 de Mme Lavarde, au nom de la commission des finances.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Je retire cet amendement : il tirait les conséquences de l'amendement sur les variables d'ajustement, qui n'a pas été adopté.

L'amendement n°I-52 est retiré.

En conséquence, les sous-amendements n^os^I-3170 et I-3108 rectifié ter n'ont plus d'objet.

Mme la présidente. – Amendement n°I-2243 rectifié de M. Delcros et du groupe UCI.

M. Bernard Delcros. – Comme l'amendement adopté à l'article 10 relatif à la compensation des pertes de recettes fiscales liées à la mesure Papin a valeur juridique contraignante, je retire celui-ci.

L'amendement n°I-2243 rectifié est retiré.

Mme la présidente. – Amendement n°I-1334 de Mme Faucon Mejean et du groupe SER.

Mme Karine Daniel. – Nous augmentons de 70 millions d'euros le montant des PSR au profit des régions au titre de la neutralisation financière de la réforme de l'apprentissage. Cet amendement ne remet pas en cause le modèle actuel de financement de l'apprentissage, mais sécurise les moyens des centres de formation d'apprentis (CFA).

Mme la présidente. – Amendement n°I-2477 de Mme Cukierman et du groupe CRCE-K.

M. Pascal Savoldelli. – Coordination. Il tire les conséquences de la suppression de la minoration de 19,3 % appliquée depuis la loi de finances pour 2026 aux compensations de la réduction de moitié des valeurs locatives des établissements industriels. Cette compensation était censée être la contrepartie d'une

baisse des impôts de production. En la minorant, l'État fait payer aux communes le prix d'un cadeau fiscal qu'elles n'ont pas choisi. Notre amendement rétablit la compensation à son niveau antérieur, avec 310 millions d'euros supplémentaires.

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-3017 de M. Grégory Blanc et *alii*.

M. Thomas Dossus. – Défendu.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Avis défavorable. Monsieur Savoldelli, vous avez déjà exprimé votre souhait sur les valeurs locatives des établissements industriels. Cela ne sert à rien de voter un tel amendement dans le tableau. Concentrons-nous sur les sujets n'ayant pas encore été débattus et les amendements vraiment opérants.

M. David Amiel, *ministre*. – Même avis.

M. Pascal Savoldelli. – Au sein du groupe CRCE-K, il n'y a jamais d'amendements identiques.

M. Jean-François Husson. – C'est vrai.

L'amendement n°I-1334 est retiré.

Les amendements identiques n^os^I-2477 et I-3017 ne sont pas adoptés.

Mme la présidente. – Amendement n°I-134 rectifié de M. Daubet et *alii*.

M. Jean-Jacques Michau. – Cet amendement concerne nos lycées et collèges et fait suite aux mobilisations des dernières semaines. Les dotations d'équipement, gelées depuis 2008, ne couvrent plus qu'un tiers des investissements régionaux et un huitième de ceux des départements. Le parc vieillit. Nous doublons la dotation avec 900 millions d'euros supplémentaires.

L'amendement n°I-134 rectifié, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.

Mme la présidente. – Amendement n°I-386 rectifié *bis* de M. Persaud et du RDPI.

M. Ryan Persaud. – L'article 41 évalue à 27 millions d'euros le prélèvement sur recettes au profit de la Guyane. Depuis le 1er novembre, l'État a cessé de percevoir l'accise sur les carburants, ce qui crée un manque à gagner de 35 millions d'euros pour la collectivité territoriale de Guyane. Nous voulons rétablir le PSR à 52 millions d'euros pour éviter une catastrophe budgétaire. Après l'atterrissage compliqué de l'accord-cadre 2024-2026, j'en appelle à votre sagesse, monsieur le ministre !

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Avis défavorable.

M. David Amiel, *ministre*. – Vous m'avez effectivement interpellé à plusieurs reprises. Je me suis rendu en Guyane en août. Un accord structurel a été signé en 2021 entre l'État et la collectivité de Guyane ; une enveloppe de 15 millions d'euros a été prévue en 2026 pour solder l'accord. Nous avons dégagé des fonds supplémentaires pour la ligne budgétaire unique (LBU) dans le projet de loi de finances de fin de gestion (PLFG). Retrait ?

L'amendement n°I-386 rectifié bis n'est pas adopté.

Mme la présidente. – Amendement n°I-431 rectifié de M. Pernot et *alii*.

L'amendement n°I-431 rectifié n'est pas défendu.

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-528 rectifié *bis* de M. Menonville et *alii*.

L'amendement n°I-528 rectifié bis n'est pas défendu.

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-564 rectifié *septies* de Mme Noël et *alii*.

L'amendement n°I-564 rectifié septies n'est pas défendu.

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-569 rectifié de M. Roux et *alii*.

M. Jean-Jacques Michau. – Cet amendement répond aux pertes de taxe d'aménagement subies par les collectivités depuis la réforme de 2022. La part départementale est passée de 582 millions par an en moyenne à 224 millions, et les conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) en sont les principales victimes. Celui de la Manche a été liquidé. Nous prévoyons un PSR de 300 millions d'euros. L'Assemblée nationale a voté un tel amendement. Ce n'est pas le fait des collectivités ; à l'État d'en assumer les conséquences. *(M. Gabriel Amard applaudit.)*

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-634 rectifié *bis* de M. Coste et *alii*.

M. Pascal Coste. – Défendu.

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-832 rectifié de M. Dossus et *alii*.

M. Thomas Dossus. – Nous voulons garantir les ressources des collectivités et la continuité des missions des CAUE.

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-916 rectifié *bis* de M. Pellevat et *alii*.

M. Franck Dhersin. – Défendu.

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-1333 de M. Redon-Sarrazy et du groupe SER.

Mme Florence Blatrix Contat. – Il s'agit de réparer les effets délétères de la réforme de la taxe d'aménagement.

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-2476 de Mme Cukierman et du groupe CRCE-K.

M. Pascal Savoldelli. – Défendu.

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-2962 de M. Buval.

L'amendement n°I-2962 n'est pas défendu.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Retrait, sinon avis défavorable.

M. David Amiel, *ministre*. – Avis défavorable.

Les amendements identiques nos I-569 rectifié, I-634 rectifié bis, I-832 rectifié, I-916 rectifié bis, I-1333 et I-2476 ne sont pas adoptés.

Mme la présidente. – Amendement n°I-508 de Mme Senée et *alii*.

M. Grégory Blanc. – Défendu.

Mme la présidente. – Amendement n°I-2475 de Mme Cukierman et du groupe CRCE-K.

M. Pascal Savoldelli. – La compensation intégrale aux collectivités doit prendre en compte la hausse des cotisations à la CNRACL imposée par l'État. Nous proposons de compenser ce surcoût de 1,2 milliard d'euros chaque année.

Mme la présidente. – Amendement n°I-509 de Mme Senée et *alii*.

M. Grégory Blanc. – Amendement de repli : défendu.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – La CNRACL relève plutôt du PLFSS. Retrait ou avis très défavorable.

M. David Amiel, *ministre*. – Avis défavorable.

M. Grégory Blanc. – Quand on parle de 5,5 milliards d'euros et d'une réduction de 2,5 milliards d'euros, c'est une fiction. Avec les exonérations pour le logement social, entre autres, l'effort demandé aux collectivités est plus proche de 11 milliards d'euros.

M. Jean-François Husson. – Holà, c'est l'inflation !

L'amendement n°I-508 n'est pas adopté, non plus que les amendements nos I-2475 et I-509.

Mme la présidente. – Amendement n°I-533 rectifié de M. Delahaye et *alii*.

L'amendement n°I-533 rectifié n'est pas défendu.

Mme la présidente. – Amendement n°I-2474 de Mme Cukierman et du groupe CRCE-K.

M. Pascal Savoldelli. – Nous ne contestons pas les revalorisations salariales, qui permettent de reconnaître le travail de celles et ceux qui font vivre le service public local. Le problème est celui de la facture de 5,5 milliards d'euros. Les collectivités doivent boucler leur budget, déjà contraint, dans les prochaines semaines, en intégrant ces augmentations.

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-2749 rectifié *bis* de M. Amard et *alii*.

M. Gabriel Amard. – Défendu.

Les amendements identiques nos I-2474 et I-2749 rectifié bis, repoussés par la commission et le Gouvernement, ne sont pas adoptés.

Mme la présidente. – Amendement n°I-2530 de M. Xowie et du groupe CRCE-K.

M. Robert Wienie Xowie. – Depuis 2020, la Kanaky-Nouvelle-Calédonie a emprunté 1,58 milliard d'euros auprès de l'AFD, qu'elle doit rembourser avec intérêts. Le territoire a perdu une partie de son économie et de ses recettes. On lui demande de reconstruire, mais il doit payer sa dette et des intérêts. Nous demandons la transformation de cette dette en subvention. Le Sénat a déjà fait ce choix d'effacer une dette de 161 millions d'euros dans le PLFG. Allons au bout de cette logique. *(M. Gabriel Amard applaudit.)*

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Avis défavorable. Dans la CMP du PLFG, les avances remboursables ont été transformées en subventions.

M. David Amiel, *ministre*. – Avis défavorable : cet amendement coûterait entre 1,5 et 2,5 milliards d'euros. L'État apporte un soutien important à la Nouvelle-Calédonie : prêts de l'AFD, pacte de refondation de 2 milliards d'euros annoncé par le Premier ministre en février, soutien au secteur du nickel…

L'amendement n°I-2530 n'est pas adopté.

L'article 41 est adopté.

Après l'article 41

Mme la présidente. – Amendement n°I-644 rectifié de M. Saury et *alii*.

M. Olivier Rietmann. – Défendu.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Retrait.

M. David Amiel, *ministre*. – Avis défavorable.

L'amendement n°I-644 rectifié est retiré.

Mme la présidente. – Amendement n°I-1341 de M. Rebsamen et du groupe SER.

M. Simon Uzenat. – Le financement de places de formation dans les instituts de formation en soins infirmiers (Ifsi) a fait l'objet d'un protocole État-régions signé le 14 mars 2022 dans le cadre du Ségur de la santé. Par courrier du 6 décembre 2025, Sébastien Lecornu a confirmé le financement de places supplémentaires. Afin de reconduire en 2027 l'engagement pris par le Premier ministre, cet amendement affecte 215 millions d'euros aux régions.

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-2473 rectifié de Mme Cukierman et du groupe CRCE-K.

M. Pierre Barros. – Défendu.

Mme la présidente. – Amendement n°I-2861 rectifié de M. Margueritte et *alii*.

M. Pascal Coste. – Défendu.

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-2873 rectifié *ter* de Mme Morin-Desailly et *alii*.

L'amendement n°I-2873 rectifié ter n'est pas défendu.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Le financement des Ifsi passe par la mission « Santé ». Nous en reparlerons en seconde partie. Retrait, sinon avis défavorable.

M. David Amiel, *ministre*. – Même avis.

M. Simon Uzenat. – J'aurais bien voulu entendre la position du ministre. Il nous parlera sans doute de décroisement des financements, mais c'est à sens unique. Les régions ne doivent plus être mises à contribution sur des missions qui relèvent de la compétence de l'État. Nos jeunes souhaitent s'engager dans ces formations pour trois ans et nos concitoyens attendent d'avoir une offre renforcée d'infirmiers.

M. David Amiel, *ministre*. – Monsieur Uzenat, vous auriez pu ajouter que nous ne proposons pas une mise à contribution des régions par le biais de la CPEB ou de l'écrêtement de TVA. Nous proposons une contribution progressive pour les deux autres strates, mais pas pour les régions, en raison de cette politique de décroisement. Dans la copie initiale de la mission « Santé », 105,7 millions d'euros sont alloués aux places en Ifsi. Faute de retrait, avis défavorable.

Les amendements identiques n^os^I-1341
et I-2473 rectifié ne sont pas adoptés,
non plus que l'amendement n°I-2861 rectifié.

Avant l'article 42

Mme la présidente. – Amendement n°I-2356 rectifié de M. Savoldelli et du groupe CRCE-K.

M. Pierre Barros. – Cet amendement supprime la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC). Créée en 2018, elle est passée de 90 euros à 105 euros. Les boursiers en sont exonérés, tant mieux, mais pas ceux qui dépassent de peu le plafond de bourses.

Mme la présidente. – Amendement n°I-2122 rectifié de M. Bravi et *alii*.

Mme Gaëlle Frontoni. – Défendu.

Mme la présidente. – Amendement n°I-1962 rectifié *bis* de M. Laouedj et *alii*.

M. Jean-Jacques Michau. – Défendu.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Avis défavorable aux trois amendements.

M. David Amiel, *ministre*. – Même avis.

L'amendement n°I-2356 rectifié n'est pas adopté,
non plus que les amendements
n^os^I-2122 rectifié et I-1962 rectifié bis.

Mme la présidente. – Amendement n°I-53 de Mme Lavarde, au nom de la commission des finances.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Cet amendement doit être compris en miroir avec des dispositions proposées par Vanina Paoli-Gagin, rapporteure spéciale de la mission « Recherche et enseignement supérieur ». Ces mesures doivent répondre aux problèmes d'excellence que rencontre notre université, en écho aux travaux de la commission d'enquête Excellence universitaire, et aux demandes des étudiants sur la qualité des locaux et le manque de moyens.

Nous voulions instaurer des droits d'inscription à l'université en fonction des revenus des familles, collectant ainsi 400 millions d'euros qui auraient été affectés aux universités et auraient financé une réforme complète des bourses. Actuellement, on peut être boursier au lycée et perdre ses droits à l'université, où les critères sont plus restrictifs.

Nous avons compris qu'il n'y avait pas de majorité aujourd'hui pour adopter cette disposition, qui aurait apporté une réponse d'ampleur aux étudiants sans crédits supplémentaires. Je regrette des arguments parfois irrationnels sur ce sujet. Ne voulant pas ouvrir un débat à cette heure avancée, je retire mon amendement. *(M. Akli Mellouli proteste.)*

L'amendement n°I-53 est retiré.

Mme Sophie Primas. – Dommage, c'était une bonne réforme ! *(M. Jean-François Husson renchérit.)*

Le sous-amendement n°I-2961 n'a plus d'objet.

Mme la présidente. – Amendement n°I-1419 rectifié de MM. Cadic et Bleunven.

L'amendement n°I-1419 rectifié n'est pas défendu.

Article 42

Mme la présidente. – Amendement n°I-2507 de M. Basquin et du groupe CRCE-K.

M. Pascal Savoldelli. – Défendu.

Mme la présidente. – Amendement n°I-836 rectifié de M. Dossus et *alii*.

M. Thomas Dossus. – Défendu.

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-2839 de M. Jacquin et *alii*.

L'amendement n°I-2839 n'est pas défendu.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Avis défavorable.

M. David Amiel, *ministre*. – Avis défavorable.

L'amendement n°I-2507 n'est pas adopté,
non plus que l'amendement n°I-836 rectifié.

Mme la présidente. – Amendement n°I-1731 rectifié de M. Capo-Canellas et *alii*.

M. Vincent Capo-Canellas. – Cet amendement affecte 100 millions d'euros de recettes supplémentaires de la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance (TEITLD) à l'Agence de financement des

infrastructures de transport de France (Afit France) pour financer la régénération des dessertes fines du territoire. C'est une priorité. C'est un amendement miroir à celui qu'a proposé précédemment la rapporteure générale.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Avis favorable.

M. David Amiel, *ministre*. – Avis défavorable.

M. Franck Dhersin. – Cela ne m'étonne pas…

M. Jean-Baptiste Lemoyne. – Lors de l'examen du projet de loi-cadre sur les transports, il y a quelques mois, nombre d'entre nous ont fait en sorte que la régénération des petites lignes soit bien prévue à l'article 1er. *(M. Franck Dhersin et Mme Marie-Claire Carrère-Gée le confirment.)* Cet amendement concrétise le grand principe ainsi voté ; les 100 millions d'euros constituent un fonds d'amorçage. Pour la seule région Bourgogne-Franche-Comté, il faut 500 millions d'euros. Je voterai cet amendement.

M. David Amiel, *ministre*. – Les besoins pour 2027 sont couverts par la génération actuelle de contrats de plan État-région (CPER). Comme le ministre des transports s'y est engagé, aucune ligne ne fermera en 2027. Les investissements en faveur des lignes de desserte fine du territoire ont crû de 86 % depuis 2018, en raison notamment du plan Petites lignes mis en œuvre depuis 2020.

M. Jean-Baptiste Lemoyne. – On a même rouvert des lignes dans les Vosges !

M. David Amiel, *ministre*. – Veillons à ce que ce que nous votons ici ne se fasse pas au détriment de la régénération, dont les besoins d'investissement sont également très importants. Avis défavorable.

M. Vincent Capo-Canellas. – Nous interrogerons le ministre des transports sur la politique ferroviaire. J'aimerais vous croire, monsieur le ministre, quand vous dites qu'il y a suffisamment de crédits. En théorie, oui ; en pratique, non. Les régions ont subi des rapines sur leurs crédits et l'État est lui-même largement défaillant.

Tout le monde m'alerte sur la priorité non financée que sont les lignes de desserte fine. Je remercie le rapporteur général de son appui pour cette démarche utile pour tous nos territoires.

M. Jean-François Husson. – Très juste !

M. Marc Laménie. – Ces sujets sont importants. Je remercie le ministre de nous assurer de l'absence de fermeture de lignes, mais de nombreuses lignes ont besoin d'importants investissements.

M. Jean-François Husson. – Il a raison !

M. Marc Laménie. – Les dessertes de proximité, c'est un combat pour l'aménagement du territoire. Je voterai cet amendement. *(M. Michel Masset applaudit.)*

M. Franck Dhersin. – La loi-cadre n'est ni inscrite ni votée ! Mon petit doigt me dit qu'à Bercy, on n'en veut pas. *(Mme Marie-Claire Carrère-Gée applaudit ; M. Jean-François Husson feint de s'en offusquer.)*

L'amendement n°I-1731 rectifié est adopté.

(Applaudissements sur les travées des groupes Les Républicains et UCI ; M. Marc Laménie et Mme Marie-Pierre Callet applaudissent également.)

Mme la présidente. – Amendement n°I-2841 de M. Jacquin.

L'amendement n°I-2841 n'est pas défendu.

Mme la présidente. – Amendement n°I-936 rectifié de Mme Conconne et *alii*.

M. Victorin Lurel. – Le tarif de solidarité de la taxe sur le transport aérien de passagers devrait rapporter 1,48 milliard d'euros en 2027, mais seulement 271 millions d'euros sont affectés à l'Afit. Les ultramarins paient cette taxe, leurs déplacements vers l'Hexagone étant assimilés à des vols internationaux.

Cette année, les crédits pour la continuité territoriale sont réduits et l'Agence de l'outre-mer pour la mobilité (Ladom) perdra 4,4 millions d'euros. Il faut lui affecter une part de cette taxe, 50 millions d'euros.

L'amendement n°I-936 rectifié,
repoussé par la commission et le Gouvernement,
n'est pas adopté.

Mme la présidente. – Amendement n°I-2188 de Mmes Vogel et Ollivier.

L'amendement n°I-2188 n'est pas défendu.

Mme la présidente. – Amendement n°I-54 de Mme Lavarde, au nom de la commission des finances.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Cet amendement supprime l'affectation de la surtaxe sur le tonnage à l'Afit. Hier, M. Dhersin m'a interpellée sur ce point. Voilà la preuve ! *(M. Franck Dhersin la remercie chaleureusement.)*

M. David Amiel, *ministre*. – Avis défavorable. Il y a un lien entre l'Afit et la contribution exceptionnelle sur le résultat d'exploitation des grandes entreprises de transport maritime. Il est logique que la seconde aide à financer la première. Ne supprimez pas cette affectation de 300 millions d'euros.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Monsieur le ministre, comment pouvez-vous nous dire que la contribution sert à financer des projets pérennes alors que cette surtaxe a vocation à être exceptionnelle ? *(Applaudissements sur les travées des groupes Les Républicains, UCI et UNT ; M. Raphaël Daubet et Mme Laure Darcos applaudissent également.)*

L'amendement n°I-54 est adopté.

Mme la présidente. – Amendement n°I-367 rectifié de M. Dhersin et *alii*.

M. Franck Dhersin. – Cet amendement affecte à l'Afit une fraction du produit de la mise aux enchères des quotas d'émission de gaz à effet de serre à hauteur de 200 millions d'euros. Le rapport final de la conférence nationale sur le financement des mobilités a confirmé un besoin d'investissement supplémentaire de 1,5 milliard d'euros par an à partir de 2028.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Retrait.

M. David Amiel, *ministre*. – Avis défavorable.

L'amendement n°I-367 rectifié n'est pas adopté.

Mme la présidente. – Amendement n°I-837 rectifié de M. Dossus et *alii*.

M. Thomas Dossus. – Cet amendement déplafonne les recettes affectées aux agences de l'eau, qui jouent un rôle essentiel. Il est important de leur donner les ressources afférentes, vu les ambitions de l'État dans le plan Eau. Les redevances perçues par les agences de l'eau suivent les principes pollueur-payeur et préleveur-payeur, mais elles reviennent en partie à l'État.

Mme la présidente. – Amendement n°I-1945 rectifié *bis* de M. Duplomb *et alii*.

M. Jean-Claude Anglars. – Nous renommons la redevance pour pollutions diffuses « redevance pour la mobilisation de la ressource en eau en agriculture » pour reconnaître la contribution de la redevance à l'objectif de doublement du stockage d'eau à usage agricole.

Nous modifions également le rendement prévisionnel pour 2027, qui passerait donc à 2 529 millions d'euros.

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-1981 de M. Menonville et du groupe UCI.

Mme Sylvie Vermeillet. – Défendu.

Mme la présidente. – Amendement n°I-262 rectifié de Mme Carrère et *alii*.

M. Raphaël Daubet. – Cet amendement supprime le plafond mordant qui prive les agences de l'eau d'une partie de leurs recettes, dont elles ont bien besoin.

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-419 rectifié *bis* de Mme Bazin-Malgras et *alii*.

M. Pascal Coste. – Nous supprimons le plafond mordant. Les agences de l'eau, paritaires, fixent elles-mêmes les redevances payées par l'ensemble des usagers. Avec le principe « l'eau paie l'eau », la redevance ne devrait pas passer par le budget général de l'État, mais être affectée à l'objet même de la redevance. Or le Gouvernement prévoit un prélèvement de 53 millions d'euros sur des redevances, auparavant multipliées par trois pour répondre aux obligations de la directive-cadre sur l'eau (DCE). C'est inacceptable. *(Mme Marie-Claire Carrère-Gée applaudit.)*

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-877 rectifié *bis* de Mme Housseau et *alii*.

M. Philippe Folliot. – Avec les épisodes de sécheresse, il faut des moyens supplémentaires pour accompagner les collectivités dans leurs investissements. Cet amendement déplafonne les recettes des agences de bassin. Les communes rurales ont particulièrement besoin du soutien de ces agences pour investir.

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-1350 de M. Lozach et du groupe SER.

Mme Florence Blatrix Contat. – Cet amendement supprime le plafond mordant qui contrevient au principe selon lequel l'eau paie l'eau. Les redevances doivent revenir à nos territoires, que ce soit pour moderniser les captages ou les réseaux, ou pour s'adapter au changement climatique.

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-2557 de M. Corbisez et du groupe CRCE-K.

M. Pierre Barros. – Défendu.

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-2750 de M. Amard.

M. Gabriel Amard. – Les agences de l'eau sont de magnifiques outils de planification. Supprimez le plafond mordant ! La ponction s'opère sur les fonds de roulement des agences, alors que leurs programmes doivent être revus face au changement climatique et pour filtrer et détruire les molécules cancérogènes captées. C'est un détournement de sommes payées par les usagers pour un service fait, au profit du budget général de l'État. Il y a tromperie sur les factures des usagers. Les usagers pensent payer l'eau, or ils paient la guerre ou les aides sans contreparties aux entreprises. *(M. Vincent Capo-Canellas et Mme Sophie Primas protestent.)*

M. Jean-François Husson. – Sans raccourci ni caricature…

Mme la présidente. – Amendement n°I-2692 rectifié de M. Lozach et *alii*.

Mme Florence Blatrix Contat. – Amendement de repli, qui relève le plafond de 125 millions d'euros.

Mme la présidente. – Amendement n°I-2082 rectifié de M. Gillé et *alii*.

L'amendement n°I-2082 rectifié n'est pas défendu.

Mme la présidente. – Amendement n°I-418 rectifié de Mme Bazin-Malgras et *alii*.

M. Pascal Coste. – Amendement de repli, à défaut de supprimer le plafond mordant. Il relève le budget des agences de 100 millions d'euros.

Mme la présidente. – Amendement n°I-1831 rectifié *ter* de M. Bonneau et *alii*.

M. Michel Canévet. – Défendu.

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-3052 rectifié *bis* de M. Gremillet et *alii*.

M. Olivier Rietmann. – Défendu.

Mme la présidente. – Amendement n°I-1129 de M. Duché.

M. Frédéric Duché. – Défendu.

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-2987 rectifié de M. Gillé et *alii*.

Mme Florence Blatrix Contat. – Défendu.

Mme la présidente. – Amendement n°I-293 rectifié *ter* de M. Pillefer et du groupe UCI.

M. Philippe Folliot. – Cet amendement complète les ressources des agences de l'eau, pour mieux accompagner les collectivités et syndicats dans leurs projets d'investissement. Un certain nombre de collectivités rurales, notamment en région Occitanie, n'ont pas de réseau d'eau potable accessible à l'ensemble de la population. Il faut des schémas de solidarité, portés par les subventions de l'agence de bassin. Dans ma commune, il y a quelques années, nous avons investi plus de 1 million d'euros pour quelques usagers ; l'amortissement aurait duré 250 ans. C'est pour cela que les aides des agences de bassin sont précieuses.

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-972 de M. Salmon et *alii*.

M. Thomas Dossus. – Amendement de repli à 40 millions d'euros.

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-1110 rectifié de M. Masset et *alii*.

M. Michel Masset. – Amendement de repli également, qui porte le plafond à 2,52 milliards d'euros.

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-1130 de M. Duché.

M. Frédéric Duché. – Amendement de repli qui rend aux agences de l'eau 40 millions d'euros sur les 53 millions d'euros de redevances. Chaque million retenu par l'État est un chantier repoussé et une facture plus lourde pour les ménages. Dans l'Eure, quand l'aide ne suit pas, le coût de l'eau peut augmenter de 60 % pour les abonnés d'un syndicat. Je vous invite à adopter cet amendement de repli.

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-2988 rectifié *bis* de M. Gillé.

Mme Florence Blatrix Contat. – Défendu.

Mme la présidente. – Amendement n°I-1947 rectifié de M. Duplomb et *alii*.

M. Olivier Rietmann. – Défendu.

Mme la présidente. – Amendement n°I-2228 de M. Huin et du RDPI.

M. Jean-Baptiste Lemoyne. – Nous proposons d'augmenter le plafond d'affectation de 20 millions d'euros au profit des agences de l'eau. Nous avions déjà augmenté le plafond en 2024, de 150 millions d'euros et en 2026, de 135 millions d'euros. Faisons ce pas, modeste mais essentiel.

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-2989 rectifié de M. Gillé et *alii*.

Mme Florence Blatrix Contat. – Défendu.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Les amendements identiques n^os^I-1945 rectifié *bis* et I-1981 renomment la redevance pour pollutions diffuses en redevance pour la mobilisation de la ressource en eau en agriculture, et minorent de 6 millions d'euros les recettes prévisionnelles afin de donner un coup de pouce aux agriculteurs. Sagesse.

Les autres amendements relèvent le plafond de la taxe affectée aux agences de l'eau. Je demande l'avis du Gouvernement sur les hausses de plafond crédibles, jusqu'à 40 millions d'euros. Porter le plafond au-delà serait ineffectif, car on dépasserait le rendement prévisionnel.

Fin 2025, il restait 370 millions d'euros dans la trésorerie des agences de l'eau...

M. Pascal Coste. – Ces sommes sont engagées !

M. David Amiel, *ministre*. – Je ne reviens pas sur le changement de nom de la redevance, auquel je suis fermement opposé : avis défavorable aux amendements n^os^I-1945 rectifié bis et I-1981.

Je suis favorable, par principe, au plafonnement des taxes affectées, qui garantit que le Parlement contrôle chaque année la dépense dédiée à chaque politique publique.

M. Jean-Baptiste Lemoyne. – C'est nous prendre par les sentiments !

M. David Amiel, *ministre*. – Sans plafond, une dépense publique échappe à tout contrôle parlementaire.

Mme Sophie Primas. – S'il n'y avait que cela qui nous échappe !

M. David Amiel, *ministre*. – C'est un vrai problème, alors que l'on va vers des années de consolidation budgétaire.

À quel montant plafonner ces taxes ? Je rappelle que le plafond pour les agences de l'eau a été relevé de plus de 285 millions d'euros entre 2023 et 2026. Cela dit, le texte initial était trop juste au regard des besoins des agences, notamment pour mettre en œuvre le plan Eau. Nous pourrions converger vers l'amendement n°I-2228, qui propose 20 millions d'euros de plus. *(M. Pascal Coste s'exclame.)* Retrait, sinon avis défavorable sur les autres amendements.

Mme Sophie Primas. – Bien calculé !

M. Jean-Baptiste Lemoyne. – Je suis petit bras par rapport à Vincent Capo-Canellas.

M. Grégory Blanc. – Sur le financement des agences de l'eau, nous sommes tous d'accord. Mais l'avis de sagesse de la commission sur les amendements Duplomb est confondant. La majorité sénatoriale souhaite-t-elle créer une taxe affectée à l'agriculture ? Cela reviendrait à considérer que l'agriculture devient un service public.

Mme Sophie Primas. – Non.

M. Grégory Blanc. – Pour moi, elle doit rester une activité économique, même si elle peut recevoir des subventions, pour répondre à des enjeux d'intérêt général. Ce débat mérite d'être mené.

M. Pascal Coste. – Vingt millions ? Nous allons faire les marchands de tapis.

L'excédent de trésorerie est déjà affecté – les projets mettent du temps à sortir de terre, en raison des nombreuses autorisations nécessaires. Ils sont donc très largement engagés. Nous n'avons déjà pas les crédits pour respecter la DCE 2027 et le plan Eau.

Il faut aller jusqu'à 40 millions d'euros, pour envoyer un signal fort ! Le Parlement contrôle, car il décide de la taxe un an avant qu'elle soit effective. Il faut au minimum 40 millions.

M. Gabriel Amard. – Je plaide dans le même sens : 20 millions d'euros, ce sont des queues de cerise, au vu des enjeux liés au dérèglement climatique.

L'agriculture a besoin d'être soutenue. Mais l'heure n'est pas à abaisser ou à supprimer la redevance pour pollutions diffuses, alors que l'on retrouve des molécules cancérigènes partout, dans les boues d'épuration ou l'eau potable. Au contraire, il faut permettre d'aller au-delà du plafond actuel.

Pour soutenir l'agriculture, garantissons des prix rémunérateurs et une vie digne aux agriculteurs.

M. Jean-Claude Anglars. – Mme Barbut avait souhaité augmenter à 40 millions d'euros le plafond mordant. Sur ce point, je rejoins M. Coste.

L'amendement de M. Duplomb sur le nom de la redevance est intéressant, car il s'agit de souveraineté alimentaire. N'ayons pas peur d'aborder le sujet.

Mme Florence Blatrix Contat. – Relever le plafond de 20 millions d'euros est insuffisant, alors que le prix de l'eau frise déjà les 10 euros le mètre cube dans mon département, et que nos collectivités sont confrontées à un mur d'investissements : assainissement, réseaux d'eau, mise en œuvre des plans Climat et Eau... Les agences de l'eau doivent avoir les moyens de les financer.

M. Cédric Vial. – C'est Alice au pays des merveilles ! On nous explique que, pour que le Parlement puisse contrôler l'action publique, il faut des plafonds mordants. C'est incroyable !

On nous dit que l'eau doit payer l'eau, mais c'est fini : l'eau paie aussi le grand cycle de l'eau, les travaux géomorphologiques, l'OFB. L'eau ne paie plus l'eau. Si une taxe rapporte trop, on la baisse, mais l'État n'a pas à venir se servir parce qu'il a besoin d'argent, parce qu'il dépense trop par ailleurs ! *(M. Gabriel Amard applaudit.)*

Les agences de l'eau fixent elles-mêmes le taux de leur taxe : qu'elles le fassent selon leurs besoins, mais que la taxe reste affectée, pour que les gens sachent pourquoi ils paient.

M. Gabriel Amard. – Bien dit !

M. Frédéric Duché. – Bravo !

M. Ronan Dantec. – M. Coste a raison de dire qu'on ne tient pas les objectifs de la DCE. La qualité de l'eau est dégradée.

La taxe de solidarité sur les billets d'avion (TSBA) était initialement affectée à la solidarité internationale – je n'ai pas senti le même enthousiasme pour maintenir cette affectation.

En revanche, tout cela est en totale contradiction avec l'amendement Duplomb, qui nie la réalité du problème. Passer de la taxation des pollutions diffuses au stockage dans les bassines, c'est aberrant.

M. Simon Uzenat. – Quand bien même le produit de la taxe croîtrait de façon très significative, ce ne serait pas suffisant. Le ministre est prêt à consentir un effort de 20 millions d'euros ; des collègues de droite sont mieux-disants, tant mieux. On parle de 40 millions d'euros : quelle est votre position ?

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Une hausse du plafond jusqu'à 40 millions d'euros est réaliste. Les amendements qui vont au-delà relèvent de l'affichage. Je m'en remets à la sagesse du Sénat sur les amendements n^{os}I-293 rectifié *ter* et identiques, à 40 millions d'euros.

M. Grégory Blanc. – Topons à 40 ! *(Marques d'approbation sur plusieurs travées du GEST et des groupes Les Républicains et UCI)*

L'amendement n°I-837 rectifié n'est pas adopté.

À la demande du GEST, les amendements identiques n^{os}I-1945 rectifié bis et I-1981 sont mis aux voix par scrutin public.

Mme la présidente. – Voici le résultat du scrutin n°203 :

Nombre de votants	345
Nombre de suffrages exprimés	332
Pour l'adoption	203
Contre	129

Les amendements identiques nos I-1945 rectifié bis et I-1981 sont adoptés.

Mme la présidente. – Leurs auteurs m'indiquent qu'ils rendent les amendements nos I-2228, I-262 rectifié, I-877 rectifié *bis,* I-418 rectifié, I-3052 rectifié, I-1831 rectifié identiques à l'amendement n°I-293 rectifié *ter.*

Les amendements identiques nos I-1350, I-2557 et I-2750 ne sont pas adoptés, non plus que l'amendement n°I-2692 rectifié

Les amendements identiques nos I-293 rectifié ter, I-972, I-1110 rectifié, I-1130, I-2988 rectifié bis, I-2228 rectifié, I-262 rectifié bis, I-877 rectifié ter, I-418 rectifié bis, I-3052 rectifié ter, et I-1831 rectifié quater sont adoptés.

L'amendement nos I-419 rectifié ter, I-1129 rectifié, I-2987 rectifié bis, I-1947 rectifié et I-2989 rectifié n'ont plus d'objet.

Mme la présidente. – Amendement n°I-822 rectifié de M. Fargeot et *alii*.

M. Daniel Fargeot. – Le dialogue social est un prérequis de notre démocratie sociale, mais *quid* de l'autonomie des organisations syndicales et patronales ? La France a un faible taux de syndicalisation – 10 % – et notre modèle repose sur un financement mutualisé, assuré par les entreprises et l'État, qui verse à lui seul plus de 30 millions d'euros par an au fonds pour le financement du dialogue social.

Cet amendement vise à ouvrir le débat sur un financement davantage fondé sur les cotisations des adhérents, gage de responsabilité et d'indépendance.

Mme la présidente. – Amendement n°I-657 rectifié de M. Hochart et *alii*.

Mme Marie-Pierre Callet. – Défendu.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Demande de retrait.

M. David Amiel, *ministre*. – Avis défavorable.

L'amendement n°I-822 rectifié est retiré.

L'amendement n°I-657 rectifié n'est pas adopté.

Mme la présidente. – Amendement n°I-1352 de Mme Conconne et du groupe SER.

M. Victorin Lurel. – Nous faisons passer de 9,9 millions à 11,9 millions d'euros le plafond d'affectation de l'Agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués (Agrasc) et fléchons une partie de ses ressources vers la santé mentale dans les outre-mer.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Demande de retrait.

M. David Amiel, *ministre*. – Avis défavorable.

L'amendement n°I-1352 n'est pas adopté.

Mme la présidente. – Amendement n°I-838 rectifié de M. Dossus et *alii*.

M. Thomas Dossus. – La subvention de l'État à l'Anah passera de plus de 2 milliards d'euros en 2025 à 1,2 milliard d'euros en 2027, alors que seuls 600 millions d'euros sur 1,9 milliard d'euros attendus des enchères de quotas carbone lui sont affectés. Cet amendement relève ce plafond à 940 millions d'euros, soit la moitié des recettes, pour dégager 340 millions d'euros supplémentaires pour la rénovation des bâtiments, conformément aux recommandations de la Cour des comptes.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Avis du Gouvernement ? Où sont affectées les recettes tirées des quotas carbone ? Le droit européen prévoit que la moitié doit être affectée à la transition énergétique.

M. Jean-François Husson. – *(Chantant)* Mais ils sont où ? Mais ils sont où ?

M. David Amiel, *ministre*. – Avis défavorable.

M. Grégory Blanc. – La commission a demandé l'avis du Gouvernement, on attendrait qu'il soit un peu plus étayé !

M. David Amiel, *ministre*. – Comme pour les agences de l'eau, la question est celle de la budgétisation. La contribution de l'État à l'Anah, fiscalité affectée comprise, est passée de 1 milliard d'euros en 2020 à 1,9 milliard d'euros en 2026, et la part des certificats d'économies d'énergie (C2E) dans ses recettes augmente. Vu l'état des finances publiques, une hausse de 339,6 millions d'euros n'est pas nécessaire.

M. Akli Mellouli. – Vous ne répondez pas à la question : comment les 50 % des recettes tirées des quotas carbone sont-ils affectés ?

M. David Amiel, *ministre*. – Ces données sont bien connues : 600 millions d'euros vont à l'Anah, 100 millions d'euros aux AOM – nous en avons parlé lors du PLFG. Le budget général finance de nombreuses politiques de lutte contre le réchauffement climatique et d'adaptation.

M. Thomas Dossus. – Et la taxe carbone ?

L'amendement n°I-838 rectifié n'est pas adopté.

Mme la présidente. – Amendement n°I-1351 de M. Lozach et du groupe SER.

Mme Karine Daniel. – Cet amendement relève de 27,9 millions d'euros le plafond d'affectation du prélèvement sur les paris sportifs en ligne, au profit de l'Agence nationale du sport. Les paris sportifs doivent financer le sport ! Cela ne compense même pas la baisse de 50 millions d'euros des crédits dédiés au programme 219…

L'amendement n°I-1351, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.

Mme la présidente. – Amendement n°I-2575 de M. Bacchi et du groupe CRCE-K.

M. Pascal Savoldelli. – Défendu.

L'amendement n°I-2575, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.

Mme la présidente. – Amendement n°I-1438 rectifié *bis* de M. Louault et *alii*.

M. Emmanuel Capus. – Défendu.

Mme la présidente. – Amendement n°I-535 rectifié *bis* de Mme Billon et *alii*.

M. Michel Canévet. – Défendu.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Il me revient donc d'expliquer de quoi nous parlons *(sourires)* : d'une recette qui doit revenir à l'Anses, prélevée sur les produits phytopharmaceutiques. Ses moyens ne suffisent plus à financer sa mission d'évaluation et de délivrance des autorisations de mise sur le marché. Dans le même temps, nous avons été alertés sur une augmentation assez brutale des redevances... D'où la demande d'avis du Gouvernement.

M. David Amiel, *ministre*. – Cet amendement réduit le plafond de la redevance affectée à l'Anses de 17,5 millions à 15 millions d'euros : c'est insuffisant pour couvrir les coûts d'instruction, qui ont atteint 16,6 millions d'euros en 2025. Nous prendrions le risque d'allonger les délais d'examen des dossiers et de retarder l'arrivée de nouvelles solutions. Avis défavorable.

M. Ronan Dantec. – Nous aurions sacrément intérêt à voter cet amendement : comme il réduit les moyens de l'Anses, un grand nombre de produits arriveraient bien plus tard sur le marché !

Mme Sophie Primas. – Y compris les produits de biocontrôle.

M. Ronan Dantec. – Nous ne le voterons pas, car nous sommes convaincus que la science doit avoir le dernier mot.

M. Olivier Rietmann. – Bravo !

L'amendement n°I-1438 rectifié bis n'est pas adopté, non plus que l'amendement n°I-535 rectifié bis.

Mme la présidente. – Amendement n°I-722 rectifié *bis* de Mme Brossel et *alii*.

M. Rémi Féraud. – Comme l'an dernier, nous déplafonnons la taxe sur les spectacles d'art dramatique, lyrique et chorégraphique affectée à l'Association pour le soutien du théâtre privé (ASTP). La taxe rapportera plus que le plafond, fixé à 10,5 millions d'euros.

Il faut soutenir le dynamisme culturel du secteur. Un rapport de l'Inspection générale des affaires culturelles (Igac) va dans ce sens.

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-907 rectifié *bis* de Mme Darcos et *alii*.

Mme Laure Darcos. – Nous voulons garantir à l'ASTP tous ses moyens de soutien à la prise de risque et à la diffusion des spectacles.

Mme la rapporteure générale me répondra qu'il serait souhaitable de fusionner l'ASTP et le Centre national de la musique ; nous examinerons tout à l'heure un amendement de déplafonnement pour le Centre national de la musique (CNM).

En attendant, je demande ce déplafonnement ou, à défaut, un plafond de 15 millions d'euros.

Mme la présidente. – Amendement n°I-724 rectifié de Mme Brossel et *alii*.

M. Rémi Féraud. – Repli : nous fixons un plafond à 15 millions.

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-929 rectifié *bis* de Mme Darcos et *alii*.

Mme Laure Darcos. – Repli.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Avis défavorable pour les raisons exposées par Mme Darcos.

M. David Amiel, *ministre*. – Avis défavorable.

Les amendements identiques n^os^I-722 rectifié bis et I-907 rectifié bis ne sont pas adoptés, non plus que les amendements identiques n^os^I-724 rectifié et I-929 rectifié bis.

Mme la présidente. – Amendement n°I-1680 de MM. Delia et Jacquin, au nom de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable.

M. Jean-Claude Anglars. – Nous allouons une ressource pérenne à l'Autorité de régulation des transports (ART) par l'affectation d'une fraction de la TEITLD à hauteur de 18,6 millions d'euros.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Retrait. Le rapporteur spécial Vincent Capo-Canellas portera une disposition en ce sens en seconde partie, dans la mission « Écologie ».

M. David Amiel, *ministre*. – Avis défavorable.

L'amendement n°I-1680 est retiré.

Mme la présidente. – Amendement n°I-2136 de Mme Blatrix Contat et M. Cozic.

Mme Florence Blatrix Contat. – Les missions de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) s'élargissent face à l'amplification des risques : cybermenaces, fraudes, complexification des circuits de blanchiment. Ayant déjà redéployé ses

ressources depuis deux ans, elle atteint ses limites. Cet amendement relève donc de 6 millions d'euros le plafond de ses ressources.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Avis défavorable : le plafond a déjà été augmenté par le texte déposé par le Gouvernement.

M. David Amiel, *ministre*. – Avis défavorable.

L'amendement n°I-2136 n'est pas adopté.

Mme la présidente. – Amendement n°I-2904 rectifié de Mme Matray et *alii*.

M. Victorin Lurel. – Parmi les opérateurs perdants en fait de taxes affectées, on trouve les CCI. Cet amendement de repli propose un compromis, à 443 millions d'euros.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Retrait au profit de la série d'amendements identiques à venir maintenant le plafond au niveau de 2026, lesquels recueilleront un avis de sagesse. Nous en avons largement débattu lors de l'examen du PLFG.

Le protocole d'accord entre l'État et les CCI a fixé une trajectoire de baisse de leurs taxes affectées, que l'État a déjà dépassée l'an dernier. Il récidive, alors que les CCI ont montré leur réactivité, notamment après les incendies et les événements d'octobre.

S'il faut repenser le soutien aux entreprises, faisons-le en concertation avec celles-ci, puisque ce sont elles qui acquittent ces taxes. Sagesse sur tous les amendements suivants.

M. David Amiel, *ministre*. – Vu notre situation budgétaire et le niveau des taux d'intérêt, il faut rouvrir de nombreuses trajectoires, et vous proposez vous-même des économies supplémentaires.

Le modèle des CCI a déjà été profondément repensé depuis 2018 : formation professionnelle, apprentissage et formalités ont été transférés à d'autres acteurs. Je salue leur engagement, notamment auprès des entreprises touchées par les incendies, les sécheresses et les violences d'octobre. Mais il y a un certain nombre de doublons avec l'État, l'Ademe, Bpifrance, documentés par des revues de dépenses.

Nous proposons une baisse du plafond de 125 millions d'euros, sachant que leur trésorerie atteignait 871 millions d'euros fin 2024… Les CCI en difficulté pourront faire l'objet d'une attention particulière.

Avis défavorable à cet amendement comme aux suivants.

L'amendement n°I-2904 rectifié n'est pas adopté.

Mme la présidente. – Amendement n°I-1592 rectifié *ter* de M. Rietmann et *alii*.

M. Olivier Rietmann. – Monsieur le ministre, vous travestissez la réalité ! Le réseau des CCI a évolué et certaines missions ont été transférées, mais, dans le même temps, leurs ressources ont baissé de 64 % et leurs effectifs de 47 %.

Le président de CCI France vous a écrit pour proposer que le réseau prenne en charge l'accompagnement des plus petites entreprises dans la mise en œuvre de la facturation électronique, qui s'annonce chaotique. Cela vous ferait économiser des sommes colossales, et vous n'avez même pas daigné lui répondre.

Vous vous étiez engagé sur une trajectoire. Une baisse de 25 % de leurs ressources, c'est la clé sous la porte. Si vous voulez fermer la ferme, reprenez les bâtiments, le cheptel, les 17 000 salariés, et cessez les 500 millions d'euros de prélèvements : au moins ce sera honnête ! *(Applaudissements sur de nombreuses travées du groupe Les Républicains ; Mme Laure Darcos applaudit également.)*

Mme la présidente. – Amendement n°I-70 rectifié *septies* de Mme Noël et *alii*.

M. Pascal Coste. – Défendu.

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-179 rectifié de Mme Vermeillet et *alii*.

Mme Sylvie Vermeillet. – Les CCI, leurs membres et leur personnel méritent respect et considération. Chaque année, il y a des ponctions – le Sénat s'y oppose. Ce procédé est presque insultant. Quand on soutient l'économie, on soutient les CCI !

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-238 de M. Lemoyne et du RDPI.

M. Jean-Baptiste Lemoyne. – Défendu.

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-261 rectifié de Mme Carrère et *alii*.

M. Raphaël Daubet. – Défendu.

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-416 rectifié *bis* de Mme Bazin-Malgras et *alii*.

L'amendement n°I-416 rectifié bis n'est pas défendu.

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-1084 de M. Grégory Blanc et *alii*.

M. Grégory Blanc. – Défendu. *(« Ah ! » et applaudissements sur diverses travées)*

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-1347 de Mme Espagnac et du groupe SER.

M. Simon Uzenat. – Défendu.

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-1566 rectifié *ter* de M. Capus et *alii*.

M. Emmanuel Capus. – Défendu.

Mme Sophie Primas. – Excellent !

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-2244 rectifié *bis* de Mme Baude et *alii*.

L'amendement n°I-2244 rectifié bis n'est pas défendu.

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-2415 de M. Gay et du groupe CRCE-K.

M. Pierre Barros. – Défendu.

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-2814 rectifié *bis* de Mme Aeschlimann et *alii*.

Mme Marie-Do Aeschlimann. – Défendu.

Mme la présidente. – Amendement n°I-1931 rectifié de M. Uzenat et *alii*.

M. Simon Uzenat. – Défendu.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Sagesse sur les amendements identiques.

M. David Amiel, *ministre*. – Avis défavorable.

M. Olivier Rietmann. – Je rends mon amendement n°I-1592 rectifié *ter* identique aux autres.

M. Simon Uzenat. – *Idem* pour l'amendement n°I-1931 rectifié.

Les amendements identiques nos I-70 rectifié septies, I-179 rectifié, I-238, I-261 rectifié, I-1084, I-1347, I-1566 rectifié ter, I-2415, I-2814 rectifié bis, I-1592 rectifié quater et I-1931 rectifié bis sont adoptés.

Mme la présidente. – Amendement n°I-1353 de Mme Briquet et du groupe SER.

Mme Isabelle Briquet. – Nous déplafonnons les ressources affectées au Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) : ce sont les collectivités qui versent ces sommes pour former leurs agents.

L'amendement n°I-1353, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.

Mme la présidente. – Amendement n°I-189 rectifié *ter* de M. Canévet et *alii*.

M. Michel Canévet. – Même démarche pour les chambres de métiers et de l'artisanat (CMA) que pour les CCI : il s'agit de respecter la trajectoire convenue avec le Gouvernement.

Monsieur le ministre, nous voulons bien baisser les contributions aux organismes consulaires, mais dans ce cas, il faut aussi baisser les taxes dont s'acquittent les entreprises !

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-239 de M. Iacovelli et du RDPI.

M. Jean-Baptiste Lemoyne. – Défendu.

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-263 rectifié de Mme Carrère et *alii*.

M. Michel Masset. – Défendu.

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-417 rectifié de Mme Bazin-Malgras et *alii*.

M. Pascal Coste. – Défendu.

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-1346 de Mme Espagnac et du groupe SER.

M. Simon Uzenat. – Défendu.

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-1528 rectifié *bis* de M. Longeot et *alii*.

L'amendement n°I-1528 rectifié bis n'est pas défendu.

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-1847 rectifié *bis* de Mme Housseau et *alii*.

Mme Sylvie Vermeillet. – Défendu.

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-1944 rectifié *ter* de M. Rietmann et *alii*.

M. Olivier Rietmann. – Monsieur le ministre, vous ne pouviez pas faire pire. Là encore, le Gouvernement s'était engagé par un protocole conclu avec les CMA. L'an dernier, vous leur avez pris presque deux fois plus que ce que prévoyait l'accord, en promettant de revenir à la trajectoire en 2027. Or vous doublez de nouveau ce prélèvement ! Ce n'est pas sérieux, c'est même malhonnête.

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-2553 de M. Gay et du groupe CRCE-K.

M. Pierre Barros. – Défendu.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Sagesse.

M. David Amiel, *ministre*. – Je salue les efforts de transformation et d'économies menés par les équipes et la direction des CMA, comme ceux des CCI. Mais la situation des finances publiques est difficile... (*M. Olivier Rietmann proteste.)*

M. Jean-François Husson. – Je me demande bien qui était aux affaires…

M. David Amiel, *ministre*. – ... ce qui nous oblige à réexaminer un certain nombre de trajectoires. On ne peut invoquer la trajectoire fixée il y a trois ou quatre ans, quand les taux d'intérêt étaient différents, pour refuser tout effort supplémentaire, d'autant que de nombreux rapports montrent que les réformes nécessaires ne sont pas achevées.

J'entends toutefois ce qui est dit. Le travail se poursuivra au cours de la navette. Avis défavorable.

M. Jean-François Husson. – Votre propos est un peu biaisé. La loi Pacte avait déjà quasiment enterré les chambres de commerce – que vous avez en partie ressuscitées quand est arrivée la crise sanitaire.

Vous ne cessez de réduire les moyens des chambres consulaires. Dites-le une bonne fois !

M. Olivier Rietmann. – Parlons politique. Alors que nous sommes à quelques mois d'une élection présidentielle à haut risque, ces nombreux reniements de la parole de l'État provoquent frustration, écœurement, colère chez nos concitoyens – dont des

chefs d'entreprise, macronistes déçus pour certains, qui se cherchent...

Mme Sophie Primas. – Ils vont trouver !

M. Jean-François Husson. – Nouvelle Énergie ! *(Sourires)*

M. Olivier Rietmann. – Si vous ne voulez pas les pousser vers les extrêmes, respectez la parole de l'État et faites ce qui est bon pour la France.

M. Pascal Savoldelli. – Ce n'est pas un meeting de M. Rietmann.

M. Stéphane Sautarel. – À entendre M. le ministre, on a l'impression que ce Gouvernement vient d'arriver aux affaires et découvre la situation financière ! *(M. Olivier Paccaud renchérit.)* De grâce, ne renvoyez pas la responsabilité sur les autres !

Qu'il s'agisse des collectivités ou des chambres consulaires, on dirait que vous les considérez toutes comme des agences de l'État. Eh bien non ! Elles ont une autonomie, une gouvernance propre ; il y a des partenariats à nouer et une parole à respecter.

Les amendements identiques nos I-189 rectifié ter, I-239, I-263 rectifié, I-417 rectifié, I-1346, I-1847 rectifié bis, I-1944 rectifié ter et I-2553 sont adoptés.

Mme la présidente. – Amendement n°I-174 rectifié *bis* de Mme Billon et *alii*.

Mme Laure Darcos. – Cet amendement reprend la recommandation du rapport d'information sur le CNM de Mmes Billon et Gosselin : déplafonner la taxe sur les spectacles vivants musicaux et de variétés (TSV) et la taxe sur le streaming musical (TSM) versées au CNM.

Mme la présidente. – Amendement n°I-337 rectifié de Mme Joseph et *alii*.

Mme Sylvie Vermeillet. – Défendu.

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-2352 de MM. Savoldelli et Barros et du groupe CRCE-K.

M. Pierre Barros. – Défendu.

Mme la présidente. – Amendement n°I-338 rectifié de Mme Joseph et *alii*.

Mme Sylvie Vermeillet. – Défendu.

Mme la présidente. – Amendement n°I-1349 de Mme Robert et du groupe SER.

Mme Florence Blatrix Contat. – Défendu.

Mme la présidente. – Amendement n°I-335 rectifié de Mme Joseph et *alii*.

Mme Sylvie Vermeillet. – Défendu.

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-2353 de MM. Savoldelli et Barros et du groupe CRCE-K.

M. Pierre Barros. – Défendu.

Mme la présidente. – Amendement n°I-336 rectifié de Mme Joseph et *alii*.

Mme Sylvie Vermeillet. – Défendu.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Nous essayons de produire une copie budgétaire sérieuse. Le plafond du CNM a déjà été augmenté. Vos demandes sont satisfaites. Tout ce que vous donnerez de plus à chaque opérateur creusera d'autant le déficit public. Avis défavorable.

Mme Nathalie Goulet. – Trop d'opérateurs !

M. David Amiel, *ministre*. – Avis défavorable.

L'amendement n°I-174 rectifié bis n'est pas adopté, non plus que les amendements identiques nos I-337 rectifié et I-2352, les amendements nos I-338 rectifié et I-1349, les amendements identiques nos I-335 rectifié et I-2353, et l'amendement n°I-336 rectifié.

Mme la présidente. – Amendement n°I-309 de M. Alexandre et du RDPI.

M. Jean-Baptiste Lemoyne. – Défendu.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Retrait.

M. David Amiel, *ministre*. – Sagesse.

M. Jean-Baptiste Lemoyne. – C'est pour la Guyane !

L'amendement n°I-309, modifié par la suppression du gage, est adopté.

M. Jean-Baptiste Lemoyne. – Merci pour la Guyane !

Mme la présidente. – Amendement n°I-415 rectifié de Mme Balzin-Malgras et *alii*.

M. Pascal Coste. – Défendu.

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-821 rectifié de M. Fargeot et *alii*.

M. Daniel Fargeot. – Les entreprises versent une contribution pour financer la formation professionnelle et l'apprentissage, estimée à 11,38 milliards d'euros en 2027. Or plus de 1 milliard irait au budget général, au détriment de France compétences. Restituons l'intégralité à la formation professionnelle et à l'alternance.

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-2209 rectifié de Mme Delattre et *alii*.

M. Jean-Jacques Michau. – Défendu.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Avis défavorable. Ce serait une perte de 1,1 milliard d'euros pour le budget de l'État. Chaque année, en loi de fin de gestion, l'État est venu combler le trou de France compétences à hauteur de 2 milliards d'euros. Nous pourrions considérer qu'il s'agit d'un

remboursement des avances versées antérieurement par l'État.

M. David Amiel, *ministre*. – Avis défavorable.

Les amendements identiques nos I-415 rectifié, I-821 rectifié et I-2209 rectifié ne sont pas adoptés.

Mme la présidente. – Amendement n°I-510 de Mme Senée et *alii*.

M. Akli Mellouli. – Cet amendement relève de 40 % les taux de la contribution supplémentaire à l'apprentissage (CSA) conformément aux recommandations de l'IGF et de l'Igas. Cette contribution avait été conçue pour inciter les grandes entreprises à recruter des apprentis, mais la logique s'est inversée : depuis 2020, l'État verse plusieurs milliards d'euros par an d'aides à l'embauche d'apprentis. Les grandes entreprises sont massivement subventionnées et voient en même temps leur CSA diminuer : plus de 20 % de baisse en un an, alors que les charges de France compétences restent très élevées. Il est temps que les grandes entreprises prennent le relais d'un État qui a tout donné.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Avis défavorable, c'est une hausse des impôts de production.

M. David Amiel, *ministre*. – Avis défavorable.

L'amendement n°I-510 n'est pas adopté.

Mme la présidente. – Amendement n°I-1435 rectifié *ter* de M. Louault et *alii*.

M. Emmanuel Capus. – Défendu.

Mme la présidente. – Amendement n°I-1434 rectifié *ter* de M. Louault et *alii*.

Mme Laure Darcos. – Défendu.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Retrait.

Les amendements nos I-1435 rectifié ter et I-1434 rectifié ter sont retirés.

Mme la présidente. – Amendement n°I-1505 rectifié de Mme Delattre et *alii*.

M. Michel Masset. – La taxe sur les nuisances sonores aériennes (TNSA) devait rapporter 48 millions d'euros, mais elle est plafonnée à 40 millions d'euros. Supprimons ce plafond. L'intégralité du produit doit aller à l'insonorisation des logements des riverains des aéroports. C'est le principe pollueur-payeur : le bruit paie la protection contre le bruit. Je suis prêt à rendre cet amendement identique aux suivants.

Mme la présidente. – Amendement n°I-716 de M. Demilly, au nom de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable.

M. Franck Dhersin. – Les recettes de la TNSA sont supérieures aux dépenses d'insonorisation, comme le montre le rapport de Guillaume Chevrollier et Gilbert-Luc Devinaz. Or, plutôt que d'en élargir les conditions d'utilisation, l'État a prélevé 35 millions d'euros en 2026. Le PLF prévoit un prélèvement de 8 millions au profit du budget général. Cela transforme la TNSA en taxe de rendement. Affectons plutôt la totalité de son produit à l'insonorisation des logements.

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-1732 rectifié *bis* de M. Capo-Canellas et *alii*.

M. Vincent Capo-Canellas. – Je me suis rallié avec plaisir à la position de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable.

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-2194 de M. Dantec et *alii*.

M. Ronan Dantec. – C'est un plaisir de défendre des amendements identiques avec Stéphane Demilly et Vincent Capo-Canellas !

Le gros du hold-up a eu lieu l'année dernière ; cette année, les sommes seront moins importantes. Monsieur le ministre, cela ne vous coûtera pas trop cher !

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-2531 de M. Savoldelli

M. Pierre Barros. – Défendu.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Je demande aux auteurs de l'amendement n°I-1505 rectifié de le rendre identique aux amendements n°I-716 et identiques, qui reçoivent un avis favorable. *(M. Michel Masset acquiesce.)*

M. David Amiel, *ministre*. – Avis défavorable. Le montant engagé annuellement est de 34 millions d'euros. Les 40 millions d'euros sont déjà excédentaires.

M. Ronan Dantec. – Nous ne pouvons pas partir de ce qui a été dépensé l'an dernier alors que les décrets du ministre Tabarot changent totalement la donne et renforceront l'insonorisation.

M. Franck Dhersin. – Absolument.

M. Vincent Capo-Canellas. – Des mesures de simplification s'offrent aux riverains. Laissons-les s'en emparer. Ce n'est pas le moment de réduire les fonds.

Les amendements identiques nos I-716, I-1732 rectifié bis, I-2194, I-2531 et I-1505 rectifié bis sont adoptés.

Mme la présidente. – Amendement n°I-1612 rectifié de Mme Ciuntu et *alii*.

Mme Marie-Do Aeschlimann. – Défendu.

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-1682 rectifié de MM. Delia et Jacquin, au nom de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable.

M. Jean-Claude Anglars. – Défendu.

Mme la présidente. – Amendement n°I-2832 rectifié de M. Jacquin et *alii*.

M. Simon Uzenat. – Défendu.

Mme la présidente. – Amendement n°I-1295 rectifié *bis* de M. Uzenat et du groupe SER.

M. Simon Uzenat. – Nous permettons aux régions d'instaurer une taxe de séjour additionnelle facultative en faveur des infrastructures et services de transport. L'enjeu est de renforcer le bouquet de solutions offert aux élus locaux ; certains souhaitent substituer au versement mobilité une taxe de séjour additionnelle acquittée par les touristes.

Mme la présidente. – Amendement n°I-1972 rectifié *bis* de Mme Havet et *alii*.

M. Michel Canévet. – Défendu.

Mme la présidente. – Amendement n°I-1955 rectifié *bis* de Mme Havet et *alii*.

M. Michel Canévet. – Défendu.

Mme la présidente. – Amendement n°I-1799 rectifié *bis* de Mme Patru et *alii*.

Mme Anne-Sophie Patru. – Cet amendement autorise les régions volontaires à instituer une taxe additionnelle à la taxe de séjour, plafonnée à 50 %. Les touristes contribueraient ainsi au financement des réseaux de transport qu'ils utilisent là où ils séjournent, par exemple en Bretagne ou en Normandie. *(Mme Nathalie Goulet renchérit.)* Nous évitons d'alourdir la fiscalité de nos entreprises. Cet amendement offre un compromis très raisonnable.

Mme la présidente. – Sous-amendement n°I-3169 de M. Delcros et *alii*.

Mme Sylvie Vermeillet. – Pour que l'amendement n°I-1799 rectifié *bis* soit encore plus raisonnable, ce sous-amendement abaisse le plafond à 30 %.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Les amendements identiques nos I-1612 rectifié et I-1682 rectifié traitent d'un problème très francilien sur lequel je peine à me faire un avis. Le Gouvernement nous explique que les recettes tirées du protocole entre Île-de-France Mobilités (IDFM) et la Société du Grand Paris (SGP) qui a institué la surtaxe de séjour sont dynamiques. Il convient d'affecter ce dynamisme à la SGP pour qu'elle se désendette plus rapidement. Ce n'est pas la lecture de la région Île-de-France, qui comptait recevoir l'intégralité de la taxe, quel que soit son rendement. Or le PLFG a retiré des ressources à la SGP. Comment expliquer ce schéma ? Sagesse.

Retrait de l'amendement n°I-2832 rectifié.

Nous n'allons pas rejouer le match de la taxe de séjour…

M. Jean-Baptiste Lemoyne. – Elle devient annexe.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – L'assiette est compliquée. Attention à la compétitivité et à l'attractivité de nos territoires. En outre, la taxe est *per capita*, je le rappelle ; son montant peut donc augmenter rapidement. Avis défavorable à tous ces amendements et au sous-amendement.

M. David Amiel, *ministre*. – Avis défavorable aux amendements nos I-1612 rectifié et I-1682 rectifié. Sagesse à l'amendement n°I-2832 rectifié. Il y a un débat technique sur le protocole. Il est vrai que la taxe de séjour a été plus dynamique que le versement mobilité.

Avis défavorable aux amendements nos I-1295 rectifié *bis*, I-1972 rectifié *bis* et I-1955 rectifié *bis*. Avis favorable au sous-amendement n°I-3169 et à l'amendement n°I-1799 rectifié *bis* sous-amendé.

Mme Anne-Sophie Patru. – Madame la rapporteure générale, les îles du Ponant, chères à d'illustres sénateurs, ont 15 000 habitants à l'année et 4 millions de visiteurs. Comment financer ce surcroît d'activité ? Notre proposition est cohérente avec cet objectif et conforme au souci constant du Sénat de préserver les libertés locales.

Je reprendrai les mots du président de l'AMF : faut-il un amendement parisien pour obtenir les faveurs de certains votes sur la taxe additionnelle de séjour ? *(Mme Christine Lavarde s'en émeut.)*

M. Simon Uzenat. – Vous laissez entendre que les élus franciliens seraient plus responsables que tous les autres élus régionaux. Mais ces derniers sont suffisamment grands pour savoir ce qu'ils doivent faire et les électeurs sauraient leur envoyer un message s'ils commettaient une erreur. Que les touristes participent au financement du renouvellement d'un bateau est la moindre des choses, surtout quand il coûte plusieurs dizaines de millions d'euros.

La droite sénatoriale ne cesse de pourfendre les impôts de production. Nous proposons là une solution.

Je rends mon amendement n°I-1295 rectifié *bis* identique à l'amendement n°I-1799 rectifié *bis*.

M. Jean-François Husson. – Je ne souscris pas à ces propos. Une fois de plus, on manque de vision stratégique. Il faudrait un texte qui présente les enjeux et les solutions possibles. Faute d'avoir ces débats, nous mettons la taxe de séjour à toutes les sauces depuis trois ans ! Ce n'est pas lisible. Je demande au Gouvernement d'engager ce travail dans les semaines à venir. Chaque année, nous avons droit à la même ritournelle, qui ne tire pas le débat politique vers le haut.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – La surtaxe a été imposée par l'État et non demandée par les élus parisiens !

M. Simon Uzenat. – Qu'on la supprime !

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Les infrastructures de la SGP, qui bénéficient à toute

personne souhaitant faire une liaison entre une gare et un aéroport, sont exclusivement financées par la fiscalité francilienne. Les élus franciliens se sont opposés à cette taxe, relisez les comptes rendus de nos débats.

M. Simon Uzenat. – Mais vous ne la supprimez pas ! *(M. Jean-François Husson ironise.)*

M. Michel Canévet. – Pourquoi avons-nous un tel débat ? Parce que les régions, comme les départements, n'ont plus aucune latitude fiscale. Les élus de ces collectivités doivent pouvoir recourir à l'impôt pour mener des politiques volontaristes correspondant aux besoins de la population. Réfléchissez rapidement, chers collègues, sinon nous devrons mobiliser toutes les taxes possibles pour financer les actions locales.

Les amendements identiques
n°I-1612 rectifié et I-1682 rectifié sont adoptés.

L'amendement n°I-2832 rectifié n'a plus d'objet
de même que l'amendement n°I-1972 rectifié bis.

L'amendement n°I-1955 rectifié bis n'est pas adopté.

Le sous-amendement n°I-3169 est adopté.

Les amendements identiques
nos I-1295 rectifié ter et I-1799 rectifié bis,
ainsi sous-amendés, sont adoptés.

Mme la présidente. – Amendement n°I-55 de Mme Lavarde, au nom de la commission des finances.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Je le retire.

L'amendement n°I-55 est retiré.

Mme la présidente. – Amendement n°I-3068 rectifié de M. Robin et *alii*.

M. Albéric de Montgolfier. – Défendu.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Retrait.

M. David Amiel, *ministre*. – Avis défavorable.

L'amendement n°I-3068 rectifié est retiré.

Mme la présidente. – Amendement n°I-56 de Mme Lavarde, au nom de la commission des finances.

L'amendement de coordination n°I-56,
accepté par le Gouvernement, est adopté.

Mme la présidente. – Amendement n°I-1360 rectifié de M. Kanner et du groupe SER.

Mme Florence Blatrix Contat. – Cet amendement revient sur la suppression de l'exonération de la taxe d'apprentissage dont bénéficiaient certaines associations ou certains fonds de dotation. Cela a eu un impact négatif sur le recours à l'apprentissage, créant des tensions humaines et financières – pas moins de 11 000 emplois ont été affectés, selon l'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (Udes).

Mme la présidente. – Amendement n°I-1767 rectifié de Mme Guhl et *alii*.

M. Akli Mellouli. – Défendu.

Mme la présidente. – Amendement n°I-500 rectifié de M. Iacovelli et du RDPI.

M. Nicolas Fricoteaux. – Défendu.

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-1396 rectifié *ter* de M. Chaillou et *alii*.

Mme Florence Blatrix Contat. – Défendu.

Mme la présidente. – Amendement n°I-1813 rectifié *quater* de M. Redon-Sarrazy et *alii*.

Mme Florence Blatrix Contat. – Défendu.

Mme la présidente. – Amendement n°I-1140 rectifié *bis* de M. Wattebled et *alii*.

M. Jean-Jacques Michau. – Cet amendement exonère de taxe d'apprentissage les structures d'insertion de moins de 50 salariés.

Mme la présidente. – Amendement n°I-713 rectifié *quater* de Mme Sollogoub et *alii*.

Mme Sylvie Vermeillet. – Nous rétablissons l'exonération de taxe d'apprentissage dont bénéficiaient les associations intermédiaires pour les seuls salariés en parcours d'insertion.

Mme la présidente. – Amendement n°I-240 rectifié de M. Iacovelli et du RDPI.

M. Jean-Baptiste Lemoyne. – Défendu.

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-725 rectifié de Mme Florennes.

L'amendement n°I-725 rectifié n'est pas défendu.

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-2037 rectifié de M. Jomier et *alii*.

L'amendement n°I-2037 rectifié n'est pas défendu.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Avis défavorable.

M. David Amiel, *ministre*. – Avis défavorable ; sagesse à l'amendement n°I-240 rectifié. *(M. Akli Mellouli ironise.)*

L'amendement n°I-1360 rectifié n'est pas adopté,
non plus que les amendements nos I-1767 rectifié,
I-500 rectifié et I-1396 rectifié ter, I-1813 rectifié
quater,
I-1140 rectifié bis et I-713 rectifié quater.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – L'amendement n°I-240 rectifié coûte 60 millions d'euros.

L'amendement n°I-240 rectifié n'est pas adopté.

Mme la présidente. – Amendement n°I-323 rectifié de M. Roux et *alii*.

M. Michel Masset. – Une partie de la taxe d'apprentissage n'est attribuée par les entreprises à aucun établissement. Ces fonds libres – presque 130 millions d'euros en 2025 – sont redistribués aux établissements selon deux critères : les formations aux métiers en tension et l'implantation géographique. L'article 42 supprime ce mécanisme ; nous souhaitons le rétablir.

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-442 rectifié *ter* de M. Menonville et *alii*.

L'amendement n°I-442 rectifié ter n'est pas défendu.

Mme la présidente. – Amendement n°I-468 rectifié de Mme Aeschlimann et *alii*.

Mme Marie-Do Aeschlimann. – Défendu.

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-536 rectifié *ter* de Mme Billon et *alii*.

M. Michel Canévet. – Défendu.

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-595 rectifié *sexies* de M. Piednoir et *alii*.

M. Christian Bruyen. – Défendu.

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-597 rectifié *bis* de M. Rhimini et *alii*.

M. Pascal Coste. – Défendu.

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-720 rectifié *bis* de M. Longeot et *alii*.

Mme Sylvie Vermeillet. – Défendu.

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-1354 de M. Ros et du groupe SER.

Mme Florence Blatrix Contat. – Défendu.

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-1834 de Mme Gosselin.

L'amendement n°I-1834 n'est pas défendu.

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-2019 rectifié de Mme Paoli-Gagin et *alii*.

M. Emmanuel Capus. – Défendu.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Avis défavorable.

M. David Amiel, *ministre*. – Même avis.

Les amendements identiques nos I-323 rectifié, I-468 rectifié, I-536 rectifié ter, I-595 rectifié sexies, I-597 rectifié bis, I-720 rectifié bis, I-1354 et I-2019 rectifié ne sont pas adoptés.

Mme la présidente. – Amendement n°I-2767 rectifié de Mme Martin et *alii*.

M. Pascal Coste. – Nous inscrivons les groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (Geiq) parmi les organismes habilités à recevoir la taxe d'apprentissage.

Mme la présidente. – Amendement n°I-1815 rectifié *bis* de M. Lefèvre et *alii*.

M. Pascal Coste. – Défendu.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Avis du Gouvernement ?

M. David Amiel, *ministre*. – Avis défavorable à ces amendements : les subventions octroyées aux Geiq sont dynamiques. Les rendre éligibles au solde de la taxe d'apprentissage n'est pas opportun.

L'amendement n°I-2767 rectifié n'est pas adopté, non plus que l'amendement n°I-1815 rectifié bis.

Mme la présidente. – Amendement n°I-2052 rectifié *ter* de Mme Quentin et *alii*.

M. Albéric de Montgolfier. – Défendu.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Très défavorable.

M. David Amiel, *ministre*. – Avis défavorable.

L'amendement n°I-2052 rectifié ter n'est pas adopté.

Mme la présidente. – Amendement n°I-57 de Mme Lavarde, au nom de la commission des finances.

L'amendement de correction d'une erreur matérielle n°I-57, accepté par le Gouvernement, est adopté.

Mme la présidente. – Amendement n°I-1811 rectifié *bis* de M. Redon-Sarrazy et *alii*.

M. Victorin Lurel. – Défendu.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Avis du Gouvernement ?

M. David Amiel, *ministre*. – Avis défavorable.

L'amendement n°I-1811 rectifié bis n'est pas adopté.

Mme la présidente. – Amendement n°I-1812 rectifié *bis* de M. Redon-Sarrazy et *alii*.

M. Victorin Lurel. – Défendu.

L'amendement n°I-1812 rectifié bis, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.

Mme la présidente. – Amendement n°I-1774 de Mme Guhl et *alii*.

M. Akli Mellouli. – Nous relevons la fraction de TVA à 3,8 milliards d'euros. La désinformation prolifère, les médias privés se concentrent dans les mains de quelques grands groupes, les plateformes numériques bouleversent notre rapport à l'information. Nous avons plus que jamais besoin d'un audiovisuel public fort, indépendant, accessible à tous. Pourtant, le Gouvernement organise son affaiblissement. Les chiffres sont éloquents : de 4 milliards d'euros de dotation en 2024, nous sommes passés à 3,82 milliards pour 2027, quatrième année consécutive de baisse. En 2027, le Gouvernement prévoit 47 millions d'euros d'économies, intégralement

supportées par France Télévisions. Cela doit cesser si l'on veut une information libre et non pas orientée.

M. Pascal Coste. – Alors, là…

Mme la présidente. – Amendement n°I-840 rectifié de M. Dossus et *alii*.

M. Akli Mellouli. – Défendu.

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-1698 rectifié de Mme Robert et *alii*.

Mme Isabelle Briquet. – Défendu.

Mme la présidente. – Amendement n°I-1345 de Mme Blatrix Contat et du groupe SER.

Mme Florence Blatrix Contat. – Nous restaurons la totalité des ressources affectées à l'audiovisuel public. Pour la troisième année consécutive, elles baissent. Or l'audiovisuel public a besoin de notre soutien, notamment pour la création.

Mme la présidente. – Amendement n°I-2609 rectifié de M. Vial et *alii*.

M. Cédric Vial. – Cet amendement réaffecte 5 millions d'euros à France Médias Monde à la suite d'une erreur de calcul du Gouvernement dans la dotation attribuée, qui a eu lieu l'an dernier et se représente cette année. Cette correction apportera de la trésorerie à cet opérateur.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Avis défavorable à l'ensemble des amendements, sauf pour l'amendement n°I-2609 rectifié pour lequel j'émets un avis de sagesse.

M. David Amiel, *ministre*. – Avis défavorable sauf sur l'amendement n°I-2609 rectifié : avis favorable.

L'amendement n°I-1774 n'est pas adopté,
non plus que les amendements identiques
nos I-840 rectifié et I-1698 rectifié et l'amendement n°I-1345.

L'amendement n°I-2609 rectifié, modifié par la suppression du gage, est adopté.

Mme la présidente. – Amendement n°I-58 de Mme Lavarde, au nom de la commission des finances.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Nous affectons 100 millions d'euros du produit des quotas carbone aux AOM. J'invite les auteurs des amendements nos I-969 et I-1930 rectifié à les rendre identiques au mien. Nous avons largement débattu de cette question.

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-354 rectifié de M. Dhersin et *alii*.

M. Franck Dhersin. – Défendu.

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-823 rectifié *bis* de M. Fargeot et *alii*.

M. Daniel Fargeot. – Défendu.

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-968 de M. Salmon et *alii*.

M. Ronan Dantec. – Défendu. Je retire l'amendement n°I-969.

L'amendement n°I-969 est retiré.

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-1109 rectifié de M. Masset et *alii*.

M. Michel Masset. – Défendu.

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-1567 rectifié ter de M. Capus et *alii*.

M. Emmanuel Capus. – Défendu.

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-1681 de M. Jacquin, au nom de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable.

M. Jean-Claude Anglars. – Défendu.

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-2483 de Mme Cukierman et du groupe CRCE-K.

M. Pierre Barros. – Défendu.

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-2833 de M. Jacquin et *alii*.

L'amendement n°I-2833 n'est pas défendu.

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-1930 rectifié de M. Uzenat et *alii*.

M. Simon Uzenat. – Je le rends identique à l'amendement n°I-58 de la commission.

M. David Amiel, *ministre*. – Avis défavorable.

Les amendements identiques nos I-58, I-354 rectifié,
I-823 rectifié bis, I-968, I-1109 rectifié, I-1567 rectifié ter,
I-1681, I-2483 et I-1930 rectifié bis sont adoptés.

Mme la présidente. – Amendement n°I-2791 rectifié de Mme Girardin et *alii*.

M. Michel Masset. – Cet amendement prolonge jusqu'au 31 décembre 2027 le régime applicable aux employeurs de Saint-Pierre-et-Miquelon en matière de formation professionnelle et d'apprentissage, afin de préciser les règles et d'en mesurer les conséquences pour l'économie de l'archipel.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Avis du Gouvernement, mais comme il avait dit oui l'année dernière, il acceptera aussi cette année ! *(Sourires)*

M. David Amiel, *ministre*. – Avis favorable.

L'amendement n°I-2791 rectifié,
modifié par la suppression du gage, est adopté.

Mme la présidente. – Amendement n°I-2963 rectifié ter de M. Louault et *alii*.

M. Emmanuel Capus. – Défendu.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Avis du Gouvernement ?

M. David Amiel, *ministre*. – Avis favorable.

L'amendement n°I-2963 rectifié ter, modifié par la suppression du gage, est adopté.

Mme la présidente. – Amendement n°I-1355 de Mme Blatrix Contat et du groupe SER.

Mme Florence Blatrix Contat. – Cet amendement pérennise le jeu « Mission Nature » qui sensibilise les citoyens à la protection de la biodiversité.

Mme la présidente. – Amendement n°I-142 rectifié *bis* de M. Burgoa et *alii*.

Mme Sophie Primas. – Défendu.

Mme la présidente. – Amendement n°I-2965 rectifié de M. Longeot et *alii*.

M. Daniel Fargeot. – Défendu.

Mme la présidente. – Amendement n°I-237 rectifié *ter* de Mme Billon et *alii*.

M. Daniel Fargeot. – Défendu.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – La commission est défavorable au financement des actions de biodiversité par l'affectation de produits tirés de jeux de hasard : d'une part, pour des raisons de santé publique, d'autre part, parce que la biodiversité mérite mieux.

M. David Amiel, *ministre*. – Je suis en désaccord avec la rapporteure générale. Soyons pragmatiques. Le jeu de grattage « Mission Nature » fonctionne bien : 33 millions d'euros ont pu être récoltés. Je vous propose de le proroger jusqu'en 2029 pour aligner les amendements n^os^I-1355 et I-142 rectifié *bis* sur les amendements n^os^I-2965 rectifié et I-237 rectifié *ter*, auxquels j'émets un avis favorable.

M. Ronan Dantec. – Je ne comprends pas le raisonnement de la rapporteure générale. J'entends l'argument relatif à la santé publique, mais, dans ce cas, que dire de l'offre de la Française des Jeux en faveur du patrimoine ? Un parallèle entre patrimoine bâti historique et patrimoine naturel ne me semble pas absurde.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Cela a été dit hier.

Mme Sophie Primas. – Je rends l'amendement n°I-142 rectifié *bis* identique à l'amendement n°I-2965 rectifié.

Mme Florence Blatrix Contat. – *Idem* pour l'amendement n°I-1355.

M. Daniel Fargeot. – *Idem* pour l'amendement n°I-237 rectifié *ter*.

Les amendements identiques n^os^I-2965 rectifié, I-1355 rectifié, I-142 rectifié ter et I-237 rectifié quater, modifiés par la suppression du gage, sont adoptés.

Mme la présidente. – Amendement n°I-2845 de M. Jacquin.

L'amendement n°I-2845 n'est pas défendu.

Mme la présidente. – Amendement n°I-3137 du Gouvernement.

M. David Amiel, *ministre*. – Nous proposons un prélèvement de 18,5 millions d'euros sur la trésorerie du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC). Ce montant préserve le niveau de ressources affectées au CNC en 2027 et ne transforme pas son mode de financement.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Sagesse bienveillante.

Mme Laure Darcos. – Même si le Sénat a voté une nouvelle ressource en sa faveur, la taxe YouTube, la trésorerie du CNC reste très faible. Ne dépensons pas un argent que le CNC n'a pas ! Je voterai contre l'amendement.

Mme Karine Daniel. – Par cet amendement, l'État dit au CNC : « Pile, je gagne, face, tu perds »… Nous voterons contre. En plus, il est absurde, puisqu'il porte sur des taxes qui ne sont pas encore perçues !

M. Cédric Vial. – Ce n'est pas bien de faire les poches des gens comme cela, monsieur le ministre. Vous cherchez de l'argent partout, parce que vous n'avez pas su maîtriser les dépenses jusqu'à présent.

Vous présumez que la taxe YouTube donnera des recettes supplémentaires au CNC, mais ce n'est pas fait !

Le CNC doit pouvoir créer un fonds en faveur des salles indépendantes dans les communes rurales – les vôtres, chers collègues ! – pour favoriser nos champions nationaux dans la concurrence avec les plateformes américaines.

La taxe affectée doit profiter au secteur.

Mme Laure Darcos. – Merci !

M. David Amiel, *ministre*. – La trésorerie du CNC devrait s'établir à 323 millions d'euros au 31 décembre 2026.

M. Jean-François Husson. – Pickpocket !

M. Cédric Vial. – Un trimestre de fonctionnement…

M. Michel Canévet. – 300 millions d'euros !

L'amendement n°I-3137 n'est pas adopté.

L'article 42, modifié, est adopté.

Après l'article 42

Mme la présidente. – Amendement n°I-842 rectifié de M. Dossus et *alii*.

M. Thomas Dossus. – Alors que les prélèvements en eau des centres de données pourraient doubler d'ici à 2030, créons une catégorie tarifaire spécifique de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau pour ces structures. La souveraineté numérique ne peut pas se construire au détriment de notre souveraineté sur les ressources essentielles, et l'eau potable doit rester prioritaire.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Nous avons déjà tranché ce débat. Avis défavorable.

M. David Amiel, *ministre*. – Avis défavorable.

L'amendement n°I-842 rectifié n'est pas adopté.

Mme la présidente. – Amendement n°I-902 de Mme Leroy et *alii*.

Mme Carine Leroy. – Défendu.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Retrait.

M. David Amiel, *ministre*. – Avis défavorable.

L'amendement n°I-902 n'est pas adopté.

Mme la présidente. – Amendement n°I-1111 rectifié de M. Masset et *alii*.

M. Michel Masset. – Depuis la suppression de leur exonération de taxes d'apprentissage, les employeurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) qui emploient au mCNCoins 250 salariés peuvent être soumis à la contribution supplémentaire à l'apprentissage lorsque les alternants représentent moins de 5 % de leur effectif. Ces employeurs n'ont pas eu le temps de développer l'alternance. Nous proposons donc de ne les assujettir qu'après trois années civiles.

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-1750 rectifié *ter* de Mme Artigalas et *alii*.

M. Simon Uzenat. – Défendu.

Les amendements identiques n^os^I-1111 rectifié et I-1750 rectifié ter, repoussés par la commission et le Gouvernement, ne sont pas adoptés.

Mme la présidente. – Amendement n°I-400 rectifié de M. Berard et *alii*.

M. Pascal Coste. – Défendu.

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-3030 de M. d'Aigremont et *alii*.

Mme Gaëlle Frontoni. – Défendu.

Mme la présidente. – Amendement n°I-3069 rectifié *bis* de M. Robin et *alii*.

M. Albéric de Montgolfier. – Défendu.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – L'idée de ces amendements est intéressante, mais ils ne sont pas opérants : il faudrait mener une analyse fine opérateur par opérateur et modifier les montants utiles à l'article 42, déjà adopté. Retrait.

M. David Amiel, *ministre*. – Même avis, mais je comprends l'intention d'opérer des prélèvements sur la trésorerie des opérateurs. Reste qu'il y a loin de la coupe aux lèvres : j'ai proposé plusieurs prélèvements que vous avez rejetés, des CCI au CNC… Retrait.

Les amendements identiques n^os^I-400 rectifié et I-3030 ne sont pas adoptés, non plus que l'amendement n°I-3069 rectifié bis.

L'article 43 est adopté.

Article 44

Mme la présidente. – Amendement n°I-717 de M. Demilly, au nom de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable.

M. Franck Dhersin. – Défendu.

L'amendement n°I-717, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.

L'article 44 est adopté.

Article 45

Mme la présidente. – Amendement n°I-676 de M. Durox et *alii*.

Mme Gaëlle Frontoni. – Défendu.

L'amendement n°I-676, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.

Mme la présidente. – Amendement n°I-2267 rectifié du Gouvernement.

M. David Amiel, *ministre*. – Correction d'une erreur matérielle.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Sagesse.

L'amendement n°I-2267 rectifié est adopté.

Mme la présidente. – Amendement n°I-2564 de Mme Cukierman et du groupe CRCE-K.

M. Pierre Barros. – Défendu.

L'amendement n°I-2564, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.

L'article 45, modifié, est adopté.

Après l'article 45

Mme la présidente. – Amendement n°I-2820 rectifié *bis* du Gouvernement.

M. David Amiel, *ministre*. – Nous consacrons les radars sonores, solution efficace pour lutter contre les nuisances liées au bruit. Il s'agit d'ouvrir une faculté nouvelle aux collectivités dans un cadre sécurisé et d'autoriser la rétrocession à leur profit d'une partie du produit des amendes.

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-2991 rectifié *ter* de M. Chevrollier.

L'amendement identique n°I-2991 rectifié ter n'est pas défendu.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Avis favorable.

Mme Sophie Primas. – L'expérimentation menée en vallée de Chevreuse a été très concluante. Je voterai résolument cet amendement.

L'amendement n°I-2820 rectifié bis est adopté et devient un article additionnel.

Mme la présidente. – Amendement n°I-1545 rectifié *bis* de Mme Romagny et *alii*.

M. Michel Canévet. – Suivant les recommandations de la Cour des comptes, nous alignons les cotisations retraite des fonctionnaires sur celles des salariés du privé en les augmentant de 0,21 point.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Cette disposition relève du pouvoir réglementaire : le Gouvernement peut-il nous éclairer sur ses intentions ?

M. Jean-François Husson. – Bonne question !

M. David Amiel, *ministre*. – La question du poids des retraites des fonctionnaires dans le budget est importante. Nous avons progressé cette année en rendant plus lisible la séparation entre les dépenses de pensions et les autres, par ministère et par politique. Une part croissante de la dépense publique va au paiement des retraites : il est important d'établir ce constat, quelles que soient les conséquences politiques qu'on en tire. Sur le taux de cotisation des fonctionnaires, des travaux sont en cours, notamment au sein de l'Insee, pour converger vers un taux permettant ensuite une vraie réforme du CAS « Pensions ». Retrait, mais merci d'avoir soulevé cette question majeure.

L'amendement n°I-1545 rectifié bis n'est pas adopté.

Article 46

Mme la présidente. – Amendement n°I-59 de Mme Lavarde, au nom de la commission des finances.

L'amendement de correction légistique n°I-59, accepté par le Gouvernement, est adopté.

L'article 46, modifié, est adopté.

L'article 47 est adopté.

Article 48

Mme la présidente. – Amendement n°I-1518 de M. Dossus et *alii*.

M. Thomas Dossus. – Le nouveau nucléaire sera un gouffre ! Les six EPR2 coûteront 100 milliards d'euros et 53,6 milliards d'euros d'intérêts, dans le scénario le plus favorable. Or on sait que les délais ne sont jamais respectés : voyez la Finlande, la Manche et l'Angleterre. La Cour des comptes recommande de différer la décision finale jusqu'à la sécurisation du financement et de la conception détaillée des réacteurs. Nous ne disposons pas non plus des scénarios énergétiques actualisés de RTE.

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-2751 de M. Amard.

M. Gabriel Amard. – Cet article crée un compte pour financer six nouveaux réacteurs, alors que le Parlement n'a jamais voté cette relance, puisque la programmation pluriannuelle de l'énergie est passée par décret. Le devis était de 72,8 milliards d'euros, mais le coût réel pourrait atteindre plus de 100 milliards et les intérêts jusqu'à 89 milliards. Le réacteur de Flamanville a pris douze ans de retard et son coût a été multiplié par sept ! La Cour des comptes évoque un risque d'échec. Cet argent doit aller à la sobriété et aux énergies renouvelables.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Avis défavorable.

M. David Amiel, *ministre*. – Le Parlement s'est prononcé à l'occasion de la loi de 2023 visant à accélérer la construction de nouveaux réacteurs. Avis défavorable.

M. Ronan Dantec. – Après le loto du patrimoine, le loto de la biodiversité, voici le loto du nucléaire ! Nous sommes certains que cela nuira gravement aux finances de la France. Hélas, nous souffrons de l'addiction ancienne d'une partie de la classe politique et de la haute administration à un joujou dont la place dans le monde recule année après année.

Selon la Cour des comptes, dans dix ans, le coût du mégawattheure produit par ce nucléaire sera de 200 euros. Or dans le cadre du dernier appel d'offres de la CRE en matière de renouvelable, le mégawattheure est sorti à 60 euros ! Persévérer est une folie qui, en plus, asséchera le livret A au détriment du logement social et des politiques d'adaptation.

Les amendements identiques nos I-1518 et I-2751 ne sont pas adoptés.

Mme la présidente. – Amendement n°I-1520 de M. Dossus et *alii*.

M. Thomas Dossus. – Nous avons débattu des facilités pour le nucléaire, mais jamais du nombre de réacteurs et de la technologie à utiliser. On ne peut pas dire que l'EPR soit très performant… Le projet d'Hinkley Point est ensablé. Vouloir accélérer est irresponsable alors que les études ne sont pas finalisées et que les coûts restent incertains. La Cour des comptes nous appelle à la plus grande prudence. Réduisons au moins le nombre de réacteurs à trois.

L'amendement n°I-1520, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.

Mme la présidente. – Amendement n°I-1521 de M. Dossus et *alii*.

M. Thomas Dossus. – Les trois lieux d'implantation choisis posent question. À Gravelines, l'autorité environnementale a souligné les insuffisances des études sur les risques de submersion marine et d'inondation. Dans le Bugey, que je connais bien, le débat public a soulevé des interrogations sur l'utilisation de l'eau du Rhône.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Avis défavorable.

M. David Amiel, *ministre*. – Avis défavorable.

M. Ronan Dantec. – Nous parlons d'un engagement financier de l'État qui grèvera lourdement les finances publiques sur les prochaines années et empêchera d'autres politiques publiques. Alors que le montage financier n'a jamais été discuté et que la Cour des comptes déconseille de continuer, le ministre n'a avancé aucun argument. Ce n'est pas au niveau des enjeux !

M. David Amiel, *ministre*. – Ce débat est ancien ; il a commencé lors du précédent mandat présidentiel.

M. Ronan Dantec. – Pas sur le montage financier !

M. David Amiel, *ministre*. – Il y a eu la loi de 2023. Puis le Président de la République a pris position dans la campagne de 2022, dans son discours de Belfort.

Vous avez évoqué un prix de 200 euros par mégawattheure.

M. Ronan Dantec. – Ce sera probablement plus.

M. David Amiel, *ministre*. – Le maximum est de 100 euros, vous le savez. La ligne du Gouvernement est claire : nous avons besoin, pour décarboner le pays, des énergies renouvelables et du nucléaire. À moins de couvrir la France de renouvelable, nous avons besoin, pour compléter les premières, de la puissance du second.

M. Thomas Dossus. – Six EPR pour compléter les énergies renouvelables ? C'est beaucoup pour une énergie d'appoint… En intégrant les subventions de l'État, on arrive bien à 200 euros par MWh. C'est anti-compétitif par rapport au renouvelable. Et c'est pour cela que vous voulez siphonner l'épargne des Français pour de longues années…

L'amendement n°I-1521 n'est pas adopté.

Mme la présidente. – Amendement n°I-2490 de M. Gay et du groupe CRCE-K.

M. Pascal Savoldelli. – Nous sommes pour la relance d'un nucléaire public, mais nous demandons un éclaircissement sur le financement. Le fonds d'épargne de la Caisse des dépôts, alimenté notamment par le Livret A, a pour mission prioritaire le financement du logement social. Les deux financements sont-ils compatibles, monsieur le ministre ?

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Retrait. Vous devriez trouver les informations qui vous intéressent dans le projet annuel de performances du programme 387, ainsi que dans l'annexe relative au nouveau compte de commerce.

M. David Amiel, *ministre*. – Oui, les deux financements sont compatibles. Le Livret A n'est pas saturé par les besoins de construction. De plus, le Gouvernement en augmente le plafond. Sur la garantie, le ministre de l'économie informera chaque année les présidents des commissions compétentes de l'actualisation des intérêts dus par la société de projet. Les flux budgétaires seront retracés chaque année dans les rapports annuels de performances. Retrait ?

M. Ronan Dantec. – La ministre Barbut a annoncé en septembre des mesures d'adaptation dont le coût se chiffre en dizaines de milliards d'euros. Les collectivités vont avoir besoin des taux bonifiés de la Caisse des dépôts et de la Banque des territoires. Croyez-vous que la France aura les moyens de relancer le logement social et d'adapter les bâtiments publics tout en faisant du nucléaire ?

L'amendement n°I-2490 n'est pas adopté.

L'article 48 est adopté.

Après l'article 48

Mme la présidente. – Amendement n°I-2852 du Gouvernement.

M. David Amiel, *ministre*. – Amendement d'actualisation de la nomenclature budgétaire.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Il y aurait beaucoup à dire… Avis favorable, toutefois.

L'amendement I-2852 est adopté
et devient un article additionnel.

Article 49

Mme la présidente. – Amendement n°I-511 de Mme Senée et *alii*.

M. Akli Mellouli. – Nous supprimons l'article qui réorganise les relations entre l'État, la sécurité sociale et l'Unédic, au détriment des comptes sociaux. La fraction de TVA affectée à la sécurité sociale passerait de 29,05 à 26,62 % : une baisse sans précédent alors que, en 2025, selon la Cour des comptes, 5,5 milliards d'euros d'exonérations n'ont pas été compensés.

L'amendement n°I-511, repoussé par
la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.

Mme la présidente. – Amendement n°I-512 de Mme Senée et *alii*.

M. Akli Mellouli. – Cet amendement exprime en valeur absolue et non plus en pourcentage du produit de TVA la compensation que l'État verse à la sécurité sociale. En effet, les prévisions de TVA se sont révélées trop optimistes au cours des dernières années.

Mme la présidente. – Amendement n°I-1107 de Mme Lavarde, au nom de la commission des finances.

L'amendement n°I-1107 est retiré.

Mme la présidente. – Amendement n°I-2454 de MM. Savoldelli et Barros et du groupe CRCE-K.

M. Pascal Savoldelli. – Cet amendement supprime la ponction de 2 milliards d'euros prévue sur l'Unédic. Il y en a eu chaque année depuis 2023, alors que ce régime n'a pas dérapé. La dette de l'Unédic résulte pour l'essentiel de décisions de l'État, à qui elle sert à justifier la réduction des droits. Les allocations ont baissé en moyenne de 25 % et la durée d'indemnisation est passée de 24 à 18 mois. L'Insee attribue d'ailleurs une partie de la hausse de la pauvreté à ces réformes.

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-2752 rectifié *bis* de MM. Amard et Mellouli.

M. Akli Mellouli. – Cet article prend 2 milliards d'euros à l'assurance chômage pour les donner à l'État. Mais cet argent est celui des salariés ! Il doit servir à indemniser les demandeurs d'emploi. Au cours des dernières années, 12 milliards d'euros ont été ponctionnés sur l'Unédic.

Mme la présidente. – Amendement n°I-513 de Mme Senée et *alii*.

M. Ronan Dantec. – Le Gouvernement fait de la cavalerie. Ces sommes doivent financer les prestations chômage, pas le budget de l'État. Réduire la trésorerie de l'Unédic au moment où le chômage augmente est absurde.

Mme la présidente. – Amendement n°I-2651 de Mme Carrère-Gée.

Mme Marie-Claire Carrère-Gée. – L'assurance chômage n'est pas une cagnotte ni un opérateur de l'État ; c'est une assurance financée par des cotisations et de la CSG. Pourtant, pour la cinquième année consécutive, l'État vient s'y servir. À force de ponctions, vous avez empêché l'Unédic de se désendetter. Et cette année, vous ne vous contentez plus de prendre un excédent, vous fabriquez un déficit ! Cet amendement évite au moins que le régime ne bascule dans le rouge.

M. Akli Mellouli. – Bravo !

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Avis défavorable à tous les amendements, sauf à l'amendement n°I-2651, sur lequel j'émets un avis de sagesse : l'Unédic ne saurait se retrouver en déficit à cause de l'État.

M. David Amiel, *ministre*. – Le prélèvement prévu est moindre que les années précédentes. Il y a une différence de chiffrage entre l'Unédic et les services de l'État. D'après les dernières prévisions de la direction générale du Trésor, il n'y aura pas d'augmentation de l'endettement de l'Unédic. Avis défavorable.

M. Gabriel Amard. – Je rends mon amendement identique à l'amendement n°I-2651.

M. Ronan Dantec. – *Idem* pour mon amendement n°I-513.

L'amendement n°I-512 n'est pas adopté, non plus que l'amendement n°I-2454.

Les amendements identiques n^os^I-2651, I-2752 rectifié ter, I-513 rectifié sont adoptés.

L'article 49, modifié, est adopté.

Article 50

Mme la présidente. – Amendement n°I-843 rectifié de M. Dossus et *alii*.

M. Thomas Dossus. – Cet article est indécent : il ponctionne la réserve de l'Agence nationale des chèques-vacances (ANCV), quatre-vingt-dix ans après l'instauration des congés payés. En 2025, 292 000 personnes ont bénéficié de cette aide, pour 40 millions d'euros. Alors que 22 % de la population ne peut s'offrir une semaine de vacances, prélever 125 millions d'euros sur un organisme qui aide les familles modestes à prendre des vacances est un choix politique que nous refusons.

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-2034 rectifié de Mme Paoli-Gagin et *alii*.

Mme Laure Darcos. – Défendu.

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-2753 de M. Amard.

M. Gabriel Amard. – L'ANCV permet à des personnes démunies de partir en vacances alors qu'elles n'en auraient pas les moyens autrement. L'État lui a déjà pris 30 millions d'euros lors de la crise sanitaire. Cette fois-ci, ce serait quatre fois plus !

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Avis défavorable. L'ANCV dispose d'une trésorerie de 1,5 milliard d'euros.

M. Jean-Baptiste Lemoyne. – Non : 184 millions d'euros.

M. Pascal Savoldelli. – Les réserves sont bien de 1,5 milliard.

Les amendements identiques n^os^I-843 rectifié, I-2034 rectifié et I-2753, repoussés par la commission et le Gouvernement, ne sont pas adoptés.

Mme la présidente. – Amendement n°I-329 rectifié *bis* de M. Berard et *alii*.

M. Pascal Coste. – Défendu.

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-617 rectifié *bis* de Mme Bazin-Malgras et *alii*.

L'amendement n°I-617 rectifié bis n'est pas défendu.

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-1112 rectifié de M. Masset et *alii*.

M. Michel Masset. – Cet amendement supprime le prélèvement exceptionnel sur l'ANCV, qui a aidé 292 000 personnes à partir en vacances en 2025. Pour beaucoup, les vacances ne sont pas un luxe, mais la seule respiration de l'année.

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-1363 de M. Kanner et du groupe SER.

Mme Karine Daniel. – Défendu.

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-1694 rectifié *bis* de M. Canévet et *alii*.

M. Michel Canévet. – Défendu.

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-2308 rectifié *bis* de Mme Devésa et *alii*.

M. Jean-Baptiste Lemoyne. – Ce prélèvement de 125 millions d'euros est excessif : il représente 70 % des réserves de l'ANCV. Un contrat d'objectifs et de performance a été signé entre l'État et l'agence, qui prévoit l'utilisation d'une part importante de ces réserves pour éponger les pertes futures liées à la transformation numérique.

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-2416 de M. Gay et du groupe CRCE-K.

M. Pascal Savoldelli. – Le montant des fonds propres est bien de 184 millions d'euros : ce prélèvement est sans précédent.

M. Jean-François Husson. – Serait-ce du racket ?

M. Pascal Savoldelli. – Le tourisme social, soutenu par les chèques vacances, crée aussi de l'activité et de l'emploi sur nos territoires.

Mme la présidente. – Amendement n°I-2857 rectifié de M. Burgoa et *alii*.

M. Olivier Rietmann. – Défendu.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Avis défavorable.

M. David Amiel, *ministre*. – Les deux chiffres avancés sont exacts. La rapporteure générale a donné celui de la trésorerie circulante. Les réserves sont bien de 184 millions d'euros. Le contrat d'objectifs et de performance n'est pas remis en cause. Avis défavorable.

M. Thomas Dossus. – Je n'ai pas bien saisi le concept de trésorerie circulante. Le Gouvernement veut-il prendre 70 % de ce qui est dans les caisses de l'ANCV ?

Les amendements identiques n^os^I-329 rectifié bis, I-1112 rectifié, I-1363, I-1694 rectifié bis, I-2308 rectifié bis et I-2416 ne sont pas adoptés.

M. Jean-Baptiste Lemoyne. – Nous pourrions nous replier sur l'amendement n°I-2857 rectifié de M. Rietmann, qui prévoit un moindre prélèvement, de 42 millions d'euros : c'est une voie de compromis.

L'amendement n°I-2857 rectifié n'est pas adopté.

L'article 50 est adopté.

Article 51

M. Victorin Lurel. – Cet article est le résultat d'un combat parlementaire de dix ans sur l'intervention du fonds national des aides à la pierre (Fnap) dans les outre-mer. Ce fonds est financé par les outre-mer, qui n'en reçoivent aucun bénéfice en retour.

Dans le cadre de la délégation sénatoriale aux outre-mer, presque tous les groupes se sont entendus. Je le dis aussi au nom de notre collègue Daniel Gibbs. Seuls deux groupes ont maintenu leur amendement de suppression : le GEST et le groupe CRCE-K.

J'espère que nous avons réussi à convaincre la rapporteure générale de l'utilité de cet amendement pour les outre-mer. Ce n'est pas un dispositif concurrent de la ligne budgétaire unique (LBU), mais une voie de diversification. *(Marques d'impatience croissantes à droite et au centre, l'orateur ayant dépassé son temps de parole ; M. Emmanuel Capus s'exclame.)*

Mme la présidente. – Amendement n°I-1902 de M. Jadot et *alii*.

M. Thomas Dossus. – Défendu.

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-2556 de M. Brossat et du groupe CRCE-K.

M. Pascal Savoldelli. – Défendu.

Les amendements identiques n^os^I-1902 et I-2556, repoussés par la commission et le Gouvernement, ne sont pas adoptés.

Mme la présidente. – Amendement n°I-60 de Mme Lavarde, au nom de la commission des finances.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Cet amendement visait la simplification et la sécurisation en affectant directement ces 30 millions d'euros sur la LBU sans passer par un mécanisme compliqué d'affectation au Fnap. Toutefois, j'ai entendu nos collègues ultramarins qui préfèrent éviter un fléchage direct. Par conséquent, je le retire.

L'amendement n°I-60 est retiré.

Mme la présidente. – Amendement n°I-2910 de M. Lurel.

M. Victorin Lurel. – J'avais déposé cet amendement de compromis, au cas où nous n'aurions pas eu d'accord préalable. Je le retire, comme les suivants.

L'amendement n°I-2910 est retiré.

Mme la présidente. – Amendement n°I-1740 rectifié de Mme Bélim et *alii*.

L'amendement n°I-1740 rectifié est retiré.

Mme la présidente. – Amendement n°I-761 rectifié de M. Lurel et *alii*.

L'amendement n°I-761 rectifié est retiré.

Mme la présidente. – Amendement n°I-1741 rectifié de Mme Bélim et *alii*.

M. Victorin Lurel. – Nous nous sommes engagés, notamment M. Gibbs, à ne pas demander un abondement de 30 millions d'euros de la LBU en seconde partie.

L'amendement n°I-1741 rectifié est retiré.

L'article 51 est adopté.

Après l'article 51

Mme la présidente. – Amendement n°I-1675 rectifié de M. Michallet et *alii*.

L'amendement n°I-1675 rectifié n'est pas défendu.

L'article 52 est adopté.

Article 53

Mme la présidente. – Amendement n°I-61 de Mme Lavarde, au nom de la commission des finances.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Nous supprimons l'article 53 pour économiser 2,6 millions d'euros. *(M. Thomas Dossus ironise.)* Nous nous demandons bien pourquoi il a été déposé, compte tenu de la faible somme en jeu. Le tribunal du stationnement payant (TSP) bénéficie déjà d'une recette au sein de l'assiette des forfaits de post-stationnement (FSP), dont le dynamisme suffit à couvrir les coûts.

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-207 de Mme Cukierman et du groupe CRCE-K.

M. Pascal Savoldelli. – Défendu.

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-316 rectifié de M. Berard et *alii*.

M. Christian Bruyen. – Défendu.

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-525 rectifié *bis* de M. Rhimini et *alii*.

M. Jean-Claude Anglars. – Défendu.

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-824 rectifié *quater* de M Fargeot et *alii*.

M. Daniel Fargeot. – Défendu.

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-845 rectifié de M. Dossus et *alii*.

M. Thomas Dossus. – Défendu.

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-994 de M. Szczurek et du groupe UNT.

Mme Marie-Pierre Callet. – Défendu.

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-1113 rectifié de M. Masset et *alii*.

M. Michel Masset. – Défendu.

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-1133 de M. Duché.

L'amendement n°I-1133 n'est pas défendu.

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-1364 de Mme Blatrix Contat et du groupe SER.

Mme Florence Blatrix Contat. – Défendu.

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-2320 rectifié *bis* de M. Delcros et *alii*.

Mme Sylvie Vermeillet. – Défendu.

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-2810 rectifié *bis* de Mme Aeschlimann et *alii*.

Mme Marie-Do Aeschlimann. – Défendu.

M. David Amiel, *ministre*. – Avis défavorable. La charge contentieuse devant le TSP a explosé, plus de 89 % de requêtes entre 2019 et 2025, en raison de l'explosion du nombre de FPS – les contrôles sont automatisés, le nombre de zones soumises à FPS augmente. Près d'une requête sur cinq aboutit en faveur du plaignant. L'affectation de ces recettes permettrait de moderniser le TSP, notamment en développant le recours à l'IA pour le désengorger.

Les amendements identiques nos I-61, I-207, I-316 rectifié, I-525 rectifié bis, I-824 rectifié quater, I-845 rectifié, I-994, I-1113 rectifié, I-1364, I-2320 rectifié bis et I-2810 rectifié bis sont adoptés et l'article 53 est supprimé.

L'amendement n°I-2299 n'a plus d'objet.

Article 54

Mme la présidente. – Amendement n°I-241 de Mme Rousselot et du RDPI.

M. Nicolas Fricoteaux. – Cet amendement supprime les droits d'inscription pour les étudiants de classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) et de BTS ; c'est le seul ascenseur social qui fonctionne encore pour un jeune de province, sans fortune et sans réseau. Mettre un prix d'entrée, c'est dire à une famille modeste que l'excellence a un tarif. Supprimons ces droits, comme le Gouvernement s'y est engagé.

M. Raphaël Daubet. – Très bien !

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-844 rectifié de M. Dossus et *alii*.

M. Thomas Dossus. – Faire payer les BTS en pleine mobilisation des lycéens est absurde, d'autant que l'argent collecté abonderait le budget de l'État au lieu d'améliorer les conditions d'étude. Supprimons cet article.

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-1365 de Mme Blatrix Contat et du groupe SER.

Mme Florence Blatrix Contat. – Défendu.

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-1392 de MM. Savoldelli et Barros et du groupe CRCE-K.

M. Pascal Savoldelli. – Instaurer des droits en CPGE et en BTS, c'est inimaginable : heureusement que les jeunes et les familles se sont mobilisés ; cette effervescence a fait du bien au Gouvernement !

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-2123 rectifié de M. Bravi et *alii*.

Mme Marie-Pierre Callet. – Défendu.

Mme la présidente. – Amendement identique n°I-2587 du Gouvernement.

M. David Amiel, *ministre*. – C'est conforme à notre engagement.

Mme Christine Lavarde, *rapporteur général*. – Cette mesure ne nous semblait pas absurde au regard du coût d'un élève en CPGE ou en BTS et de son insertion, par la suite, dans le marché du travail. Ces droits étaient cohérents avec les frais d'entrée à l'université, d'autant que les conditions d'études sont meilleures avec des effectifs réduits. Avis défavorable.

Mme Karine Daniel. – Franchement ! Cela fait des mois que les lycées sont bloqués et que les lycéens sont dans la rue et vous ne trouvez pas cette mesure absurde ? C'est même complètement décalé, tant ces classes font marcher l'ascenseur social !

Les amendements identiques nos I-241, I-844 rectifié, I-1365, I-1392, I-2123 rectifié et I-2587 sont adoptés et l'article 54 est supprimé.

L'amendement n°I-2144 rectifié quater n'a plus d'objet.

M. Thomas Dossus. – Ils vont demander une seconde délibération…

Après l'article 55

Mme la présidente. – Amendement n°I-2452 rectifié de MM. Savoldelli et Barros et du groupe CRCE-K.

M. Pascal Savoldelli. – Plaisir d'offrir… Le Gouvernement le pratique déjà, au profit de ses créanciers : plus de 70 milliards d'euros d'intérêts l'an prochain. Il n'en a pas toujours été ainsi. À la fin des années 1960, le circuit du Trésor a financé la reconstruction du pays ; les banques devaient détenir des titres publics à proportion de leurs dépôts ; la dette liait la nation à sa propre épargne. Les années 1990 et le traité de Maastricht l'ont confiée aux marchés. Notre amendement rétablit un plancher d'encours minimal de titres de l'État pour les banques, les assureurs et les grands fonds, qui augmentera progressivement pour atteindre 15 % en 2030.

L'amendement n°I-2452 rectifié, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.

Prochaine séance aujourd'hui, dimanche 29 novembre 2026, à 15 heures.

La séance est levée à 1 h 40.

Pour le Directeur des Comptes rendus du Sénat,

Rosalie Delpech

Chef de publication

Ordre du jour
du dimanche 29 novembre 2026

Séance publique

À 15 heures

Présidence :
M. Roger Karoutchi, vice-président

. Suite du projet de loi de finances, considéré comme rejeté par l'Assemblée nationale, pour 2027 *(n°155, 2026-2027)*

=> Examen des articles de la première partie *(Suite et fin)*

=> Explications de vote sur l'ensemble de la première partie

=> Scrutin public ordinaire de droit